



Centre d'Information et de Conseil des Nouvelles Spiritualités

Actes du colloque organisé par le CICNS

le 30 septembre 2007 à PARIS

Thème :

Sectes : fléau social ou bouc émissaire ?

Contenu

1. PREAMBULE	5
1.1. <i>Liste des participants</i>	6
Intervenants, 6	
Témoins, 6	
CICNS, 6	
2. Eric Bouzou (CICNS) – Ouverture du colloque	7
3. Me Olivier-Louis Séguy – Présentation de Jean Baubérot	8
4. Jean Baubérot (EPHE)	8
5. Me Olivier-Louis Séguy – Présentation de Raphaël Liogier	13
6. Raphaël Liogier (Observatoire du Religieux)	14
7. Eric Bouzou (CICNS) – Présentation du film documentaire du CICNS	21
8. Me Olivier-Louis Séguy – Présentation d’Eileen Barker	21
9. Eileen Barker (INFORM – Royaume-Uni)	22
Version anglaise, 22	
Traduction française, 27	
10. Me Olivier-Louis Séguy – Présentation de Jean-Claude Basset	35
11. Jean-Claude Basset (CLIMS – Suisse)	35
12. Table ronde	41
12.1. <i>Me Olivier-Louis Séguy – Introduction</i>	41
12.2. <i>Anne Morelli (CIERL – ULB)</i>	41
12.3. <i>Me Laurent Hincker</i>	42
1. Les sectes et les tribunaux, 43	
2. Les sectes et les médias, 43	
3. Réflexion autour des dérives sectaires, 44	
4. Réflexion autour de la laïcité, 45	
12.4. <i>Raphaël Liogier (Observatoire du Religieux)</i>	45
12.5. <i>Me Olivier-Louis Séguy</i>	49
12.6. <i>Dominique Kounkou</i>	49
Les nouveaux hérétiques, 49	
12.7. <i>Eileen Barker (INFORM – UK)</i>	53
12.8. <i>Anne Morelli</i>	55
12.9. <i>Raphaël Liogier</i>	56

12.10. 1 ^{re} intervention du public	56
12.11. Me Olivier-Louis Séguy	56
12.12. Eileen Barker	56
12.13. 2 ^e intervention du public	58
12.14. Anne Morelli	59
12.15. Dominique Kounkou	59
12.16. 3 ^e intervention du public	59
12.17. Raphaël Liogier	59
12.18. Anne Morelli	60
12.19. Raphaël Liogier	60
12.20. Anne Morelli	60
12.21. Raphaël Liogier.....	60
12.22. 4 ^e intervention du public	61
12.23. Marie-Christine Koenig (CICNS).....	61
12.24. 5 ^e intervention du public	61
12.25. Me Olivier-Louis Séguy	62
12.26. 6 ^e intervention du public	62
12.27. Raphaël Liogier	63
12.28. 7 ^e intervention du public	63
12.29. Me Olivier-Louis Séguy	64
12.30. Dominique Kounkou	64
12.31. Me Olivier-Louis Séguy – Remerciements	64
13. Témoignages	65
13.1. Eric Bouzou (CICNS) – Introduction des témoignages	65
13.2. Gens de Bernard	65
14. Me Olivier-Louis Séguy – Eléments de synthèse	78
15. Marie-Christine Koenig (CICNS) – Clôture du colloque	83

1. PREAMBULE

Ce document constitue les actes d'un colloque organisé par le CICNS le 30 septembre 2007 à Paris sur le thème : « Sectes : fléau social ou bouc émissaire ? ».

Il s'inscrit dans une démarche d'information des pouvoirs publics et de la société civile, entreprise par le CICNS depuis plus de trois ans, sur la place des nouvelles spiritualités dans la société française.

Le traitement de ces questions en France, aujourd'hui, interdit un dialogue ouvert et constructif sur un sujet historiquement sensible, à savoir le respect de la liberté de conscience, de la liberté spirituelle.

Mettre en perspective l'amalgame entre nouvelles spiritualités et criminalité, et le thème de la « secte dangereuse, manipulatrice et mafieuse qui mettrait en danger la République », devient presque une gageure voire une véritable prise de risque, tant les a priori ont été transformés en évidences qu'il est mal vu de questionner.

Nous remercions les intervenants, sociologues, historiens, avocats, de France, de Belgique, du Royaume-Uni, de Suisse, qui ont bien voulu participer à cette journée de réflexion et de prise de recul. Certains, en France, devront peut-être se défendre contre leur « délégitimation » de la part de ceux qui estiment que ce sujet est clos et doit le rester. Ce simple fait devrait être suffisant pour réveiller une indignation salutaire chez tous ceux qui sont réellement attachés aux valeurs démocratiques. Quel sujet est-il jamais clos ? Quelle question humaine se résout-elle hors d'un dialogue permanent ?

Nous remercions également les témoins présents à cette journée, qui sont des exemples vivants des dégâts causés par ce qu'il est légitime d'appeler la « chasse aux sectes ».

Le contenu des propos qui suivent ce préambule montre qu'il y a un problème en France. Ce problème n'est pas le « fléau social » que constitueraient lesdites sectes ou dérives sectaires, mais un ensemble de facteurs historiques (une tentation gallicane récurrente, l'antagonisme de la France cléricale et de la France anti-cléricale se réconciliant, sur fond de loi de 1905, sur le dos des « sectes »...), de facteurs sociologiques (la psychose anti-sectes entretenue par les médias et les pouvoirs publics, la violence banalisée d'une répression sans discernement...), de facteurs institutionnels (l'état des systèmes juridiques et judiciaires, la dérive déclamatoire de la loi, une laïcité à géométrie variable utilisée pour intervenir dans le religieux...), de facteurs conjoncturels (l'utilisation des sectes pour détourner l'attention des vrais problèmes...), autant de facteurs qui empêchent – consciemment ou non, ou qui sont utilisés pour empêcher – d'aborder sereinement la question de l'émergence spirituelle ces dernières années.

Nous pensons que les réflexions, analyses et témoignages présentés ci-après sont de nature à interpeller toutes les personnes désireuses de faire progresser le vivre ensemble dans la direction de plus de tolérance et de fraternité.

Nous espérons aussi que le public présent y aura vu l'intérêt d'une solidarité renouvelée, au-delà des chapelles, pour défendre la liberté spirituelle, la liberté thérapeutique, la liberté de faire des choix de vie alternatifs.

1.1. Liste des participants

Intervenants

- **Eileen Vartan Barker** est professeur de sociologie, membre émérite de la London School of Economics. Elle est présidente et fondatrice de INFORM : Information Network Focus on Religious Movements.
- **Jean-Claude Basset** est pasteur et enseignant en théologie comparée à Lausanne. Il est l'initiateur de la plateforme interreligieuse de Genève et co-fondateur du CLIMS : Centre de Liaison et d'Information concernant les Minorités Spirituelles, à Genève.
- **Jean Baubérot** est historien et sociologue, spécialiste de la Sociologie des religions et fondateur de la sociologie de la laïcité. Il est président d'honneur de l'École pratique des hautes études.
- **Pasteur Dominique Kounkou** est pasteur et avocat. Il est président du conseil des Communautés Chrétiennes d'Expression Africaine en Europe.
- **Raphaël Liogier** est directeur de l'Observatoire du religieux et professeur des universités à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence.
- **Anne Morelli** est docteur en histoire, spécialisée dans l'histoire des religions et des minorités. Elle est directrice adjointe du Centre interdisciplinaire d'étude des religions et de la laïcité de l'Université Libre de Bruxelles (ULB).

Témoins

- **Gens de Bernard : Fabienne Argueyrolles, Nathalie Braun, Guy Delaunay, Philippe Suel**

CICNS

- **Marie-Christine Koenig** : Porte-parole du CICNS
- **Eric Bouzou** : Président du CICNS

2. Eric Bouzou (CICNS) – Ouverture du colloque

Bienvenue. Je m'appelle Eric Bouzou et je vais vous parler au nom du CICNS (Centre d'Information et de Conseil des Nouvelles Spiritualités), organisateur de ce débat dont le thème est : « Sectes : fléau social ou bouc émissaire ? ».

Pourquoi avoir choisi ce thème ?

Le CICNS est une association indépendante qui, depuis plus de trois ans maintenant, étudie la place des nouvelles spiritualités dans la société française. Notre motivation est ancrée dans la conviction que la dimension spirituelle de l'homme est un élément important de la vie en société. Tout le monde n'est pas censé partager cette opinion, ce sentiment, mais ce que tout le monde est censé partager, c'est le respect de la liberté de conscience, de la liberté spirituelle.

Or, notre constat est que la liberté spirituelle est mise à mal en France pour toutes les démarches différentes de ce que l'on peut appeler les dogmes officiels. On n'ose pas dire les « cultes reconnus » puisque dans le cadre laïc qui est le nôtre, il n'y a théoriquement pas de croyances reconnues. Mais force est de constater qu'à travers l'utilisation du terme « secte » pour désigner toutes ces minorités spirituelles, ces groupes sont finalement exclus du cadre protecteur de la laïcité. C'est une sorte de reconnaissance en négatif.

On en arrive ainsi à un amalgame entre spiritualité et criminalité ou délinquance. Et du reste, aujourd'hui, le terme « secte » est également utilisé pour les thérapies alternatives, pour tous les choix de vie alternatifs. Le fait de traiter un groupe de « secte » est une accusation implicite très lourde. Il y a beaucoup de violence dans l'emploi de ce terme.

La peur des sectes est entretenue depuis une trentaine d'années en France. On peut même parler d'une psychose amplement relayée par les médias, qui considèrent le thème des sectes comme un « marronnier », c'est-à-dire un sujet que l'on ressort périodiquement parce qu'il est bon pour le lectorat et l'audimat.

Logiquement les pouvoirs publics, qui ont été les initiateurs de cette psychose, ont mis en place un arsenal de lutte contre les sectes unique dans les pays démocratiques, on peut parler d'une spécificité française. Et cet arsenal est justifié par l'affirmation que les sectes, les dérives sectaires, constitueraient un fléau social.

Face à cette affirmation, que constatons-nous ?

Premier point : la terminologie utilisée pour décrire ce fléau social est très floue. Il a d'abord été question de secte, non au sens sociologique d'un groupe qui se sépare d'un tronc commun mais au sens péjoratif. Ensuite nous sommes passés à « dérives sectaires ». Puis à « agissements à caractère sectaire » : pas tout à fait une dérive sectaire, ça ressemble à une dérive sectaire ». Certains documents de la MIVILUDES¹ parlent même d'agissements qui ressembleraient à des agissements pouvant conduire à des dérives sectaires.

Deuxième point : lesdites sectes et ceux qui en sont membres n'ont jamais la parole, si ce n'est à travers le témoignage d'apostats, c'est-à-dire de personnes qui ont quitté un mouvement et se retournent contre lui. Il n'y a quasiment aucun reportage, que ce soit dans la presse ou à la télévision, fondé sur une enquête sérieuse dans un groupe en interrogeant ses membres et leur demandant ce qu'ils vivent et quelles sont leurs motivations. Bien évidemment, puisque ces personnes ne sont pas vues en chair et en os, il est beaucoup plus facile de les mettre à l'index. Il y a moins de risques.

¹ MIVILUDES : Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires : <http://www.miviludes.gouv.fr/>

Troisième point : il est question de fléau social. Où sont les preuves d'un tel fléau ? Le point de vue de notre association, pour un problème de cette importance supposée, est qu'une preuve valide ne peut venir que d'un consensus de la communauté scientifique (principalement les sciences humaines : sociologie des religions, psychologie, etc.) ainsi que de la communauté juridique (puisqu'on parle de délinquance, de trouble à l'ordre public) dont la conclusion pourrait être : suite aux enquêtes effectuées, enquêtes circonstanciées, recoupées, complètes, voici nos conclusions. Ces conclusions existent-elles ?

Enfin dernier point : s'il est difficile de trouver des preuves d'un fléau social, nous sommes témoins d'un grand nombre de discriminations à l'encontre de toutes ces démarches spirituelles alternatives, thérapies alternatives, etc. ; discriminations qui touchent la vie privée, la vie sociale, la vie associative, la vie culturelle, sans parler de véritables assauts policiers dignes de ceux habituellement réservés aux pires terroristes. Nous en aurons un exemple aujourd'hui.

Nous sommes donc naturellement arrivés à la question : lesdites sectes constituent-elles un fléau social ou bien sont-elles un bouc émissaire ?

Pour répondre à cette question, nous avons demandé à des personnalités qui connaissent le sujet, qui l'étudient, de nous apporter leurs réflexions, leurs analyses. Il est intéressant de constater qu'une autre spécificité dans le traitement de la question des sectes en France, est que la plupart des personnes connaissant le sujet sont sagement écartées du débat.

Avant de poursuivre plus avant la réflexion, rappelons que la ligne de conduite du CICNS est de favoriser le dialogue et la conciliation sur ce sujet difficile et prompt à générer la passion, voire l'agressivité.

Qu'elle soit anti-secte ou, à l'inverse, en faveur de la liberté spirituelle ou de la liberté thérapeutique, l'agressivité est toujours contre productive.

Nous plaçons donc cette journée sous le signe d'un respect mutuel et d'une écoute constructive. Si nous faisons nôtres ces deux valeurs, nous pourrions d'autant mieux apprécier la qualité des interventions de nos invités, que le CICNS remercie chaleureusement pour leur participation.

3. Me Olivier-Louis Séguy – Présentation de Jean Baubérot

Merci.

J'ai deux tâches à remplir auprès de vous : la première tâche consiste à vous présenter les personnes qui vont prendre la parole et la seconde à gérer le temps.

Je pense que la plupart d'entre vous connaissent Jean Baubérot depuis un certain temps. Je serais extrêmement ravi, pour être un fervent lecteur de ses ouvrages, de vous rappeler l'intégralité de sa bibliographie mais je dois respecter le planning. Je ne mentionne que son dernier livre « L'intégrisme républicain contre la laïcité »² et si vous voulez rentrer dans un rapport beaucoup plus proche avec Jean Baubérot, je vous invite à aller visiter son blog sur Internet³. La démarche de l'historien l'a conduit à être un sociologue extrêmement affûté sur les questions de liberté religieuse et de l'agitation française sur ce sujet.

4. Jean Baubérot (EPHE⁴)

Merci.

² « L'intégrisme républicain contre la laïcité » de Jean Baubérot, aux Editions de l'Aube.

³ <http://jeanbauberotlaicite.blogspot.com/accueil/>.

⁴ EPHE : Ecole Pratique des Hautes Etudes : <http://www.ephe.sorbonne.fr/>.

Je vais rentrer tout de suite dans le vif du sujet. Je parle en premier, je pense, pour essayer de donner le contexte. En effet je ne suis pas spécialiste, stricto sensu, des nouvelles spiritualités. Mais la première thèse que j'avais faite, il y a maintenant un certain temps, portait sur les problèmes de liberté de conscience et de religion au XIXe siècle. Et ensuite je me suis spécialisé, peu à peu, dans le domaine de la laïcité.

Je peux indiquer en quoi la laïcité comporte, en France, une histoire et un devenir qui induit une virtualité, qui peut se réaliser dans certaines occasions et ne pas se réaliser dans d'autres, où les nouvelles spiritualités peuvent devenir une sorte de bouc émissaire.

Je dirais tout de suite qu'il ne faut pas évacuer l'alternative qui est posée ce matin ; non pas parler de « fléau social », parce qu'il ne s'agit pas d'un terme sociologique, mais on ne peut pas du tout exclure qu'il existe certains mouvements qui, à un moment donné, puissent sortir des limites de ce qui fait le vivre ensemble d'une société.

Personnellement, j'avais estimé que le fait de passer de « secte » à « dérive sectaire », au début de ce qu'a été la première MIVILUDES, pendant un an ou un an et demi, et le processus que cette première mission avait commencé, aurait pu être intéressant si ces initiatives n'avaient pas été stoppées, et si la MIVILUDES n'avait pas été investie par des gens qui en fait pensent « sectes » et non pas « dérives sectaires ». Les deux sont, en effet, différents : parler de « sectes » conduit, a priori, à stigmatiser certains groupes ; parler de dérives sectaires, c'est parler de dérives que l'on pourrait trouver dans tous les mouvements de toutes sortes : dans les mouvements religieux, y compris les mouvements religieux dont l'histoire, le nombre d'adhérents, la surface internationale leur ont donné une légitimité très grande (je vais y revenir) et dérives sectaires possibles aussi dans des mouvements politiques, dans des mouvements syndicaux... Si la mission de la MIVILUDES avait été vraiment cela : travailler aux frontières de l'acceptable et de l'inacceptable, elle aurait pu constituer quelque chose de différent de ce qu'elle est aujourd'hui.

Je vais présenter quatre points. Le premier consiste à dire que dans la tradition historique de la laïcité française, on trouve une tradition gallicane et pas seulement séparatiste, je vais m'en expliquer. Le deuxième point abordera la laïcité comme résultat du conflit des deux « France » et ce que cela induit pour le sujet qui nous intéresse aujourd'hui. Le troisième point parlera des institutions « médecine » et « école ». Et le quatrième présentera la laïcité française comme dialectique⁵ : liberté de conscience, liberté de penser.

Premier point : La laïcité française s'enracine dans une longue histoire qu'on pourrait faire remonter évidemment au début des temps, mais, plus raisonnablement, qu'on peut faire remonter à Philippe le Bel⁶ et ses légistes. Face à Rome, Philippe le Bel, Roi de France, a repris le combat qu'avait eu avant lui l'empereur du Saint Empire Romain Germanique. C'est une tradition de nationalisme religieux où le Roi de France veut être en quelque sorte *l'évêque du dehors*, veut surveiller la religion qui doit être en même temps celle de la nation. Normalement la laïcité devrait rompre avec cette tradition, puisqu'elle consiste notamment en la séparation des Eglises et de l'Etat. Mais en fait, la laïcité française a repris à son compte, en bonne partie, cette tradition gallicane de surveillance, de domination de la religion par le politique, et en même temps d'officialisation d'une certaine religion comme religion nationale.

Il existe donc ce double aspect de surveillance et de domination d'un côté, et d'officialité soit explicite, soit feutrée, de l'autre. Je n'ai pas le temps de vous retracer l'histoire de la laïcité, évidemment, mais on retrouve cela à de nombreux moments de laïcisation en France. Il y a cependant des moments heureux auxquels la France se réfère tout le temps puisque c'est un peu son fond de commerce. En ces moments la France a réussi à dépasser ses « démons » ; 1789 a été

⁵ La dialectique est une méthode de raisonnement, de questionnement et d'interprétation qui a pris plusieurs formes au cours des siècles.

⁶ Philippe IV de France, dit Philippe le Bel (1268 – 1314), est roi de France de 1285 à 1314, onzième roi de la dynastie des Capétiens directs.

un de ces moments heureux ; 1905 en a été un autre où un autre type de laïcité « séparatiste », i.e. séparant réellement la religion et l'Etat, a émergé. Si on en respecte l'esprit, elle est emblématique parce qu'on a réussi à dépasser cet esprit gallican que je viens d'indiquer. Mais il faut bien voir qu'il s'agit là d'un événement un peu extraordinaire, dans la mesure où la même Chambre des députés qui a voté la loi de séparation, avait auparavant conduit une politique très dure contre les congrégations religieuses. Ce qui est très intéressant pour nous, c'est que contre ces congrégations, on trouvait des accusations qu'on trouve aujourd'hui contre les nouvelles spiritualités. Il y a des transferts, des schèmes, qui circulent et qui peuvent servir contre tel ou tel groupe suivant la conjoncture historique.

Pour le sujet qui nous intéresse, on peut considérer schématiquement deux aspects de la loi de séparation de 1905. D'abord le passage de la surveillance au contrôle. Ça ne veut pas dire une liberté absolue – il n'existe pas de liberté absolue – mais ça veut dire le « droit commun ». Cela signifie qu'il n'y a pas un policier qui surveille chaque citoyen ou chaque groupe. Le contrôle se fait a posteriori. Si effectivement vous dérogez aux lois, vous êtes punissable, vous accomplissez un délit. Mais il n'y a pas une suspicion a priori sur toutes vos activités, autrement dit, vous êtes innocent jusqu'à ce que vous ayez été déclaré coupable. Alors qu'en régime de surveillance, vous êtes suspect d'être coupable et c'est à vous de prouver que vous êtes innocent, ce qui est toujours extrêmement difficile.

Le deuxième aspect important de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905, c'est qu'elle instaure, au sujet des cultes, une sorte d'équilibre entre la liberté de l'individu et la liberté collective. La liberté de l'individu, c'est le fait que le système qui va régir la religion en France va être celui de l'association. L'association, contrairement à l'institution (j'y reviendrai dans mon troisième point) est quelque chose de libre et volontaire, on s'y engage, on s'y désengage. L'individu est tout à fait libre face à l'association. A ce niveau-là, la loi de 1905 prend logiquement la suite de la loi de 1901 (la première partie, celle concernant les associations, pas la deuxième partie concernant les congrégations). En même temps, on trouve, dans cette loi de séparation – souvent on minimise cet aspect et je crois que c'est important de le rappeler –, l'article 4 précisant que les gens se réclamant d'une religion (c'était un problème technique pour déterminer à qui on allait donner les églises, les temples, les synagogues) doivent se conformer aux règles générales de cette religion. C'est-à-dire qu'une fois constituée une collectivité, celle-ci n'est pas uniquement une juxtaposition d'individus mais a ses règles. Elle peut donc, dans les limites évidemment de la loi et de ce qui est légal, imposer certaines règles à ces individus et dire à une personne qui ne veut pas respecter ces règles : « *Tu ne fais plus partie de l'association* ». A condition bien sûr que ce départ n'entraîne aucune pénalité pour elle dans sa vie propre, vie personnelle, vie sociale etc.... Durkheim⁷ avait bien montré au même moment que le collectif est autre chose que la simple juxtaposition des individus. Il y a donc un jeu des libertés dans la loi de 1905 qui est très important.

Deuxième point : la laïcisation et la laïcité ont été le résultat de ce que l'on appelle le conflit des deux France, conflit dualiste entre des laïcisateurs et cette religion, la catholique, qu'ils voulaient à la fois dominer et rendre officielle, quasi nationale. Et à ce niveau-là la laïcité a été un élément fort de ce que l'on a appelé l'identité républicaine face aux Catholiques qui globalement, de manière dominante, ont été très longtemps monarchiques. Tout au long du XIXe siècle, malgré des périodes d'accalmies, des tentatives de conciliation, on trouve ce conflit politico-religieux. On pourrait dire que la loi de 1905, justement en séparant la religion et l'Etat, a mis fin au conflit des deux France. Cela est vrai et pas vrai. Cela est vrai parce qu'elle a donné une solution juridique à ce conflit, l'officialité n'existait plus mais il y avait plus de liberté pour les Eglises. Moins d'officialité, plus de liberté. Mais en même temps, elle n'a pas donné une solution complète à ce conflit qui a continué sur le terrain scolaire. Sur ce terrain le conflit s'est terminé en gros vers 1984. Donc la laïcité a été et continue à être le marqueur d'une identité de gauche, face à la droite ou au centre qui défendait l'école libre, la gauche avait une position assez dure. Enfin en 1984, il y

⁷ David Émile Durkheim (1858 – 1917) est un sociologue français et l'un des fondateurs de la sociologie moderne.

a une possibilité pour la laïcité de devenir consensuelle puisque le conflit scolaire se termine. Et c'est à ce moment-là que la laïcité se construit de nouveaux adversaires. Ça va être d'un côté ce qu'on appelle les sectes – il existe, alors, un certain nombre d'affaires bien connues, affaires douloureuses qui mettent en cause certains groupes et cela évidemment participe à l'explication. L'autre bouc émissaire va être l'Islam avec la première affaire de foulard en 1989. Là aussi on trouve des événements qui participent à l'explication : début 1989, c'est la fatwa⁸ de Khomeiny⁹ contre Salman Rushdie¹⁰. Mais, néanmoins, cette laïcité consensuelle a besoin de nouveaux adversaires et va d'autant plus permettre une réconciliation des anciennes deux France en conflit : catholicisme et mouvement laïque – ce dernier comportant une composante anti-religieuse chez certains de ses membres (même si, heureusement, c'est loin d'être le cas de tous) –, les « deux France » vont se réconcilier sur le dos de ces nouveaux adversaires. Elles vont pratiquer souvent l'amalgame et c'est cela essentiellement qu'on peut leur reprocher. On peut trouver au sein de l'Islam des gens qui sont dangereux, on peut également trouver au sein des nouvelles spiritualités des gens qui sont dangereux, il ne faut pas le nier, mais la pratique de l'amalgame va faire qu'on va désigner comme adversaires globaux l'ensemble des gens qui se réfèrent à ces courants.

Troisième point : Les conflits les plus durs qui vont affecter aussi bien l'Islam que les nouvelles spiritualités (voire également les nouvelles thérapies) ont lieu dans le cadre de la médecine et de l'école. Pour l'Islam, c'est le port de signes religieux à l'école, considérés comme ostensibles, alors même que le Conseil d'Etat avait énoncé un Avis où c'étaient les comportements qui pouvaient être ostentatoires. Et relativement à la médecine, c'est tout le problème actuellement des hôpitaux où on dit que les femmes dites islamiques ne veulent pas se déshabiller et se faire examiner par des médecins hommes etc. Pour les nouvelles spiritualités, c'est également dans ces deux domaines qu'on a eu les conflits les plus durs.

C'est intéressant parce que médecine et école sont, elles, des institutions et non des associations. Dans les institutions, il existe un certain aspect d'obligation. Une obligation, mais pas complète. L'instruction est obligatoire mais contrairement à ce qu'on a dit, il n'y a pas d'école laïque gratuite obligatoire, il y a toujours eu la liberté de l'enseignement et il y a toujours eu même la possibilité, sous contrôle de l'Etat, de donner un enseignement en dehors de l'école. L'instruction étant obligatoire, l'institution scolaire est donc quand même rattachée à une certaine obligation. De même, en médecine, il y a des actes médicaux qui sont obligatoires ou quasi obligatoires : certaines vaccinations, les visites prénatales pour les femmes enceintes puisque des allocations familiales en dépendent, etc.

Tout le problème, c'est cette sorte de contamination par laquelle, de l'obligation de certains actes liés à des institutions, on passe à une sacralisation de l'institution. Mon hypothèse est que la France a spécialement opéré cette sacralisation ; pour l'école, c'est bien connu, les hussards noirs¹¹ de la République, l'école laïque comme fleuron de la République... Il me semble donc, puisque le temps nous est compté, inutile d'insister.

Je vais donc dire quelques mots sur la médecine, c'est un sujet important pour la question qui nous occupe. En France, l'interdiction de l'exercice dit illégal de la médecine date de 1803. 1803, c'est l'année où la Révolution finit et c'est un moment où la médecine n'a pas encore décollé scientifiquement et techniquement. Le médecin du tournant du XVIIIe et du XIXe ressemble étrangement au médecin que Molière stigmatisait parce qu'il savait très peu guérir. En Grande-Bretagne, qui pourtant était plus avancée sur le plan scientifique et technique au niveau de la médecine, l'interdiction de l'exercice illégal de la médecine va

⁸ Une fatwa est, dans l'Islam, un avis juridique donné par un spécialiste de loi religieuse sur une question particulière.

⁹ Rouhollah Mousavi Khomeiny (1900 – 1989) était un dignitaire religieux chiite possédant les titres d'Ayatollah et de Seyyed, un homme politique iranien et le guide spirituel de la révolution islamique de 1979.

¹⁰ Sir Ahmed Salman Rushdie est un essayiste et romancier britannique d'origine indienne, né à Bombay le 19 juin 1947. La publication de son livre *Les Versets sataniques* en septembre 1988 a déclenché immédiatement une vive réaction dans le monde islamique en raison de sa description jugée irrévérencieuse du prophète Mahomet.

¹¹ Hussard noir est le surnom donné aux instituteurs sous la IIIe République.

arriver cinquante ans plus tard. Cette interdiction va accompagner le décollage scientifique et technique, elle ne le précède pas comme en France. Comme pendant cinquante ans, la médecine anglo-saxonne n'a pas été au bénéfice de cette loi interdisant l'exercice illégal de la médecine, sa légitimité ne devait pas seulement être scientifique et technique, mais aussi éthique. Les règles éthiques de la médecine anglaise et américaine ont joué un rôle plus important qu'en France où cette sacralisation de l'institution a privé, je dirais, les médecins de cette réflexion éthique. Ils n'en avaient pas besoin puisque l'Etat de toutes façons leur faisait gagner les procès qu'ils intentaient aux gens qui faisaient de l'exercice dit illégal.

Pourquoi cette différence ?

Parce qu'à partir du moment où ces régimes laïciseurs, ces régimes qui se réclamaient de 1789 et du drapeau tricolore, prenaient leur distance avec la religion, il leur fallait une nouvelle source de légitimation et c'était la Science avec un S majuscule. Le politique impulsait de la croyance en la Science. La France a été la patrie du positivisme. L'institution médicale a été considérée ipso facto comme une science morale. Le médecin était ce savant dévoué, au service des autres. Quand une épidémie se déclenchait, il prenait des risques, etc. La médecine a joué en France un rôle politique beaucoup plus grand que dans d'autres pays.

Je ne dis pas que dans d'autres pays elle n'a pas joué un rôle car la médecine a toujours été liée à l'émergence et au développement de la modernité à laquelle se sont liées d'autres démocraties. Mais ce rôle a été plus fort en France qu'ailleurs. Pour reprendre l'exemple des femmes dites islamiques : quand vous allez dans un aéroport, tout le monde trouve normal que les hommes fouillent les hommes et les femmes fouillent les femmes ; pourtant ce sont des gens qui ont autant de conscience professionnelle que les médecins et qui font leur travail, on ne va pas les suspecter a priori de vouloir faire autre chose que leur travail. Mais par contre ça semblera absolument ahurissant qu'une femme demande à être soignée par un médecin femme dans la mesure du possible. Deux poids, deux mesures. Au nom de quoi le médecin aurait une conscience professionnelle telle qu'il n'y aurait pas de problème pour lui, alors qu'avec celui qui fait la fouille dans l'aéroport, on ne mélangera pas hommes et femmes ? L'exemple précédent montre bien cette sacralisation. Il y a d'un côté un métier de contrôleur dans l'aéroport et de l'autre côté un personnage sacralisé dont on dit qu'il n'a pas de sexe. Et d'ailleurs, le magazine *Elle* a publié un article intitulé : « Les gynécologues n'ont pas de sexe ».

Face à l'école, face à la médecine, cette sacralisation a donné moins de liberté aux gens en France que dans d'autres pays.

Quatrième point. La laïcité française est une dialectique entre liberté de conscience et liberté de penser. Personnellement, je pense que c'est une bonne chose de ne pas avoir seulement le souci de la liberté de conscience mais d'avoir aussi le souci de la liberté de penser à condition que la liberté de penser ne soit pas dévoyée. La liberté de penser, qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire qu'il existe une formation de l'être humain et que, dans cette formation, il apprend à penser librement. Tout être humain reçoit, à sa naissance et dans les premières années de sa vie, une inculcation, qu'elle soit religieuse, sociale, politique, traditionnelle, au niveau des manières de penser, etc. Les parents, la société dans son ensemble, pensent de manière dominante de telle ou telle façon et enseignent, transmettent du savoir, des connaissances, des informations, mais transmettent aussi une certaine manière de vivre, d'aborder le sens de la vie, de se comporter, etc. La liberté de pensée, c'est la tentative que tout ce qui est reçu et inculqué devienne, dans la mesure du possible – il n'y a jamais de liberté absolue – des choix. On va donc soit intérioriser ce que l'on a reçu, soit changer de conviction et/ou de comportement. Vous naissez dans une religion, on vous inculque cette religion, ou vous naissez chez des athées militants et on vous inculque cet athéisme militant. Et il faut qu'à un moment donné de votre vie, vous ayez reçu suffisamment d'informations diverses, d'instruments de connaissance divers pour que vous choisissiez si vous intériorisez la religion, l'athéisme qu'on vous a transmis, ou si vous

décidez de changer. C'est ça, la liberté de penser et en soi, personnellement, je trouve qu'il s'agit d'une très bonne chose, c'est ce qu'on appelle aussi le « libre examen » et d'ailleurs, l'Université de Bruxelles dans laquelle enseigne mon amie Anne Morelli, qui va parler tout à l'heure, a été fondée justement sur ce thème du libre examen et c'est très précieux.

Le problème, c'est qu'éduquer à la liberté de penser, au libre examen, demande une ascèse de la part des gens qui sont chargés de la formation à la liberté. Ils doivent former les gens à comprendre qu'il existe plusieurs paroles, plusieurs discours et qu'ils auront à choisir dans ce pluralisme. Il y a toujours la tentation de considérer sa propre parole, son propre discours comme supérieur aux autres. Et en fait, sous prétexte d'enseigner la liberté de penser, pour l'enseignant existe toujours la tentation de dire : « *Ce que te disent tes parents n'est pas bon, c'est la tradition, c'est ceci, c'est cela et moi, le maître, je vais t'enseigner la vérité philosophique* ». Les philosophes républicains sont des champions de cette manière d'agir. Ils affirment qu'il « *faut un maître pour se passer de maître* » mais en fait ils ne se passent jamais de maître, ils sont toujours dans le statut de disciples face à un maître, de maître face à des disciples.

Au bout du compte, à la limite, si on suit le processus, il existe un risque de dérive sectaire partout. Au départ, ce n'est pas forcément l'enseignant ou le conducteur d'un groupe spirituel qui veut avoir une volonté de domination, ce peut être aussi les élèves d'un côté, le groupe lui-même de l'autre, qui demandent du sens et du sens englobant, qui demandent un ensemble de réponses pour pouvoir se conduire sans avoir à faire des choix personnels, sans avoir à penser ou agir par soi-même. Car effectuer des choix, penser par soi-même sont des responsabilités difficiles et existe toujours la tentation de se décharger sur d'autres d'une telle responsabilité. Il existe donc toujours un risque d'aboutir à ce que les sociologues appellent la domination charismatique qui est une domination englobante où on donne un sens global qui résout un peu tous les différents problèmes de la vie. Aussi bien l'enseignant que le conducteur de groupe spirituel doit faire très attention à ne pas être investi de ce rôle de charismatique, de donneur de sens englobant, et doit se méfier de lui-même.

Autrement dit, et je terminerai par là, il existe deux aspects inséparables pour tout le monde : le premier c'est de combattre pour ses droits, de veiller à ce qu'il n'y ait pas de laïcité à géométrie variable, douce pour les uns, dure pour les autres ; une laïcité de sang froid qui sache aller au-delà de l'émotion médiatique, au-delà du ressenti social pour affronter les problèmes avec sérénité, vigilance mais froidement. Et puis le fait de se combattre aussi soi-même, de savoir qu'en tout être humain, il peut toujours y avoir un petit clérical qui sommeille et que l'anti-cléricalisme qui, sainement compris, me semble quelque chose de précieux dans la laïcité, est quelque chose qu'il faut à la fois combattre chez les autres et chez soi-même, pour justement, ensemble, arriver à trouver une véritable liberté de penser.

Je vous remercie.

5. Me Olivier-Louis Séguy – Présentation de Raphaël Liogier

Sans doute les deux orateurs auraient-ils aisément pu trouver dans leurs cheminements de recherche universitaire et dans le champ de leurs convictions, une idée qui aurait pu servir de relais pour passer d'un sujet à l'autre. Mais il me revient simplement de dire quelques mots pour présenter Raphaël Liogier. Si Jean Baubérot est de peu mon aîné, il est patent que Raphaël Liogier est mon cadet. Je l'ai découvert récemment et j'ai disposé de moins de temps pour lire ce qu'il a publié. Toutefois, la notion de laïcité nous offre cette transition – Jean Baubérot ayant écrit « Les laïcités dans le monde » et « Histoire de la laïcité en France », et Raphaël Liogier, « Une laïcité légitime : la France et ses religions d'Etat ». Sa démarche prend en compte le droit public, les sciences politiques, la philosophie, pour déboucher sur une sociologie juridique. Et si Jean Baubérot nous a proposé une approche personnelle, presque intime, du sujet qui nous occupe aujourd'hui, le regard de Raphaël Liogier est un regard un peu plus institutionnel dans la mesure où il s'intéresse aux relations entre les Etats et les institutions religieuses. Un de ses fils

conducteurs – je me garderais bien de le réduire à une seule idée – c’est qu’à travers son étude consacrée au Bouddhisme – sur lequel il a écrit plusieurs ouvrages dont le dernier ouvrage est intitulé « Le Bouddhisme mondialisé » –, il met en lumière son acceptation. Alors que le Bouddhisme peut avoir une apparence qui surprend, il reste que son intégration institutionnelle en France s’est faite de manière assez aisée et qu’elle est un élément intéressant d’analyse quand on la compare avec la situation de certains nouveaux mouvements religieux dont l’étrangeté apparente pour l’opinion publique ou l’étonnement qu’ils peuvent susciter, génèrent des réticences voire un blocage.

Je lui donne tout de suite la parole car il vous expliquera cela beaucoup mieux que moi.

6. Raphaël Liogier (Observatoire du Religieux¹²)

Merci.

A l’origine de mes recherches, j’ai travaillé sur le Bouddhisme ; et assez naïvement, je suis tombé sur le rapport entre le Bouddhisme et les institutions publiques, et l’imaginaire dominant dans la société française. Je me suis posé la question : pourquoi est-ce que le Bouddhisme qui, en Occident, en Europe et en France en particulier, est une nouvelle religion – ça n’est pas une nouvelle religion essentiellement, mais c’est une religion qui est quand même reconstruite, qui est occidentalisation (c’est le titre de ma thèse qui montre l’occidentalisation du Bouddhisme) –, pourquoi est-ce devenu, pour faire très vite, une « bonne religion » ? Et alors, en négatif, à travers le filtre de cette bonne religion, pourtant nouvelle religion dans notre contexte, j’ai essayé de comprendre ce qui faisait que d’autres religiosités, elles, n’arrivaient pas à devenir des « bonnes religions ».

A l’intérieur même du Bouddhisme, par exemple, pourquoi certains mouvements, qui numériquement sont parmi les plus importants – je pense à la Soka Gakkai –, vont-ils être considérés comme de mauvais mouvements ?

Pour revenir au thème de l’éducation évoqué par Jean Baubérot, la Soka Gakkai¹³ est le seul mouvement bouddhiste en France qui revendique officiellement le fait de constituer des écoles, de faire même des universités. Au Japon, il y a une université Soka, aux Etats-Unis, il y a une université parfaitement acceptée dans le système universitaire. En France, cela constitue une contradiction avec le monopole que la laïcité, en tant que système symbolique et système politique d’Etat, se donne à elle-même.

Voilà juste une petite introduction pour nous situer.

La notion de secte

Ce qu’il faut savoir sur cette notion de secte, c’est que le fait d’employer le mot secte n’était pas forcément relié à la religion, à l’origine. Le terme voulait seulement dire : un groupe d’individus qui se séparaient d’un tronc commun quel qu’il soit – école philosophique par exemple ; un Pascal, si je ne m’abuse, parlait de la secte des sceptiques –, d’individus qui étaient séparés par leur pensée, par leur façon de voir le monde. Alors effectivement à force d’être séparés, ils finissaient par avoir des comportements un peu étranges, bizarres, d’où pour le coup, la dérive idéologique qui les donne comme tellement différents qu’ils finissent par être anormaux et qu’on suppose qu’ils puissent comploter. Mais ça n’était pas forcément relié à la religion.

¹² Observatoire du religieux – IEP Aix en Provence – <http://www.obs-religieux.iep.u-3mrs.fr/>

¹³ La Soka Gakkai est une organisation bouddhiste laïque qui fonde ses pratiques religieuses et son socle doctrinal sur les enseignements de Nichiren, moine bouddhiste japonais du XIII^e siècle.

La deuxième définition est la définition sociologique, une définition qui est donnée par un certain nombre de sociologues et en particulier Max Weber. Il a une définition claire. Il y a des mouvements religieux qui disposent de ce qu'il appelle le monopole *hiéocratique*, le monopole des biens et du salut, c'est-à-dire le monopole du sens – ce sont par exemple les Eglises qui, sur un territoire donné, ont le monopole –. Et puis à côté de ça, il y a des mouvements qui ne disposent pas de ce monopole et qui existent en concurrence. C'est ce que l'on appelle des sectes. Effectivement, en général, quand on n'a pas le monopole, ça veut dire qu'on est implanté depuis moins longtemps ; ça veut donc dire que le poids de la tradition est moins fort. Une tradition, qu'est-ce que c'est ? C'est aussi une contrainte qui pèse sur les clercs qui représentent cette tradition : la position d'un évêque, sa fonction, son rôle, les limites de son agir sont définis par la tradition, il peut moins jouer au leader charismatique, puisque c'est défini par une tradition ; il y a donc une inertie traditionnelle. Dans un nouveau mouvement religieux en concurrence, il y a plus facilement une légitimité charismatique qui peut se développer, pour la bonne raison que le poids de la tradition est moins fort. Il y a une moindre inertie dans la définition et la limite du rôle qui est assigné aux clercs. C'est structurel pour ainsi dire. Au bout de trois, quatre générations, une fois qu'une tradition est constituée, les rôles sont définis et petit à petit, c'est de plus en plus difficile de dépasser ce qui est permis.

Troisième définition, la définition française de la secte. En gros : une menace pour l'ordre public, voire un mouvement considéré comme objectivement criminel. D'où d'ailleurs le débat sur la définition même du mot « secte », un débat qui se retrouve à travers l'évolution des appellations des organisations qui sont supposées observer les sectes en France. Je pense effectivement au passage de l'Observatoire des sectes à la Mission Interministérielle de Lutte contre les Sectes (MILS) : la secte, c'est forcément négatif, c'est un fléau, c'est un cancer, on lutte contre un cancer quel qu'il soit, parce que c'est un cancer ; et puis petit à petit on est passé à « Mission Interministérielle de Lutte et de Vigilance » (on est seulement vigilant parce qu'on n'est pas forcément en guerre tous azimuts) « contre les dérives sectaires », donc seulement quand ça dérive ; ce qui veut dire qu'il pourrait a priori y avoir des sectes qui ne dérivent pas et qui restent des mouvements religieux légitimes. C'est une sorte d'évolution symbolique qui, à l'évidence, n'a pas su s'inscrire dans la pratique.

Les rapports de force au sein de la laïcité française

Dans ce rapport aux sectes, on est obligé de parler de la notion française de laïcité. En quelque sorte, ce qu'on appelle une secte, c'est un peu une vision en négatif de ce qu'est la laïcité française.

La laïcité française – je ne vais pas le développer parce que Jean Baubérot l'a évoquée – est effectivement l'héritière dans la version républicaine, voire républicaniste¹⁴, d'une certaine tradition monopolistique de l'Eglise catholique associée à l'Etat français, dans ce qu'on a appelé le gallicanisme¹⁵. Et il est vrai qu'il y a eu en quelque sorte un transfert, même si on a eu le sentiment que c'était une révolution ; c'était une révolution tellement radicale – vous savez ce que veut dire révolution au sens de la physique – qu'on a fait un tour complet et on revient au même endroit. En tous cas structurellement, dans la forme, la République a pris la place de l'imaginaire religieux.

Sur l'époque plus contemporaine, on pourrait se demander si la laïcité, c'est bien la séparation comme l'indique le titre de la loi de 1905 : séparation des Eglises et de l'Etat. La plupart des chercheurs sérieux savent aujourd'hui que concrètement, la laïcité, ce n'est pas ça. Alors qu'est-ce que c'est ? Est-ce que c'est la neutralité ? Ah oui, c'est la neutralité, mais tout le problème est un problème de définition et les définitions, ce n'est pas seulement théorique, ça a des conséquences pratiques extrêmement importantes. Quand on dit « neutralité », qu'est ce que ça veut dire ? Si je

¹⁴ Le républicanisme est une philosophie politique dans laquelle la souveraineté appartient au peuple par l'intermédiaire de représentants élus.

¹⁵ Le gallicanisme est une doctrine religieuse et politique sous-tendant l'organisation d'une Eglise catholique de France largement autonome du pape.

vous dis : « *Je vais boire ce liquide et il a un goût neutre* », est-ce que c'est possible que ce liquide ait un goût neutre ? Ce qui a un goût neutre, c'est ce qui n'est nulle part, ce qui est partout, qui n'est pas situé, qui n'a pas d'opinion. C'est bizarre parce qu'on approche petit à petit avec toutes ces caractéristiques – ubiquité, sans opinion, universel – de la définition de Dieu (si on reste tout le temps dans la structure du point de vue linguistique).

Dans la réalité, cette neutralité, puisque c'est en quelque sorte un espace vide, a été l'objet de luttes pour la définition de ce qu'est la neutralité. C'est ça qui est très intéressant. Le sociologue, en particulier le sociologue de l'action publique, s'interroge sur les opérateurs symboliques, c'est-à-dire les gens qui imposent un sens, qui sont suffisamment forts à un moment donné pour imposer une définition de ce qu'est cette neutralité et de ce qu'elle n'est pas.

A mon sens, il y a eu un renversement dans la vie politique, la vie publique, de ce que l'on appelle la laïcité dans les années 80. Jean Baubérot a évoqué une série d'événements, je ne vais pas y revenir mais c'est vrai que pour moi, la période des années 80 correspond assez à cette période du XIXe siècle où la notion de République était l'objet d'une lutte entre droite et gauche. Si on était à droite, on était conservateur, on était pour un retour à l'ancien régime ; si on était à gauche, on était plutôt pour la République. Et puis à un moment donné, il y a eu un renversement, tout le monde était pour la République et du coup, on était dans une redéfinition à l'intérieur même de la droite et de la gauche de ce qu'est la République ; mais à l'intérieur d'un consensus, c'était devenu un cadre nécessaire, plus personne ne sortait de ce cadre, tout le monde devenait républicain (presque tout le monde).

Avant les années 80 – j'ai fait quelques analyses des magazines, des journaux – on était grosso modo soit pour, soit contre la laïcité. Lorsqu'on était contre la laïcité, c'était une orientation plutôt conservatrice, plutôt à droite, plutôt catholique, on pouvait dresser une sorte de portrait robot rapide d'idéal type au sens de Weber, c'est-à-dire qui n'existe pas dans la réalité, où on met toutes les caricatures mais qui nous permet quand même de la mesurer. Et puis en face, on avait plutôt ceux qui étaient pour la laïcité, tous les républicains, républicanistes, plutôt à gauche, etc. Mais à partir des années 80, ça va évoluer, à cause du rapport parlementaire, également en 89 il y a eu les premières affaires du voile, toute une série de choses, et à partir de ces années-là, la laïcité est devenue ce que j'appelle une « image cadre » comme la République. On s'est de plus en plus battus pour savoir ce qu'était la laïcité mais tout le monde était devenu laïc. Si vous demandiez aux gens, ils répondaient : « *Mais moi, bien sûr, je suis laïc, il n'y a aucun problème, la laïcité, c'est parfait* ». Sauf que tout le monde avait une définition particulière.

Et lorsqu'on interrogeait les jeunes filles voilées dernièrement sur leurs raisons de porter le voile, elles répondaient : « *Mais non, c'est pour défendre la laïcité* », avec un discours tout à fait cohérent. Et du coup on est passés à une neutralité « neutralisante ». Une neutralité qui se revendique comme « différentiante ». On a eu ce type de conflit avec une très forte lutte symbolique ou ce que Bourdieu appelle une « lutte des classements » et qui s'applique parfaitement bien à la situation du religieux. La lutte dans le religieux aujourd'hui, c'est : comment se classe-t-on ? Il y a ceux qui sont classés comme « sectes », ceux qui sont classés comme religion historique, grande religion... Lutte des classements reprise dans les rapports. Parce qu'en théorie, la République ne reconnaît aucun culte, mais il y a des religions reconnues dans les rapports parlementaires ! Quelle différence entre religion et culte, comment ça fonctionne ? « *Non, la pratique du culte, ça n'est pas pareil que la définition du religieux* », entend-on. Vous voyez ? Vous avez des luttes de définition qui ont des conséquences extrêmement fortes. Dans ces luttes de définitions et de classements, les individus s'auto-classent comme des « gens biens », en général, classent les autres comme des gens moins biens, mais les autres essaient de se défendre en s'auto-reclassant. Et on a ces espèces de rapports de force.

Ce qui est assez exceptionnel dans la situation française, c'est qu'au milieu de ces rapports de force, on a différents opérateurs et parmi eux, un groupe d'opérateurs symboliques constitués des chercheurs, en France, qui ont essayé de faire entendre leur voix à travers des colloques. Je pense à

un livre *Sectes et démocratie*¹⁶, qui faisait partie de cette espèce de lutte symbolique pour dire : « *Nous, chercheurs, avons quand même quelque chose à dire ; dans un sens ça n'est pas très normal qu'il n'y ait quasiment pas un seul chercheur ou professeur d'université recruté par la République française qui soit engagé par la MIVILUDES* ». Cette mission interministérielle considère les chercheurs comme des gens louches. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de mouvements dangereux, il y a toujours des mouvements dangereux, des luttes contre l'ordre public : tranquillité, salubrité, sécurité publiques. Mais ça n'est pas un complot généralisé, tous les chercheurs ne sont pas achetés par les nouveaux mouvements religieux, il y en aurait bien un ou deux d'épargnés ! C'est un peu ça qu'on peut reprocher au système : pourquoi ne peut-on écouter une étude ethnographique faite sur tel ou tel mouvement ? Après les gens prennent la décision qu'ils veulent.

Les choses sont en train d'évoluer. Pas pour ceux qui se sentent victimes de ce système mais elles évoluent quand même, ne serait-ce que parce que la lutte se radicalise. C'est agonistique. C'est une lutte qui se radicalise parce que justement on ne peut plus éluder complètement le débat, grâce à la contrainte européenne. Et je vous signale qu'au sein même du pouvoir, du gouvernement, il y a des luttes intestines : je pense à la position du Ministère de l'Intérieur, qui n'a pas toujours été cette position, et la position plutôt du côté du Premier Ministre avec la MIVILUDES. Je prends l'exemple des Témoins de Jéhovah : il y avait une sorte d'imaginaire généralisé, il fallait absolument attaquer les Témoins de Jéhovah : c'était l'horreur, ils refusent les transfusions sanguines, etc., etc. ; c'est vrai que doctrinalement, si on lit seulement ce qui est dit dans la doxa des Témoins de Jéhovah, il y a peut-être des problèmes ; seulement du point de vue pratique, le Ministère de l'Intérieur a souligné qu'il n'y avait pas de remontées avec des problèmes. Globalement, même si peut-être leur religion leur dit ceci et cela, les Témoins de Jéhovah qui ont un problème avec leurs enfants acceptent les soins parce que comme tous les parents, ils veulent que leurs enfants survivent. Il y a une sorte de compatibilité, d'évolution, qui se fait. Est-ce qu'on peut condamner les gens seulement sur ce qui va être dit dans la doctrine ? Je ne crois pas que ce soit le rôle de la République Française s'il n'y a pas eu rupture réellement. Et c'est d'ailleurs ce qu'a essayé d'expliquer Didier Leschi, représentant du Ministère de l'Intérieur.

Laïcité et construction d'un fléau social

La vraie question pour un sociologue, c'est de se dire : qu'est-ce qui se passe ? Pourquoi y a-t-il cette espèce de construction d'un fléau social total ? Je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas de mouvements dangereux, je parle de fléau social qui signifie un mouvement vraiment général.

A mon avis, il y a trois types de raisons : il y a des raisons structurelles et historiques qui ont été un petit peu évoquées par Jean Baubérot ; il y a des conséquences récentes de ces raisons structurelles et historiques, qui apparaissent comme des raisons récentes mais qui en réalité sont rattachées à cette structure ; et puis il y a des raisons de politique conjoncturelle, politicienne, très spécifiques, qu'on peut assez bien repérer.

Les raisons structurelles historiques. On a évoqué cet héritage catholique. Héritage aussi de la monarchie absolue. Même dans le domaine culturel, les travaux de Fumaroli¹⁷ ont bien montré comment en France, on adorait la démocratie mais on définissait les principes de la démocratie, c'est-à-dire de la liberté elle-même, par le haut, et si vous ne correspondiez pas à l'idée que par le haut on se faisait de ce qu'est la liberté et la démocratie, alors on vous enlevait un peu de liberté.

Et tout cela remonte, pour faire très schématique, à cette opposition théorique entre quelqu'un comme Rousseau¹⁸ et quelqu'un comme Locke¹⁹. Les deux ont cette idée de contrat social. Dans

¹⁶ *Secte et démocratie*, Françoise Champion et Martine Cohen, Editions du Seuil, 1999

¹⁷ Marc Fumaroli (né en 1932) est un historien, essayiste et académicien français.

¹⁸ Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) est un écrivain, philosophe et musicien genevois d'expression française. Il fut l'un des plus illustres philosophes du siècle des Lumières.

l'idée du contrat social chez Locke, si vous êtes une minorité qui n'est pas d'accord avec le contrat social général, on vous dira : « *Vous n'êtes pas d'accord mais nous sommes majoritaires ; il va falloir vous plier aux règles. Eventuellement, on va peut-être trouver une manière de négocier : vous pouvez soit essayer de négocier avec nous dans un rapport de convivialité ; si vous n'y arrivez pas, ça n'est pas grave, vous n'avez qu'à aller ailleurs fonder un autre contrat social, par exemple aux Etats-Unis* ». Il y a un rapport très pragmatique.

Dans le contrat social à la Rousseau, c'est un peu différent. Il est le résultat théorique de la souveraineté générale. C'est l'intérêt de tout le monde de vivre dans ce contrat social. Et ceux qui trouvent que leur intérêt est différent, qui sont différentielistes, au fond, n'ont pas vu que c'était leur intérêt. Et comme ils ne l'ont pas vu, on va leur expliquer et du coup on va les éduquer. Et quand ils verront que c'est leur intérêt, ils comprendront enfin que c'est beaucoup plus agréable de vivre ainsi ; ça ne part pas d'un mauvais sentiment. La majorité devient par une sorte de processus de transfert idéologique, le tout de la société. Et à partir du moment où vous dites : « *Je ne suis pas d'accord* », ça n'est pas de votre faute, c'est que vous n'avez pas compris quelque chose ; il y a quelque chose dans votre vision qui n'est pas clair donc on va le clarifier.

Je passe maintenant rapidement aux conséquences.

Vous les retrouvez dans le problème du voile. On va aller interroger un certain nombre de jeunes filles et on va leur dire directement : « *Pourquoi est-ce que vous portez le voile ? On sait pourquoi vous le portez mais on va vous libérer malgré vous* ». On leur dit qu'au fond c'est un voile qu'elles ont aussi sur les yeux ; on va les libérer sans écouter leurs raisons, même si on fait semblant de les écouter un peu.

Cela, on le retrouve dans deux domaines, comme l'a dit Jean Baubérot : l'éducation et la santé. Sur l'éducation, après 1789, l'horizon de légitimité change. C'est la science, la connaissance qui doit fournir les balises, qui doit être la justification de l'action dans tous les domaines, l'action politique bien sûr, mais dans tous les autres domaines aussi. Or il se trouve que l'éducation, c'est quoi ? C'est le transfert générationnel de la connaissance. Et donc un Etat qui se veut le détenteur de la connaissance, veut que soit transférée la bonne connaissance. L'éducation devient un domaine privilégié.

Concernant la santé, il y a pas mal d'hypothèses. Récemment j'ai lu les travaux de Michel Foucault²⁰ sur le bio pouvoir et sur l'idée que, dans une certaine mesure, le médecin du village a remplacé le curé du village. La gestion des âmes est devenue une gestion des corps. Et lorsqu'il y a eu un certain effritement d'un certain type de croyance transcendante, il y a eu un pouvoir donné à celui qui est supposé maintenir notre vie le plus longtemps possible. A mon sens, c'est une vision qui est un peu schématique mais qui a quand même son intérêt. J'ai lu récemment une hypothèse qui me paraît assez intéressante. D'une part, la médecine est la vision la plus palpable, la plus proximale de la science chez les citoyens – la physique théorique, même appliquée c'est tout de même un peu lointain –, c'est le fameux « on » du commun des mortels : « *On arrive maintenant à faire ça en médecine, c'est incroyable !* ». D'autre part, la révolution politique de 1789 a, dans une large mesure, socialement échoué, en se traduisant par la Terreur. Et du coup, d'après cet article proposant une analyse assez convaincante, il y a eu une réorientation des espoirs en dehors du politique, qui n'a pas su répondre à tous les espoirs sociaux, vers une science (la médecine) qui, elle, était plus prometteuse que le social. Le bonheur, non plus par la politique puisque ça s'est traduit par la Terreur en France, mais le bonheur par la médecine. C'est une hypothèse que je vous soumets.

¹⁹ John Locke (1632-1704) est un philosophe anglais, l'un des premiers et des plus importants penseurs de l'Enlightenment (Lumières anglaises).

²⁰ Paul Michel Foucault (1926 – 1984) est un philosophe français. Il fut, entre 1970 et 1984, titulaire d'une chaire au Collège de France à laquelle il donna le titre d'*Histoire des Systèmes de Pensée*.

En tous cas, il est certain que les mouvements minoritaires lorsqu'ils ont un projet médical, c'est-à-dire qu'ils ont des idées sur la médecine alternative, ou un projet éducatif, sont en général quasiment systématiquement dans le collimateur (exemple la Soka Gakkai à l'intérieur du Bouddhisme). Mais ce qui est plus fort et montre la force d'inertie liée à ces deux domaines, c'est que lorsque vous avez des idées et que vous voulez les appliquer dans ces deux domaines particuliers (médecine, éducation), même si vous n'êtes pas un mouvement religieux, vous allez être suspecté d'être religieux. Je pense à un mouvement comme Longo Maï qui est un mouvement néo anarchiste, agrarien, communautariste, etc..., qui est très loin d'être un mouvement religieux, on pourrait presque dire farouchement athée, et qui s'est vu qualifié de secte, c'est-à-dire assimilé à un mouvement religieux sectaire. Pourquoi ? Parce qu'ils avaient des écoles. Quand vous avez une école et que vous êtes une association, c'est tellement assimilé à l'idée non seulement du mouvement religieux dangereux, mais du mouvement religieux tout court, que vous êtes suspectés non seulement d'être dangereux mais forcément religieux.

La dernière raison, à mon sens plus conjoncturelle, est liée à un problème politique. Si dans les années 80 on a commencé à parler des sectes, s'il y a eu ce problème avec l'Islam – soit, dans un contexte international avec des conditions multiples, complexes comme toujours –, c'est aussi le moment de la crise, avec la sortie des *Trente glorieuses*²¹, avec la recherche de boucs émissaires. Il faut essayer de régler des problèmes qui ont le gros avantage de pouvoir être réglés facilement sans être réglés, tout en entretenant une sorte d'angoisse, et qui nous détournent des problèmes plus profonds, eux complètement insolubles : le chômage et autre. Et c'est à partir des années 80 quand même, il faut s'en rendre compte, que tous les indicateurs économiques montrent que la France recule économiquement et socialement ; elle recule non seulement en raison de la crise du pétrole, puis des conséquences de 74 mais elle recule aussi par rapport à ses partenaires européens. C'est-à-dire qu'elle prend une voie économique et sociale qui n'est pas une bonne voie et elle s'enferme dans cette voie pendant quasiment deux décennies. Aujourd'hui le PIB de la France, quel que soit ce qu'on raconte dans les débats, passe en queue de peloton de l'Union Européenne. C'est un grand pays, il y a des ressources, tout ce que vous voulez, mais c'est quand même un problème majeur, le niveau de vie a baissé. Et du coup, le gros avantage des sectes, pour faire rapide, c'est que ça se présente comme le contraire du problème du chômage. Si vous arrivez à la télévision et que vous dites : « *J'ai des informations statistiques, je sais que le chômage a reculé de 0,00001 % entre le 1^{er} février et le 3 février et donc ma politique fonctionne* », il y a deux réactions possibles : soit les gens rient, soit les gens pleurent, suivant leur implication dans ce rapport-là. Tout le monde sait que c'est un problème gravissime, qu'il n'est pas résolu même si on a trafiqué un peu les chiffres, ça augmente, ça descend. Tout le monde le sait pour avoir dans sa famille des gens qui sont dans ce désarroi-là, qui ont des difficultés à trouver un emploi, qui ont des problèmes, qui sont exclus, donc ça ne convainc personne. C'est « casse-gueule » politiquement.

Alors que les sectes, c'est un problème royal de ce point de vue-là. Vous pouvez arriver en disant : « *Les sectes sont un problème majeur pour la République française* » ; tout de suite tout le monde est d'accord parce qu'il y a une telle angoisse généralisée sur ce sujet que personne ne cherche à vérifier. Je fais souvent le compte statistiquement dans une classe de quarante élèves et je ne trouve quasiment jamais personne en contact avec ce problème : une fois, deux fois par an, je trouve une, deux personnes. Je ne cherche pas à nier qu'il y ait des problèmes et je voudrais d'ailleurs, s'il y a des problèmes réellement de rupture avec l'ordre public – comme je suis très républicain contrairement à ce que peuvent croire beaucoup de gens, journalistes surtout –, qu'on élimine les sectes dangereuses pour l'ordre public. Mais pour les éliminer, il faut cibler et quand on cible, il faut automatiquement trouver des preuves, donc il faut fonctionner de façon contradictoire, et dès qu'on fonctionne de façon contradictoire, on sort du mythe. Quand on ne cible pas, ça a un autre inconvénient, c'est que la lutte contre les sectes dangereuses devient inefficace. Comme on met tout dans un même panier, ceux qui sont vraiment dangereux peuvent nager allègrement dans cet espèce d'énorme panier et comme on est quand même dans un Etat de droit et qu'on ne peut pas mettre les gens en prison pour rien, du coup, on rate ceux qui méritent

²¹ *Les trente glorieuses*, de Jean Fourastié publié en 1979 aux éditions Fayard.

d'aller réellement en prison. Alors c'est simple, si vous arrivez avec votre loi en disant : « *Je vais résoudre le problème des sectes* », le gros avantage réside déjà dans ce que le Conseil d'Etat appelait, dans un rapport récent, la fonction déclamatoire de la loi, une vraie dérive : des choses dont on sait très bien qu'elles ne vont pas s'appliquer mais « *les députés pensent à vous, ils ne sont pas payés pour rien* ». Cette dérive déclamatoire, elle s'est produite dans le domaine des dites sectes parce que ça ne touche pratiquement personne statistiquement, mais néanmoins tout le monde trouve ça horrible et voit des sectes partout : « *Il y a des gens un peu bizarres, certains qui attendent des soucoupes volantes, il y a les Scientologues...* ». Il y a le star système qui s'en mêle. Avec le star système, le grand public entretient un rapport à la fois de fascination mais aussi, c'est moins dit, de suspicion.

Et vous arrivez quatre ou cinq ans plus tard et vous dites : « *Quand même, ça va mieux* ». Tout le monde est d'accord puisqu'il n'y a pas eu d'évolution, c'est seulement une évolution de l'imaginaire. Il suffit de faire évoluer l'imaginaire pour dire : « *On a réussi, c'est une victoire politique* ». Et autre avantage, cette victoire est transpolitique, elle fait l'unanimité. C'est de l'unanimité assez facile, puisqu'il est déjà construit, on n'a pas à s'embêter à le construire, tout le monde est plus ou moins d'accord : « *Enfin, vous voulez que votre enfant tombe dans une secte et qu'il soit emporté au loin ?!* ».

Tout le problème est que ce système français de laïcité, il est magnifique, il a permis un certain nombre de progrès sociaux, il a permis des choses merveilleuses, mais son fonctionnement pratique a fini par se synthétiser dans ce que j'appelle – dans l'ouvrage auquel vous avez fait référence, *Une laïcité « légitime »*²² – « une dénégation théorique du comportement pratique ». Et je dis bien une « dénégation », parce que c'est psychanalytique, ça n'est pas seulement une négation. On a vraiment le sentiment qu'on ne fait pas ce qu'on est en train de faire. Et cette dénégation, elle a un gros avantage, elle permet d'agir plus dans le religieux que dans d'autres pays. Je prends l'exemple du Royaume-Uni. En théorie, selon le point de vue français, on y est moins laïc mais en réalité les choses sont plus claires, ne serait-ce que du point de vue associatif. En France vous avez les associations « culturelles », du coup il faut donner une définition de ce qu'est la pratique du culte – je me souviens de quelqu'un du Conseil d'Etat me disant : « *La pratique du culte, ça n'est pas la définition du religieux, c'est différent* » – ; vous avez également le statut de congrégation équivalent à une association quasiment d'intérêt général avec des avantages de ce type. Au Royaume-Uni, à ma connaissance, on n'a pas cela. On a des associations ordinaires et puis on a des associations d'un autre type qui correspondent à peu près à l'intérêt général ; et même s'il y a des religions dedans, ces religions y sont incluses en raison de leur intérêt général, qu'on se trompe ou qu'on ne se trompe pas ; il n'a pas fallu démontrer qu'on est une religion. Alors qu'en France, parce qu'on est en régime de laïcité, il faut démontrer qu'on est une religion. C'est une inversion complète, on n'est même plus seulement dans une dénégation, et on ne peut pas éviter de l'étudier. Je sais qu'on nous interdit de l'étudier parce que c'est tellement évident que l'évidence finit par nous aveugler : « *C'est horrible, vous êtes en train de dire toutes ces choses sur la laïcité* ».

Et puis il y a une deuxième chose ; je crois que quand on est sociologue, on ne peut pas éviter d'étudier les nouveaux mouvements religieux. Parce que ces nouveaux mouvements religieux, qu'on appelle habituellement en France de manière globale, les « sectes », ils sont quand même caractéristiques – peut-être caricaturalement, mais justement – des traits de ce qu'est l'évolution des croyances. L'évolution des croyances qui touche, de façon moins forte, mais qui touche même les mouvements religieux dits « normaux » et qui touche même des activités complètement sécularisées. Et je ne peux pas m'empêcher, même si on nous dit qu'on n'a pas le droit de le faire, d'étudier ces nouveaux mouvements religieux, parce que cela nous donne une vision de ce que devient l'évolution des valeurs et des croyances.

²² Une laïcité « légitime », la France et ses religions d'Etat, de Raphaël Liogier, éditions Entrelacs.

Ça n'est pas le sujet aujourd'hui mais ça m'a énormément aidé d'étudier les nouveaux mouvements religieux pour travailler ensuite même sur des sujets complètement éloignés. Je vous donne un exemple de sujet : l'évolution de l'idéologie qui justifie l'entreprise aujourd'hui et la notion de développement durable, de comportement éthique, de développement personnel du cadre, qui en même temps doit permettre à son entreprise de se démocratiser et d'évoluer globalement tout en évoluant lui-même individuellement. Ce que j'ai appelé « l'individuo-globalisme ». C'est quelque chose que j'ai commencé à trouver dans les nouveaux mouvements religieux mais qui se développe dans l'ensemble de la société de façon plus diffuse, donc moins visible.

Voilà, c'est ce que je peux vous dire sur la question. Merci.

7. Eric Bouzou (CICNS) – Présentation du film documentaire du CICNS

Nous avons pensé utile et même nécessaire de traduire au travers d'un film documentaire le travail d'étude que nous avons fait sur la place des minorités spirituelles en France. C'est un documentaire en trois parties ; la première, sortie en janvier 2007, décrit la genèse de la lutte anti-sectes en France, notamment à partir de ce qui s'est passé aux Etats-Unis, jusqu'à la publication du rapport parlementaire sur les sectes de 1996²³. La deuxième traite justement de la question du fléau social et met en regard les discriminations que peuvent subir des personnes, suite à l'application de l'arsenal français de lutte contre les sectes.

Les personnes qui ont déjà vu cette seconde partie l'ont trouvée encore plus parlante et percutante que le premier volet parce qu'elle touche plus les spectateurs dans leur expérience personnelle. Nous pensons que ce documentaire mérite d'être connu et diffusé. Nous nous y employons mais vous pouvez nous y aider en vous le procurant, ce qui nous permet de continuer notre travail.

Nous vous proposons donc un extrait de cette deuxième partie.

Le film s'appelle « 120 minutes pour la liberté spirituelle ».

*(Extrait du film documentaire : 120 minutes pour la liberté spirituelle – partie 2)*²⁴

8. Me Olivier-Louis Séguy – Présentation d'Eileen Barker

Nous continuons le programme et il me revient de vous dire deux trois mots pour présenter les personnes qui vont parler maintenant.

C'est un enchaînement avec ce que vous venez de voir puisqu'on va parler maintenant de la façon dont on procède en dehors de la France. Cela me rappelle le livre *Pour en finir avec les sectes*²⁵ à l'intérieur duquel déjà Mme Barker écrivait – comme d'ailleurs Richard Bergeron, dont on ne parlera pas aujourd'hui mais qu'il faut inscrire dans la même perspective – sur la nécessité du dialogue par respect de l'altérité. Au contraire du personnage que vous avez entendu tout à l'heure qui se permet de dire : « Avec ceux-là, on ne discute pas »²⁶, on peut rester dans une dimension du respect de l'autre en ce qu'il est également un être humain. C'est le fil conducteur, le fil directeur, de la démarche de Richard Bergeron. Il a fondé le CINR (Centre d'Information sur les Nouvelles Religions) en 1984. Le choix du mot « religion » évite celui de « sectes » parce qu'il y a une volonté de rencontre.

²³ <http://www.assemblee-nationale.fr/rap-enq/r2468.asp>

²⁴ <http://www.cicns.net/Film1.htm>.

²⁵ *Pour en finir avec les sectes*, rédigé par un collectif de spécialistes sous la direction de Massimo Introvigne et J. Gordon Melton, Editions Dervy, 1995. Présentation de l'ouvrage sur <http://www.cicns.net/Enfinir.htm>.

²⁶ Allusion au film documentaire du CICNS dont l'extrait présenté montre M. Fenech affirmant au sujet des Témoins de Jéhovah : « On ne discute pas avec les mouvements sectaires » (*George Fenech, 19 décembre 2006 sur France 3*).

Nous allons donner maintenant la parole à Mme Barker qui a une grande expérience à la fois universitaire et institutionnelle. C'est une sociologue de renom qui a une démarche de communication à la fois avec les personnes concernées et avec les pouvoirs publics ; elle est fondatrice d'INFORM, qui signifie : Information Network Focus on Religious Movements.

Avec Monsieur Basset, dont je dirai quelques mots tout à l'heure, les deux communications qui viennent s'inscrivent dans la même perspective, c'est-à-dire un dialogue réel, concret, humain.

9. Eileen Barker (INFORM²⁷ – Royaume-Uni)

Version anglaise

I am really sorry I didn't understand the earlier talks. I could understand enough to know I really wanted to understand but unfortunately, I can't. For those of you who speak English, I have a long paper which is on this website <http://www.inform.ac/aboutInform.pdf>, if you would like to download that, which will describe in more detail what I am saying this morning.

For sociologists of religion – and I have been professor of sociology of religion for the last hundred years –, we make a distinction, a technical distinction between church, sect, denomination and cult.

Perhaps the details do not matter; the point is that we have a technical way of describing these different groups. However, in popular parlance, in the English speaking language, a cult is a dangerous pseudo-religion with satanic overtones, which is involved in financial rackets and political intrigue, indulges in unnatural sexual practices, abuses its women and children, and uses irresistible and irreversible brainwashing techniques to exploit its recruits. It frequently resorts to violence, performs numerous criminal activities and is likely to commit mass suicide... On the contrary, religion is good and godly.

Of course, as a sociologist, what we want to do is find out whether a particular group, if you call it a cult, actually does these things, and not just define and label and assume therefore that all these things follow. In the sociology of religion, and I think this was said in the last talk, we talk about “new religious movements” or NRMs, though there are problems about “new religious movements”. What does this “new” refer to? It may be new to a particular society, like Islam coming to Europe, or Shinto going to Brazil, or it may be a relatively new organisation or set of beliefs or practices.

The most important thing to say about new religious movements that has been proved over and over again is that you can't generalise about them. They differ according to their beliefs, practices, life style – anything you can think about them, apart from the fact that they have been called a new religious movement, a cult or a sect.

For many years, I offered my students a box of chocolates if they could come up with one variable that would apply to all the new religions, and I never had to produce it. There is no criminal activity or any other kind of behaviour that's typical of new religions and hasn't been found in old religions.

It's possible that there are more very good and very bad people in new religions just because of the intensity of beliefs and practices that one finds in the movements. But every movement has to be looked at according to what it does, and what it does at a particular time and a particular place. I find it also useful to distinguish between the movement itself as an institution, the leadership, and the grassroots members because you might want to say very different things about each of them.

²⁷ INFORM : Information Network Focus on Religious Movements – <http://www.inform.ac/>.

I've said that you can't generalize but I am a sociologist so I'm now going to make some generalisations!

I would like to point to some characteristics that sometimes appear in “new” new religions, whether it's early Christianity, early Islam, early whatever. But these are characteristics that can result in their being seen as a problem in society.

First of all, by definition, this is a first-generation membership and therefore, the members are converts. Now, if you know converts, you know that they are very enthusiastic, they believe what they believe in a way that people who are born into old religions very often don't.

The next thing is that they tend to be atypical of the population as a whole.

In the past, they have appealed to the oppressed of society but those who appeared in the 1960s and seventies in the West tended to be middle-class, above-average educated, and youth in about their early twenties.

*(Showing a slide on the screen)*²⁸

This is a graph of the Children of God as they were in the 1970s. Twenty-three is the average age; there are no children and very few old people. So these young, enthusiastic converts have no dependents or responsibilities.

So just these demographic details can tell us a lot about the new movements.

Also very often the movements have a charismatic leader, a founder who has charismatic authority. This means that they are not bound by rules or by tradition. And they are therefore unaccountable to anyone except perhaps to God, unless they *are* God. And they are likely to be unpredictable. Also there tends to be a top-down hierarchical authority and communication structure.

Another thing about new religious movements, again throughout history, is that they tend to have a dichotomous way of seeing the world – they have far clearer idea of what is right and wrong, what is godly and what is satanic, and to make a sharp distinction between ‘them’ and ‘us’. In other words, a new religious movement often cuts itself off from the rest of society, and the members see themselves as being the ones with the truth and being homogeneously good and godly, whereas the rest of us are seen as relatively homogeneously evil and satanic. Of course, I am exaggerating – but it is a tendency one can observe among several new “new religions”.

Another thing about new religious movements is that they change far more rapidly than old religious movements. Their definite truths tend to start to become qualified, and greys start to come into the black and white picture.

Demographically, they have to change. If you remember, this graph represented the Children of God in the nineteen-seventies. Twenty years later, the average age is still twenty-three but the profile is very different. It is almost a mirror image of the 1970s graph. The membership now have responsibilities of children, they themselves are getting older; they are starting to have arthritis and worry about paying the rent.

There are also general social changes. Some that have occurred recently in the West are the introduction of wide web, which has made an enormous difference, and another one was the breakdown of the Berlin wall in 1989. And I won't go into details but it's often forgotten that all these changes are taking place.

²⁸ See the slides printed with the French translation.

And new religions also change because of direct actions taken towards them by the rest of society. Sometimes this leads to accommodation, sometimes to polarization.

The breakdown of the hard boundaries do happen very often so that instead of drawing the sharp distinction between them and us, the members become more integrated into society – especially with the arrival of the second generation.

Another thing that has happened throughout history to new religious movements is that they have been treated with suspicion and antagonism by the rest of society. This is not surprising in that they are offering an alternative to the status quo. In producing images and pictures of the new religions, the new religions themselves obviously have an interest in spreading their new truth, their new way of life, and gaining and keeping new members. So they tend to select all the good things and not to mention any skeletons in the cupboard.

On the other hand, there are groups, cult-awareness groups, sometimes referred to as anti-cult groups, who have an interest in warning and controlling and banning the new religions. So they select the bad and the harmful actions and don't talk about any good things or normal behaviour. Sometimes they provide a mirror image of the crude picture I gave you of the new religions. They think all new religions are homogeneously bad whereas the rest of us are all good.

We also have counter-cult movements, which want to promote theological correctness. So they point to the movements' wrong beliefs (according to their own perspective) and leave out any shared beliefs. They also can produce a mirror image.

Then you have the pictures constructed by the media. Their interest is to get and keep an audience, so they will select the sexy, the exciting, the bizarre and are not interested in the ordinary and the everyday. So they produce images which are very vivid and usually very negative.

These negative images can result in the new religions being attacked, which has happened quite often and indeed it's happened in France.

There have been deprogrammings when people have been illegally kidnapped; and there has been a variety of reactions by the States to the new religions. One reaction, which you find in China, Vietnam and some other countries, is just to outlaw or ban the movements. Saudi Arabia, in another example.

A second reaction, which to my understanding is more like the one in France, is where the State feels it has a duty to protect citizens from potential harm through regulation and control and introducing special legislation. Several of these countries have a system of registration and the criteria for registration often include a minimum number of members and a minimum time that the movement has to have been in the country, which obviously discriminates against new religions. The State may also commission reports and try to collect information about the groups and the harm they do, and/or provide warning information.

I think you are probably all familiar with what MIVILUDES has to do so I won't read this statement of its purpose.²⁹

²⁹ – To observe and analyze the movements in sectarian matter whose intrigues are prejudicial to the human rights and fundamental freedoms or constitute a threat to law and order or are against the law;

- To support, with respect to public freedoms, the coordination of the preventive action and repression by the authorities against such intrigues;

- To develop the exchange of information between the public services on the administrative practices in the fight against the sects;

-To inform the public of the risks, and if necessary the dangers, to which the sects expose society and to facilitate the implementation of actions of assistance to the victims of these sects.

A third kind, which is more like the British scene, is that the State doesn't think that anything need be done about new religions in particular. It's the individual's responsibility rather than the State. Members of new religions are subject to criminal and civil law like all other citizens. In other words, it's their actions and not their beliefs that are considered. It is agreed that it might be necessary to introduce new laws because of something that new religions are doing, but new laws are being introduced all the time and these would apply to all citizens, not just to people who hold a particular belief. The British government has also decided to encourage the production of objective information and this is made available by what I call research-oriented groups. These use social science as their methodology. The main techniques of social science include observation, interview, questionnaire and literature reviews.

Social science can't do everything. Social scientists cannot provide any kind of assessment of theology; we can't use God as an independent variable. We describe beliefs but we cannot assess whether God is like this or like that, or whether or not Satan is at work. Similarly with values, we can tell people what people do and what the consequences are, but not whether having a lot of sex is better than having no sex. But obviously we are more likely to provide the information that a particular group sacrifices virgins on the altar rather than details of what they have for breakfast.

Also: definitions—and I've already spoken about this—we can't just label and think you get information by labelling. We need concepts but they don't tell us about reality, they are only tools. It is more or less useful, not more or less true, to use words like cult, sect, new religions.

In their depictions of new religions, social scientists include a wide range of perspectives – those of the parents, former members, current members (both the leaders and grassroot members), the church, the media and so on. We also use a wide range of statistical techniques.

But most important of all for any science is the use of the comparative method. This is used to test whether a particular characteristic is or is not typical of a particular group. It's not very interesting for me to find out that members of Soka Gakkai have five fingers on the left hand because most non-members also have five fingers on their left hand.

Something that is often assumed about cults is that suicide is a common feature – we may have images of the mass suicide of the members of Heaven's Gate in our mind. We may see in the papers a headline saying: "Cultist kills himself", several times. This can be true but what we don't see in the headlines is: "A Catholic kills himself". The comparative method looks at suicide *rates* and might find that the rate in the cult is less than the rate in normal society. In which case, instead of asking what is it about the cult that *makes* people commit suicide, we might ask what is it about the cult that *stops* people committing suicide.

Another characteristic commonly associated with cults is that they brainwash. But brainwashing is of course a metaphor; nobody actually washes people's brain. For example it has been thought that those in the Unification Church, called Moonies or Moonist, must be brainwashed to live the life they do and to get involved in the mass weddings. It has been claimed that there is an irresistible and irreversible brainwashing or mind control technique that they and other new religions employ.

I did a study in the 1970s with the Unificationists and found that, out of a thousand people going into the situation where they were said to be brainwashed, ninety percent did not join the Church, the Unification Church, and of those who did join, most of them left within two years. I am now studying second-generation Unificationists and ninety percent of the first cohort of the second generation has left. So the brainwashing is not very efficient and certainly neither irresistible nor irreversible.

Also sometimes cults do “good things”. These are pictures of the Family (previously known as the Children of God) in South Africa, where I have stayed with them on three occasions, going to the black townships and seeing the work they do.³⁰

Why is there a need for research-oriented groups? After being a sociologist of religions for several years, I found myself observing a lot of ignorance and misinformation which was leading to unnecessary suffering, and that’s why I set up INFORM (“Information Network Focus on Religious Movements”). It was founded twenty years ago with the support of the British Home Office and mainstream churches. Its aim is to help inquirers by providing up-to-date information about minority religions and spiritual movements. It collects data from a wide number of sources. INFORM’s international network is really international with hundreds of experts: clergy, lawyers, medical, sociologists, scholars, historians, other experts, the media and those with personal experience such as members and former members.

We get information from everywhere that we can. But of course it is necessary to assess it because we can’t accept everything we are told, and we use the social scientific methodology for our assessment. And then we have the problem of disseminating the data. We do this by responding to enquiries, organising seminars, conferences and lectures, and through various publications and a number of different things.

We do have a lot of objections raised about our work, partly due to our having contact with members of the new religions. We believe this is very important and sometimes we mediate between the members and non-members. The resources we have include books, journals, articles, hard files on a large number of different new religions, some old religions and various organizations and topics. We also collect information on different topics such as children, violence, the millennium, crime, law, suicide, etc.

As you can see, we have files with at least some information on 3750 different organizations.

Another important expertise is the staff. All at INFORM have at least a Masters degree in the sociology of religion. Two are just about to get their PhDs.

Inform is completely independent of the Government or any other group or organisation. It has its own Board of Governors. We have a management committee responsible for the day-to-day running. We have an advisory panel and we have our international network and the office staff and I am the honorary director.

Inform seminars are held for a full day, twice a year, on different topics or issues: examples being, new religions and exorcism, sexuality, violence, money, law, children, new age... The next one (on November 24th) is on second-generation adults. And we’re organising a big international conference next April. We also put on special seminars for clergy, police, social workers.

These are some of the groups that we get most inquiries about. This doesn’t mean that there are complaints but inquiries for information.

And these are some of the themes that come up in enquiries in the order of frequency.

These are some of the leaflets that we have on the different groups.

And I have some general leaflets with me, if anybody is interested I can give them one, and you are all very welcome to get in touch with INFORM either by email or to look at the web which is there.

³⁰ The pictures show them giving literacy classes; distributing food supplements for children; creating a vegetable garden; visiting and entertaining patients in hospital and providing information in schools about HIV/AIDS.

I have just been asked who gives us the money. The British Government (not the Home Office, now, but the Department of Communities and Local Government) gives us the main amount of money but we also get some from the Church of England and the Free Churches and other odd bits of funding, but we don't accept any money from any new religions or indeed any group that might want to influence us in any way whatsoever. So although sometimes new religions have offered us money, we've always said 'no' despite what is sometimes said about us being funded by the movements. But the Government is the main funder. At the moment, the Government is giving us £ 100 000 a year, which covers the staff costs but not mine. I don't get paid but the other staffs do, and that's where that money comes from and for the rest, for rent, etc., we get from the Churches.

Thank you very much.

Traduction française

Je suis vraiment désolée de n'avoir pu comprendre les précédentes interventions mais j'ai pu en comprendre suffisamment pour savoir que j'aurais vraiment aimé comprendre. Mais malheureusement je ne peux pas. Pour ceux d'entre vous qui parlent Anglais, j'ai un long article sur ce site, <http://www.inform.ac/aboutInform.pdf>, si vous souhaitez le télécharger, qui décrit plus en détail ce dont je parle ce matin.

Pour les sociologues des religions, – et j'ai été professeur de sociologie des religions durant ces cents dernières années –, nous faisons une différence technique entre une église, une secte, une dénomination et une confession.

Les détails ont peut-être peu d'importance mais le fait est que nous avons une façon technique de décrire ces différents groupes. Toutefois, dans la langue anglaise parlée et au sens populaire du terme, une « secte » est une pseudo-religion dangereuse avec des connotations diaboliques, qui est impliquée dans des rackets financiers et des intrigues politiques, qui s'adonne à des pratiques sexuelles contre nature, qui abuse les femmes et les enfants, qui pratique un lavage de cerveau irrésistible et irréversible et qui exploite ses recrues. Elle a fréquemment recours à la violence, elle est engagée dans de nombreuses activités criminelles et provoquera probablement un suicide collectif... Au contraire, la religion est bonne et sainte.

Bien sûr, en tant que sociologues, nous voulons déterminer si un groupe particulier, même si on l'appelle une « secte », a de telles pratiques et pas seulement définir, étiqueter et supposer que ces attitudes en découlent automatiquement. En sociologie des religions, et je pense que cela a été dit dans la présentation précédente, nous parlons de « nouveaux mouvements religieux » ou NMR, bien qu'il y ait des problèmes avec cette terminologie de « nouveaux mouvements religieux ». A quoi le mot « nouveau » fait-il référence ? Il peut être nouveau dans une société particulière, comme l'Islam arrivant en Europe ou le Shinto au Brésil, ou il peut s'agir de l'organisation relativement nouvelle d'un faisceau de croyances ou pratiques.

La chose la plus importante au sujet des nouveaux mouvements religieux et qui s'est avérée de façon répétée, est qu'il n'est pas possible de généraliser à leur propos. Ils diffèrent par leurs croyances, leurs pratiques, leur style de vie, par tout ce qu'on peut penser d'eux, hormis le fait qu'ils ont été nommés nouveaux mouvements religieux ou sectes³¹.

Pendant de nombreuses années, j'ai proposé d'offrir à mes étudiants une boîte de chocolats s'ils réussissaient à trouver un critère applicable à tous les nouveaux mouvements religieux, et je n'ai jamais eu à l'offrir. Il n'y a pas d'activité criminelle ni aucun autre comportement qui soit typique des nouvelles religions et qu'on ne trouve pas aussi dans les anciennes religions.

³¹ La distinction établie par les sociologues des religions en Angleterre entre « cult » et « sect » est difficilement traduisible en Français, ces mots ayant un sens très différent en France.

Il se peut qu'il y ait davantage de personnes très mauvaises ou très bonnes dans les nouvelles religions à cause de l'intensité des croyances et des pratiques que l'on peut trouver dans les mouvements. Mais il faut considérer chaque mouvement en fonction de ce qu'il fait, et ce qu'il fait à une époque particulière et dans un lieu particulier. Je trouve aussi utile de distinguer entre le mouvement lui-même en tant qu'institution, la direction et les membres de la base parce qu'il y aura des choses très différentes à dire pour les uns et les autres.

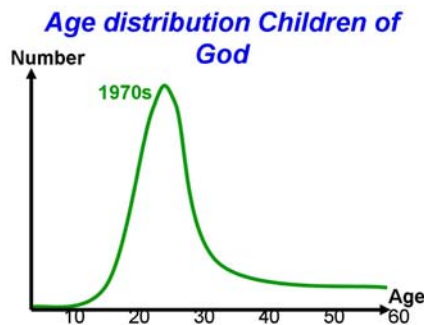
J'ai dit qu'on ne pouvait pas généraliser mais je suis une sociologue des religions, je vais donc présenter maintenant quelques généralisations !

J'aimerais parler de quelques caractéristiques qui apparaissent quelquefois dans les « nouvelles » nouvelles religions, que ce soit les premiers Chrétiens, l'Islam des premiers jours ou les premiers de quelque mouvement que ce soit. Mais ces caractéristiques peuvent avoir pour conséquence que ces mouvements soient perçus comme un problème dans la société.

Tout d'abord, par définition, c'est une appartenance de première génération et donc les membres sont des convertis. Si vous connaissez des convertis, vous savez qu'ils sont très enthousiastes, ils croient en ce qu'ils croient d'une façon dont les gens qui sont nés dans des religions anciennes ne croient plus, bien souvent.

Ensuite elles ont tendance à être « atypiques » par rapport à la population dans son ensemble.

Dans le passé, les nouvelles « nouvelles religions » ont attiré les opprimés dans la société mais celles qui sont apparues dans les années 1960, 1970 en Occident étaient plutôt issues d'un milieu bourgeois, avec des membres mieux éduqués que la moyenne et âgés d'environ 20 ans.



Voici (*ndlr : ci-dessus*) un graphique des Enfants de Dieu tels qu'ils étaient dans les années 70. L'âge moyen est de 23 ans, il n'y a pas d'enfants et très peu de personnes âgées. Donc ces jeunes convertis enthousiastes n'ont pas de personnes à charge et de responsabilités.

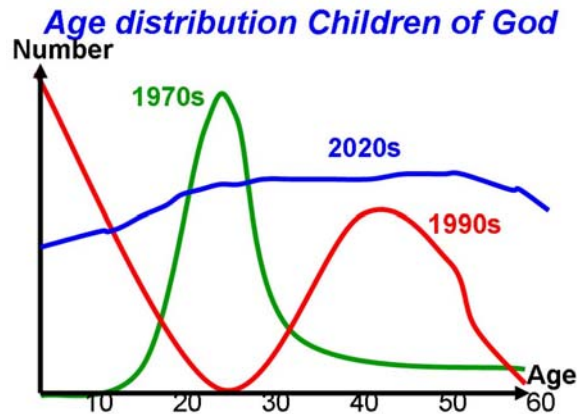
Ces simples détails démographiques nous en disent long sur les nouveaux mouvements.

Aussi, bien souvent, les mouvements ont un leader spirituel charismatique, un fondateur ayant une autorité charismatique. Cela signifie qu'ils ne sont pas limités par les règles ou la tradition. Et par conséquent, ils n'ont de compte à rendre à personne sauf à Dieu à moins qu'ils soient eux-mêmes Dieu, et deviennent imprévisibles. Il tend également à y avoir une hiérarchie pyramidale de haut en bas dans la structure de communication.

Une autre chose au sujet des mouvements religieux, encore une fois visible tout au long de l'Histoire, est qu'ils ont tendance à avoir une vision dichotomique du monde – ils ont une idée bien plus nette de ce qui est juste et de ce qui est mal, de ce qui est pieux et de ce qui est satanique – et à faire une nette distinction entre « eux » et « nous ». En d'autres termes, un nouveau mouvement religieux se coupe souvent du reste de la société et ses membres se voient comme étant ceux qui détiennent la vérité et qui sont bons et pieux de façon homogène, tandis que le reste d'entre nous est vu de façon relativement homogène comme mauvais et diabolique. Bien sûr

j'exagère mais c'est une tendance qu'on peut observer parmi plusieurs nouvelles « nouvelles religions ».

De plus, les nouveaux mouvements religieux changent bien plus rapidement que les anciens mouvements religieux. Leur vérité définitive tend à devenir plus modérée et des nuances de gris commencent à pénétrer une vision en noir et blanc.



Démographiquement, ils doivent changer. Si vous gardez en mémoire le graphe représentant les Enfants de Dieu dans les années 70 (en vert), vingt ans plus tard (en rouge), la moyenne d'âge est toujours 23 mais le profil de la courbe est très différent. C'est presque une image miroir de celle du graphe des années 1970. Les premiers membres ont maintenant la responsabilité d'enfants, ils ont vieilli, commencent à avoir de l'arthrite et se préoccupent du paiement de leur loyer.

Il y a également des changements sociaux généraux. Parmi ceux qui se sont produits récemment en Occident, il y a l'introduction du réseau Internet, qui a fait une différence énorme, et un autre a été la chute du mur de Berlin en 1989. Je ne rentrerai pas dans les détails mais on oublie souvent que tous ces changements surviennent.

Les nouvelles religions changent aussi en raison des actions directes de la société à leur encontre. Quelquefois cela conduit à des conciliations, d'autres fois à des radicalisations.

La chute des frontières rigides se produit très souvent de sorte qu'au lieu de tracer une nette distinction entre « eux et nous », les membres s'intègrent davantage dans la société en particulier avec l'avènement de la seconde génération.

Un autre phénomène concernant les nouveaux mouvements religieux et qui s'est produit de nombreuses fois au cours de l'Histoire, est qu'ils ont été traités avec suspicion et antagonisme par le reste de la société. Ce n'est pas surprenant puisqu'ils offrent une alternative au statu quo. En produisant des images et des portraits des nouvelles religions, les nouvelles religions elles-mêmes ont évidemment intérêt à répandre leur vérité nouvelle, leur nouvelle façon de vivre, à s'adjoindre et à fidéliser de nouveaux membres. Ils ont donc tendance à sélectionner toutes les bonnes choses et à ne pas sortir les squelettes de leurs placards.

D'un autre côté il y a des groupes, des groupes d'observation des sectes, quelquefois appelés groupes anti-sectes, qui ont un intérêt à alerter et contrôler, et bannir les nouvelles religions. Ils sélectionnent les actions mauvaises ou nuisibles et passent sous silence les actions positives et les comportements normaux. Quelquefois ils offrent une image miroir du portrait sans nuances que je vous ai donné des nouvelles religions. Ils pensent que toutes les nouvelles religions sont mauvaises, de façon homogène, tandis que le reste d'entre nous est bon.

Il y a également les mouvements « contre les croyances » qui entendent promouvoir l'exactitude théologique. Ils pointent les fausses croyances depuis leur propre perspective et laissent de côté les croyances partagées. Ils peuvent aussi fournir une image miroir.

Puis il y a les images construites par les médias, dont l'intérêt est d'obtenir et de garder une audience et qui sélectionneront donc le sexy, l'excitant, le bizarre et ignorent et ne sont pas intéressés par l'ordinaire et le quotidien. Ils produisent des images très vives et habituellement très négatives. Le résultat peut en être que les nouvelles religions sont attaquées, ce qui s'est produit assez souvent et est en fait ce qui s'est passé en France.

Il y a eu des séances de déprogrammation où des personnes ont été illégalement kidnappées ; et les réactions des Etats envers les nouvelles religions ont été diverses.

L'une d'elles, comme on la trouve en Chine, au Vietnam et dans d'autres pays, est de les mettre tout simplement hors-la-loi ou de les bannir. L'Arabie Saoudite en est un autre exemple.

Une autre réaction, qui selon moi est plutôt celle de la France, est que l'Etat pense de son devoir de protéger les citoyens des dangers potentiels par des règles et un contrôle et en introduisant une législation spécifique.

Plusieurs de ces pays ont un système de déclaration et les critères pour cette déclaration incluent souvent : un nombre minimum de membres et une durée minimum d'existence dans le pays, ce qui de toute évidence discrimine les nouvelles religions. L'Etat peut aussi commander des rapports et essayer de collecter des informations sur les groupes et les dommages qu'ils causent et/ou diffuser une information de mise en garde.

Je pense que vous êtes tous familiers avec l'action de la MIVILUDES, donc je ne vais pas lire l'énoncé de sa mission³².

Un troisième type de réaction, qui ressemble davantage à ce qui se passe en Angleterre, est justement l'action de l'Etat anglais qui ne pense pas qu'il y ait quelque chose de particulier à faire au sujet des nouvelles religions. C'est la responsabilité de l'individu plutôt que celle de l'Etat. Les membres des nouvelles religions sont sujets aux lois criminelles et civiles comme tout autre citoyen. En d'autres termes, leurs actions sont prises en considération et non leurs croyances. Il y a un accord pour dire qu'il peut être nécessaire d'introduire de nouvelles lois en raison de choses que les nouvelles religions pourraient faire mais de nouvelles lois sont introduites constamment et elles s'appliquent à tous les citoyens, pas seulement à des personnes qui adhèrent à une croyance particulière. Le Gouvernement britannique a également décidé d'encourager la production d'une information objective et cette information est mise à disposition par ce que j'appelle des groupes orientés vers la recherche. Ils utilisent les sciences sociales comme méthodologie. Les techniques principales des sciences sociales comprennent l'observation, l'interview, le questionnaire et les comptes-rendus de lecture.

Les sciences sociales ne peuvent pas tout accomplir. Les chercheurs en sciences sociales ne peuvent fournir aucune appréciation d'une théologie, nous ne pouvons utiliser Dieu comme une variable indépendante. Nous décrivons les croyances mais nous ne pouvons pas déterminer si Dieu est comme ceci ou comme cela, ou si Satan est à l'œuvre. C'est pareil avec les valeurs, nous pouvons dire aux gens ce que font les personnes et quelles en sont les conséquences mais ne

³² Extrait :

- d'observer et d'analyser le phénomène des mouvements à caractère sectaire dont les agissements sont attentatoires aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales ou constituent une menace à l'ordre public ou sont contraires aux lois et règlements ;
- de favoriser, dans le respect des libertés publiques, la coordination de l'action préventive et répressive des pouvoirs publics à l'encontre de ces agissements ;
- de développer l'échange des informations entre les services publics sur les pratiques administratives dans le domaine de la lutte contre les dérives sectaires ;
- de contribuer à l'information et à la formation des agents publics dans ce domaine ;
- d'informer le public sur les risques, et le cas échéant les dangers, auxquels les dérives sectaires l'exposent et de faciliter la mise en oeuvre d'actions d'aide aux victimes de ces dérives.

pouvons pas conclure si avoir une activité sexuelle intense, par exemple, est mieux que de ne pas en avoir du tout. Mais il est évident que nous fournirons plus probablement l'information qu'un groupe sacrifie des vierges sur le bûcher que les détails de ce que ses membres consomment au petit déjeuner.

De même, pour les définitions – et je l'ai déjà mentionné – nous ne pouvons pas simplement étiqueter et penser obtenir une information en étiquetant. Nous avons besoin de concepts mais ils ne décrivent pas la réalité, ils ne sont que des outils. Cela est plus ou moins utile, et non pas plus ou moins vrai, d'utiliser des mots comme « culte », « secte », « nouvelles religions ».

Dans leur description des nouvelles religions, les chercheurs en sciences sociales incluent un grand éventail de perspectives, celle des parents, des anciens membres, des membres actuels (à la fois dirigeants et membres de base), celle de l'Eglise, celle des médias, etc. Nous utilisons également un grand éventail de techniques statistiques.

Mais par-dessus tout, comme pour toute science, nous utilisons la méthode comparative. Elle nous sert à tester si une caractéristique particulière est ou non typique d'un groupe particulier. Ce n'est pas très intéressant pour moi de découvrir que les membres de la Soka Gakkai ont cinq doigts à la main gauche parce que la plupart des non membres ont aussi cinq doigts à la main gauche.

Une idée courante au sujet des sectes est que le suicide y est commun, nous pouvons avoir à l'esprit des images du suicide collectif du groupe *Portes du Paradis*³³. On peut lire souvent dans les journaux un gros titre disant « Un adepte de secte s'est suicidé ». C'est peut-être vrai mais on ne voit pas de titre disant : « Un Catholique s'est suicidé ». La méthode comparative s'intéresse au taux de suicides et pourra révéler que le taux de suicides dans la secte est inférieur à celui de la société en général. Donc au lieu de se poser la question : « *Qu'y a-t-il dans la secte qui favorise le suicide ?* », nous pourrions poser la question : « *Qu'y a-t-il dans la secte qui dissuade les gens de commettre un suicide ?* ».

Une autre caractéristique communément associée aux sectes est qu'elles lavent le cerveau. Mais le lavage de cerveau est bien entendu une métaphore ; personne ne lave effectivement le cerveau des gens. Par exemple on a pensé que les membres de l'Eglise de l'Unification, appelés les « Moonies » ou Moonistes, subissent certainement un lavage de cerveau pour vivre ce qu'ils vivent et s'engager dans des cérémonies de mariage en masse. Il a été affirmé que les Unificationnistes et d'autres nouvelles religions utilisent une technique irrésistible et irréversible de lavage de cerveau ou de manipulation mentale.



J'ai réalisé une étude dans les années 70 avec les membres de l'Eglise de l'Unification et ai constaté que sur 1000 personnes se mettant en situation d'avoir le cerveau prétendument lavé,

³³ Heaven's Gate (Portes du Paradis) est un groupe spirituel co-fondé par Marshall Applewhite et Bonnie Nettles, dont les membres ont été retrouvés morts lors de l'apparition de la comète Hale-Bopp en 1997.

90% ne rejoignaient pas l'Eglise de l'Unification et parmi ceux qui la rejoignaient, la majorité la quittait dans les deux années suivantes. J'étudie maintenant la deuxième génération d'Unificationistes, et 90% de la première vague de la deuxième génération ont quitté le mouvement. Donc le lavage de cerveau n'est pas très efficace et certainement pas « irrésistible » ni « irréversible ».

Literacy

The Family International teaching in South Africa



Distributed by The Family International (originally the Children of God) in South Africa



Regular Food Supplements

Parfois les sectes accomplissent aussi de « bonnes actions ». Ces photos sont du groupe la Famille (anciennement connu sous le nom « Les enfants de Dieu ») en Afrique du Sud où je suis restée avec eux à trois reprises, allant dans les banlieues noires pour voir le travail qu'ils font³⁴.



Food Gardening

Initiated by The Family International in South Africa



The Family International entertaining children in hospital in South Africa



The Family International AIDS education in a South African School

Pourquoi a-t-on besoin de groupes orientés vers la recherche ? Après avoir été sociologue des religions pendant plusieurs années, j'ai pu observer une grande ignorance et une désinformation conduisant à d'inutiles souffrances. C'est pourquoi j'ai créé INFORM : Information Network Focus on Religious Movements (Réseau d'information consacré aux mouvements religieux). INFORM a été créé il y a vingt ans, avec le soutien du Ministère de l'Intérieur britannique et des

³⁴ Les photos montrent des membres de la Famille dans des classes d'alphabétisation, distribuant des compléments alimentaires pour les enfants, créant un jardin potager, visitant et distrayant des patients dans un hôpital et apportant de l'information sur le SIDA dans des écoles.

© CICNS 2007

principales Eglises. Son but est d'offrir à ceux qui le demandent une information à jour sur les religions minoritaires et les mouvements spirituels. Les informations sont collectées à partir d'un grand nombre de sources ; le réseau international d'INFORM est vraiment international avec des centaines d'experts : clergé, avocats, monde médical, sociologues, universitaires, historiens, experts divers, les médias et ceux qui ont une expérience personnelle, comme membres ou anciens membres...

Nous obtenons des informations de partout où nous le pouvons. Mais il est bien sûr nécessaire d'évaluer cette information parce que nous ne pouvons pas accepter tout ce qui nous est dit, et nous utilisons la méthodologie des sciences sociales pour notre évaluation. Ensuite nous avons la question de la dissémination des données. Nous le faisons en répondant à des enquêtes et en organisant des séminaires, des conférences, des cours, à travers des publications variées et un certain nombre d'autres choses.

Nous recevons un grand nombre d'objections au sujet de notre travail en raison de nos contacts avec des membres des nouvelles religions. Nous pensons que cet aspect est très important et parfois nous réalisons une médiation entre les membres et les non membres.

Nos ressources incluent des livres, des revues, des articles, des fichiers sur un grand nombre de nouvelles religions, quelques anciennes religions et différentes organisations, et différents thèmes. Nous nous intéressons à différents thèmes comme : les enfants, la violence, le millénarisme, le crime, la loi, le suicide, etc.

Comme vous pouvez le voir (*sur une diapositive*), nous avons des fichiers avec au moins quelques informations sur 3750 organisations différentes.

Une autre expertise importante est constituée par l'équipe. Toutes les personnes d'INFORM ont au moins une Maîtrise en sociologie des religions. Deux sont sur le point d'obtenir leur doctorat.

INFORM est totalement indépendant du gouvernement ou de tout groupe ou organisation. Il a son propre conseil d'administration. Nous avons un comité de direction responsable de la conduite de l'activité quotidienne. Nous avons un comité consultatif, notre réseau international et les employés de bureau et je suis la directrice honoraire.

Les colloques d'INFORM ont lieu sur une journée complète deux fois par an sur différents sujets ou problématiques, par exemple : nouvelles religions et exorcisme, la sexualité, la violence, la loi, les enfants, le Nouvel Âge,... Le prochain (24 novembre 2007) portera sur les adultes de seconde génération. Et nous organisons une grande conférence internationale en avril prochain. Nous mettons en place également des séminaires spécifiques pour le clergé, la police, les travailleurs sociaux.

Voici quelques-uns des groupes pour lesquels nous recevons le plus de demandes. Cela ne signifie pas qu'il y ait des plaintes, mais des demandes d'informations.

Groups most enquired about – NB not necessarily complaints

- ICOC
- Scientology
- JW
- Unification Church
- SES
- Landmark
- Children of God
- Satanism
- Wicca
- Jesus Fellowship
- Mormons
- ISKCON
- New Kadampa Trad
- Sai Baba
- Sahaja Yoga
- Brahma Kumaris
- Soka Gakkai
- UCKG
- Jesus Christians
- Mohan
- Raelians
- Western Buddhist Order
- Divine Light Mission
- Osho / Rajneesh
- Nation of Islam
- Falun Gong
- [Unknown]

Et voici quelques-uns des thèmes, par ordre de fréquence :

‘Popular’ themes in order of frequency

- | | |
|---------------------|-------------------------|
| 1. Healing/Health | 11. Magick/Alchemy |
| 2. Millennialism | 12. Prophecy |
| 3. Evangelism | 13. Sexuality |
| 4. Violence | 14. Politics |
| 5. Law/Crime | 15. Money |
| 6. Meditation | 16. Christian Identity |
| 7. Sex | 17. Drugs |
| 8. Guru | 18. Murder |
| 9. Fundamentalism | 19. Possession/Exorcism |
| 10. Communal living | 20. Terrorism |

Voici quelques-uns des dépliants que nous avons sur les différents groupes.



Et j'ai avec moi des documents généraux, si quelqu'un est intéressé je peux en donner un, et vous êtes tous très bienvenus d'entrer en contact avec INFORM, soit par email soit en allant consulter le site internet.

On m'a demandé qui nous donne de l'argent. Le Gouvernement britannique (ce n'est plus le Ministère de l'Intérieur, maintenant, mais le Département des Communautés et le Gouvernement Local) nous donne la part la plus importante mais nous recevons aussi de l'argent de l'Eglise d'Angleterre et des Eglises Libres, et il y a quelques autres petites sources de financement, mais nous n'acceptons aucun don d'aucune nouvelle religion et en réalité d'aucun groupe qui pourrait vouloir nous influencer d'une manière ou d'une autre. Donc, bien que quelquefois certaines nouvelles religions nous aient offert de l'argent, nous avons toujours refusé malgré ce qui est dit

parfois : que nous serions financés par les mouvements. Le Gouvernement est la principale source de financement. En ce moment, le Gouvernement nous donne 100 000 livres sterling par an, ce qui couvre les dépenses de salaires mais pas le mien. Je ne suis pas payée, les autres employés le sont. Voilà d'où vient l'argent et pour le reste, le loyer, etc., nous recevons de l'argent des Eglises.

Merci beaucoup.

10. Me Olivier-Louis Séguy – Présentation de Jean-Claude Basset

Comme dernier orateur de la matinée, je vous présente très brièvement – on est un petit peu en retard – Jean-Claude Basset dont la démarche s'apparente à celle dont je parlais tout à l'heure, celle de M. Bergeron. Il y a une « parenté » puisque M. Basset – comme M. Bergeron – est un théologien et c'est un pasteur. Il a travaillé essentiellement à Lausanne et également à Genève. Il a fondé un groupe de dialogue interreligieux depuis plus de vingt ans. Ce qui est intéressant, c'est l'ancienneté des démarches qui vous sont attestées aujourd'hui. Jean-Claude Basset est co-fondateur du CLIMS³⁵, le Centre de Liaison et d'Information concernant les Minorités Spirituelles. Là encore, le vocabulaire des noms est intéressant par rapport aux tendances françaises. Voilà quelques propos introductifs.

M. Basset a écrit plusieurs ouvrages dont « Le dialogue interreligieux, chance ou déchéance de la foi »³⁶, « Judaïsme et Islam, dans le face à face avec le Protestantisme », « Panorama des religions en Suisse romande » et publie chaque année un calendrier interreligieux.

Si vous êtes prêt, je vous donne la parole tout de suite.

11. Jean-Claude Basset (CLIMS – Suisse)

Merci.

Peut-être qu'on devrait distribuer une feuille aux participants (*NDR : charte du CLIMS*).

Je tiens d'abord à remercier les organisateurs de cette journée pour l'occasion qui m'est offerte de lever un coin du voile sur les minorités spirituelles en Suisse, et plus spécifiquement l'expérience, très modeste, après ce que nous venons d'entendre, du CLIMS, donc le Centre de Liaison et d'Information concernant les Minorités Spirituelles, inauguré à Genève et qui fête ce mois-ci ses 10 ans d'existence.

C'est par le biais du dialogue interreligieux comme nouveau mode de relation entre les grandes traditions religieuses de l'humanité, après des siècles, voire des millénaires d'ignorance, de compétition ou de confrontation, c'est par ce biais-là que j'ai été amené à m'intéresser à la question des nouveaux mouvements religieux ou des minorités spirituelles.

Ce qui m'a frappé d'emblée, c'est en premier lieu le fossé qui existe entre l'approche sociologique, et on vient d'en avoir un bel exemple, et la mauvaise presse de ces mouvements reflétée dans l'irritation que provoquent les nouveaux mouvements religieux dans la société. Une irritation qui est – et ça vient de nous être confirmé mais je le percevais un peu intuitivement – largement disproportionnée au regard du nombre finalement limité et des membres et des sujets qui provoquent ou qui sortent du cadre accepté de la société.

Alors quelques rappels un peu rapides – ce sera mon premier point – sur mon propre engagement. Quinze années d'enseignement sur l'Islam et les relations interreligieuses dans le cadre de la

³⁵ CLIMS : Centre de Liaison et d'Information concernant les Minorités Spirituelles – <http://www.clims.ch/index.php>.

³⁶ De Jean-Claude Basset « Le dialogue interreligieux, chance ou déchéance de la foi », éditions du Cerf
« Judaïsme et Islam, dans le face à face avec le Protestantisme », éditions Labor et Fides.

Faculté de Théologie et de Sciences des Religions de l'Université de Lausanne m'ont conduit à quelques observations élémentaires que je pourrais ainsi résumer.

D'abord le premier point, c'est que l'émergence de nouveaux mouvements religieux ou spirituels est un phénomène normal, quasi universel de l'histoire religieuse de l'humanité, si l'on excepte les religions ethniques où l'appartenance sociale, culturelle, religieuse, constitue une seule et même identité.

Deuxième constatation, il y a dans toute religion des éléments de sectes, dans la double acception de suivre un maître, *sequi*, et de se couper, *secare*, d'une tradition établie ou d'une sorte de consensus social. C'est un point important car en fait, il n'y a pas de limite, de frontière étanche entre la secte et l'Eglise ou la religion. Aussi bien bon nombre de religions établies ont commencé comme des sectes ou des dissidences, et nombre de mouvements qui à un moment donné ont été considérés comme dangereux ont acquis le statut d'Eglise ou de communauté reconnue. On peut penser aux Adventistes³⁷, on peut penser à l'Armée du Salut, sans parler du cas des Mormons³⁸, des Saints des Derniers Jours, considérés comme Eglise d'un côté de l'Atlantique et comme secte de l'autre côté.

Alors une proposition, qui était un peu mon hypothèse de travail, c'est que, au fond, les nouveaux mouvements religieux apparaissent comme des tentatives de réponse nouvelle à des questions auxquelles les religions en place n'apportent pas ou plus de réponse satisfaisante, au moins aux yeux d'une partie de la population.

Ce côté positif implique aussi la conviction que les nouveaux mouvements religieux – mais, et ça a été dit abondamment, comme tout mouvement religieux – peuvent connaître des dérives, la conviction que des distorsions sont possibles, une fois encore ni plus ni moins nocives que dans n'importe quel courant religieux.

S'il y a une différence, à mes yeux, c'est que pour survivre et se développer, un nouveau mouvement doit impérativement recruter de nouveaux membres et s'assurer de leur fidélité, et je crois que les chiffres qui viennent de nous être donnés sont assez évocateurs. Mais encore une fois, le prosélytisme est une pratique commune à de nombreuses grandes religions dites missionnaires, le Christianisme, l'Islam, le Bouddhisme, par exemple.

A ces constatations d'ordre général, j'ajouterais trois convictions plus spécifiquement enracinées dans mon héritage protestant. La première, c'est que l'appartenance religieuse, comme toute quête spirituelle, correspond à une démarche éminemment personnelle, qui doit être à l'abri de toutes formes de pression ou de coercition. Le deuxième élément, c'est que la liberté religieuse est un acquis bien trop précieux pour le vilipender au nom de craintes non fondées sur des faits avérés. Et pour éviter toute forme de discrimination, c'est la loi commune et non des lois spécifiques ou lois d'exception, qui doit définir les règles du vivre ensemble dans une société pluraliste et, le cas échéant, punir les abus.

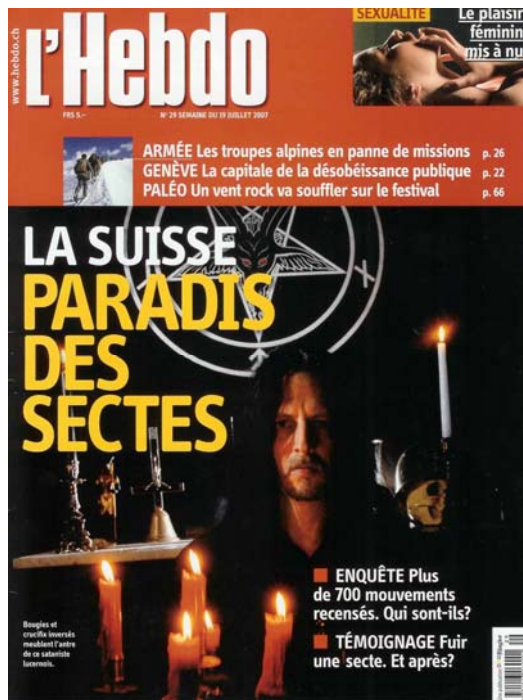
Ceci posé, j'arrive à mon second point qui est un aperçu sur les minorités spirituelles en Suisse.

Cet été, l'Hebdo, qui est le principal hebdomadaire de Suisse romande, consacrait sa couverture (*NDR : voir plus loin*) et une dizaine de pages aux sectes : la Suisse, on savait que c'était le paradis des banques, vous savez maintenant que c'est le paradis des sectes. Un des thèmes généraux qui apparaît dans ce dossier, c'est au fond un reproche sur le manque de sérieux, de volonté manifestée de la part des autorités, du gouvernement fédéral voire des autorités cantonales, face à ce danger que représentent ces mouvements.

³⁷ L'Adventisme est une mouvance chrétienne protestante née en 1861 aux Etats-Unis.

³⁸ L'Eglise de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours est une organisation religieuse chrétienne créée en 1830 par Joseph Smith. Ses membres sont populairement appelés « mormons ».

Selon un rapport de 1999, rapport de la Commission de Gestion du Conseil National – le Parlement helvétique dit, et là je cite : « *Il semblerait que la Suisse, avec la Grande-Bretagne – on est en bonne compagnie –, soit le pays le plus touché par la multiplication des mouvements à caractère religieux* ». Je cite toujours : « *Elle est considérée comme plaque tournante du marché du religieux* ». Ce qui est intéressant, c'est qu'à ce rapport, le gouvernement fédéral a répondu, assez sèchement d'ailleurs, que le Droit en vigueur était tout à fait suffisant. Lui-même avait diligenté une année auparavant une enquête sur la Scientologie en Suisse et avait conclu que ce mouvement ne représentait pas un danger pour la sécurité de l'Etat. Conclusion, donc, sur le caractère non dangereux et le bien-fondé de ne pas agir ; pour reprendre les trois orientations des gouvernements évoquées par Eileen Barker, la non action est en l'occurrence la règle en Suisse.

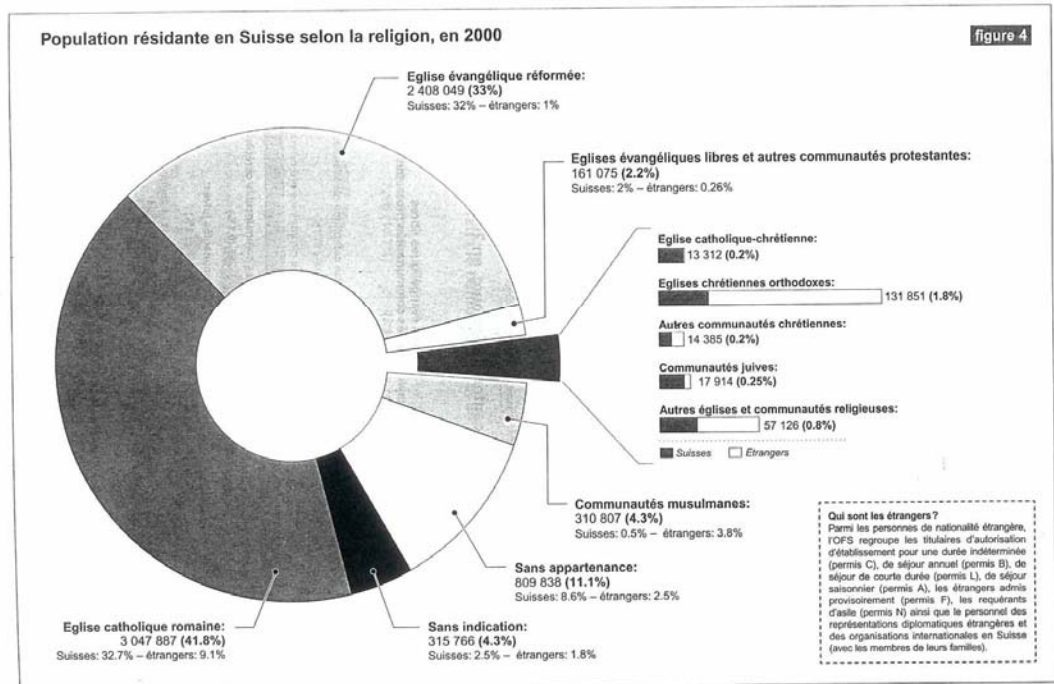


Il faut dire, pour comprendre ce contexte, que la diversité religieuse est au fond une donnée fondamentale du pays et je vais donner quelques chiffres qui reflètent les fruits du dernier recensement fédéral de l'an 2000 (*NDR : voir plus loin*), où on voit apparaître qu'il y a 41,8% de Catholiques, 33% de Réformés, 2,2% de Protestants évangéliques, 2,2% d'autres Chrétiens, 4,3% de Musulmans, 0,25% de Juifs, 0,8% d'autres communautés religieuses, 11,1% de sans religion et 4,3% de personnes qui n'ont pas répondu au questionnaire, qu'elles appartiennent ou non à un courant religieux.

Pour ce qui est des nouveaux mouvements religieux, on les évalue à 1,5% de la population, avec une large majorité qui se rattache à la mouvance chrétienne, les mouvements d'autre origine avoisinant 0,2%.

Au total, néanmoins, ce ne sont pas loin de 700 groupes qui ont été identifiés en Suisse³⁹.

³⁹ Voir Jean-François Mayer : Les nouvelles voies spirituelles. Enquête sur la religiosité parallèle en Suisse, Editions L'Age d'Homme, 1993 et Georg Schmid & Georg Otto Schmid : Die Kirchen, Sekten, Religionen - Religiöse Gemeinschaften, weltanschauliche Gruppierungen und Psycho-Organisationen im deutschen Sprachraum, Theologischer Verlag Zürich 2003.



J'avance, pour respecter le temps qui m'est imparti, pour venir sur la question du CLIMS et de son origine. Pour cela, je crois qu'il est utile de rappeler que le 5 octobre 1994, 48 membres de l'Ordre du Temple Solaire sont retrouvés morts dans deux villages paisibles, l'un du canton de Fribourg, l'autre du canton du Valais ; comme on peut l'imaginer, l'émotion est grande dans tout le pays et relance la question de la dangerosité des minorités spirituelles. C'est le canton de Genève qui réagit avec le plus de détermination de sorte que trois ans plus tard, un groupe d'experts publie, à la demande du Département de Justice et de Police, un audit sur les dérives sectaires⁴⁰ – le mot « secte » n'étant pas reconnu dans le domaine juridique, on va parler des « dérives sectaires » – et, c'est intéressant, avec toute une série de mesures à entreprendre pour surveiller plus étroitement l'activité de ces minorités. Ce qui est rassurant, c'est que dix ans plus tard, on peut constater que la seule proposition qui a abouti est la création d'un Centre Inter Cantonal d'Information sur les Croyances⁴¹ et à ce jour, il n'existe aucune réglementation, ni au niveau fédéral ni au niveau cantonal, sur la notion de sectes, certains de le déplorer, la majorité de s'en satisfaire.

Néanmoins c'est dans ce contexte d'inquiétude, il y a une dizaine d'années, par rapport aux nouveaux mouvements religieux, qu'est née l'idée du CLIMS, le Centre de Liaison et d'Information concernant les Minorités Spirituelles. En marge d'initiatives de dialogue interreligieux, il s'agissait de voir, au fond, si les membres de ces mouvements réputés intolérants, exclusifs, étaient capables de se parler dans le respect mutuel. Nous avons eu d'abord des réunions informelles, auxquelles participaient des Raëliens⁴², des Scientologues⁴³, des Unificationistes⁴⁴ ainsi qu'un prêtre catholique et moi-même. Le véritable test a été la rédaction d'une charte de

⁴⁰ Audit sur les dérives sectaires. Rapport du groupe d'experts genevois au Département de Justice et Police et des Transports du Canton de Genève. Février 1997.

⁴¹ <http://www.cic-info.ch/webquick/Pages/accueil>.

⁴² Claude Vorilhon, dit Raël (né le 30 septembre 1946), est le fondateur du mouvement raëlien. Sa rencontre avec des extra-terrestres est le fondement de sa doctrine.

⁴³ La Scientologie, ou Église de Scientologie, est une organisation fondée aux États-Unis en 1954 par L. Ron. Hubbard. Elle promeut notamment une méthode appelée « dianétique ».

⁴⁴ L'Église de l'Unification (ou Association de l'Esprit Saint pour l'Unification du Christianisme Mondial) est un mouvement religieux fondé par le révérend Sun Myung Moon (également connu sous le nom de Moon).

bonne conduite que vous avez sous les yeux⁴⁵ et qui demeure jusqu'à aujourd'hui le texte de référence de l'association. En effet, cette réunion informelle est devenue entre-temps une association.

Alors vous voyez qu'un certain nombre de points ont été abordés sur la liberté religieuse pour tous les mouvements, et bien sûr la liberté religieuse des personnes. On s'appuie très fortement sur les droits humains, la recherche d'un *modus vivendi*, ce qu'on appelle volontiers en Suisse la paix confessionnelle et surtout le principe d'une égalité face à un Etat dont la neutralité est avérée.

En même temps on n'est pas angélique, il a été dit à plusieurs reprises qu'il peut y avoir et qu'il y a certains cas d'abus ou de dérives, donc elles sont prises en compte en insistant évidemment sur la question de non discrimination.

Un des points qui jouent un rôle dans l'histoire du CLIMS – n° 7 dans la charte – c'est le principe du non dénigrement. On peut affirmer beaucoup de choses concernant ses propres convictions mais évidemment il y a une limite à ma liberté, c'est le respect de la liberté d'autrui. Et c'est ainsi qu'un des courants qui a fait un temps parti du CLIMS a été suspendu pour ses attaques à l'égard d'autres courants. On voit qu'on est dans le principe de réalité, que la voie du dialogue, qui est celle choisie, est certainement une voie ouverte, qui permet d'éviter et l'ignorance et les préjugés mais qu'en même temps, elle n'exclue pas l'idée de vigilance.

Le dernier point est celui du rôle d'observatoire. On voit qu'il y a à plusieurs endroits la nécessité de développer un observatoire. En Suisse romande il en existe deux, celui que je viens de mentionner, l'observatoire intercantonal, ainsi que l'Observatoire des Religions en Suisse qui, lui, est rattaché à l'Université de Lausanne.

Rapidement sur le CLIMS, quelques éléments pour insister sur la question de l'information. Par rapport au défi d'information, on a élaboré un système de fiches de présentation basé sur un double regard qui est celui des adeptes d'un mouvement et en même temps le regard extérieur. Cela sur une douzaine de points comparables, ce qui permet une lecture transversale, et surtout à partir des questions qui sont les mêmes que dans le panorama des religions en Suisse Romande⁴⁶ qui présente vingt traditions religieuses présentes dans cette partie du pays.

C'était un bon exercice que de se présenter aux autres, d'avoir leur regard critique et d'aboutir à un texte modeste – chaque fois un recto verso – mais qui essaye de dire les points utiles pour un premier regard, celui d'enseignant, de journaliste ou de toute personne intéressée.

Un autre aspect est celui de la médiation pour les victimes, qui en l'occurrence me revient particulièrement en tant que non membre – même si le Protestantisme est minoritaire – d'une « minorité spirituelle ». C'est vrai qu'à plusieurs reprises j'ai pu me rendre compte que la rencontre directe évite des crispations. Alors je donne deux exemples : une personne faussement accusée d'appartenir à un mouvement et qui voit son commerce mis à l'index ; ou le cas d'une personne qui ne parvenait pas à quitter un mouvement alors qu'il existait une procédure bien établie, une rencontre a permis, avec des responsables, de clarifier les choses. Mais ça montre aussi les points de crispation ou d'irritation.

Le CLIMS a eu le plaisir et l'honneur d'organiser avec le CESNUR un colloque international à Genève en l'an 2000, plusieurs journées, une journée de visite dans différents centres et cette année même, une journée de conférence destinée à sensibiliser non plus les quelques membres du groupe du CLIMS mais plus largement les membres des principaux mouvements. C'est le cas de la Scientologie, de l'Eglise de l'Unification, de l'Eglise des Saints des Derniers Jours, du

⁴⁵ <http://www.clims.ch/documents/charte.php>

⁴⁶ « Panorama des religions en Suisse romande » Editions Enbiro à Lausanne et Plateforme Interreligieuse à Genève.

mouvement Mahikari⁴⁷, de la Fraternité Blanche Universelle⁴⁸ ; donc visiter ces centres, à Lausanne ou dans la région, du côté de Vevey, et provoquer la réaction.

Un dernier mot, parce que tout n'est pas rose après dix ans d'expérience, je crois que les liens tissés ont été forts et il y a une amitié qui permet de se dire les choses, ce qui est précieux. En même temps, cette association n'est pas parvenue à véritablement élargir son auditoire. On s'est en particulier rendu compte que le fait d'avoir, dès le départ, un certain nombre de groupes réputés dangereux ou en tous cas mal vus a entraîné la méfiance d'autres groupes qui se sentaient plus à l'abri selon le fameux principe : « *Pour vivre heureux, vivons cachés* ».

Un autre élément de réflexion c'est qu'au fond, le travail de médiation exige du temps, de l'écoute, et ne répond pas avec suffisamment de pertinence à un travail rapide de dénonciation. Il y a une espèce de déséquilibre. Alors on peut reprendre la question du regard des journalistes, la Une que je vous ai montrée intervient dans un non événement total, c'est-à-dire que c'est l'été, qu'il ne se passe pas grand-chose et donc il faut bien faire mousser quelque chose. Et on se rend compte qu'on peut la ressortir, quelques années après – il ne faut quand même pas le faire chaque année – mais même s'il ne s'est rien passé, on peut la ressortir.

Ce que je vous ai dit, en guise de conclusion, montre la possibilité de développer, de casser ce schéma de séparation entre les religions bonnes et les sectes, cultes ou mouvements dangereux, et c'est je crois une chance qui a pu se développer – ce sera là-dessus que je conclurai – par rapport à une non-intervention déterminée de l'Etat. Je le dis avec d'autant plus de conviction qu'il y a un peu plus de dix ans, nous avions un Ministre de l'Intérieur du canton de Genève qui était décidé à utiliser l'argument des sectes – pour des raisons électorales – et ce qui est intéressant, c'est que la mayonnaise n'a pas pris.

Je vous remercie.

⁴⁷ Sūkyō Mahikari est un mouvement religieux originaire du Japon.

⁴⁸ La Fraternité Blanche Universelle est un mouvement spirituel fondé par Omraam Mikhaël Aïvanhov, lui-même disciple de Peter Deunov, un maître spirituel bulgare.

12. Table ronde

12.1. Me Olivier-Louis Ségué – Introduction

Je pense que nos invités sont parfaitement capables d'enchaîner les sujets, de donner leur point de vue de manière constructive à l'intérieur du programme du colloque qui est assez vaste. Donc je vais les laisser s'exprimer à leur guise et si j'ai le malheur d'intervenir, ce sera seulement pour les inviter soit à être brefs, soit à partager entre eux le temps de parole.

12.2. Anne Morelli (CIERL – ULB⁴⁹)

Pour ceux qui ne me connaîtraient pas, je me présente en quelques mots : je suis historienne de formation, professeur à l'université de Bruxelles où je suis le directeur adjoint du centre d'étude des religions et de la laïcité.

J'ai fait partie notamment de la commission parlementaire en Belgique, qui a enquêté sur les dites « sectes ». L'ensemble des universitaires qui avaient été consultés à cette époque ont, sans se concerter, donné la même réponse quand on leur a demandé de fixer des critères pour déterminer les sectes et les religions. Alors que nous provenions d'universités différentes, nous avons dit tous les trois que c'était impossible de trouver des critères qui distinguent les unes des autres. La conclusion de la commission parlementaire a donc été que... les universitaires ne comprenaient rien à la question des « sectes » ! Et donc lorsque le Parlement belge a créé un Observatoire gouvernemental des sectes, aucun des universitaires n'a été repris comme membre ! On y a recasé des politiques, on y a mis des fonctionnaires mais aucunement le milieu scientifique.

La question qui m'intéresse beaucoup, c'est la manière dont les dites « sectes », sont représentées dans les médias. Nous avons déjà vu quelques exemples ce matin, de ces articles à sensation, que ce soit en Suisse ou en Angleterre, et c'est évidemment le cas en Belgique aussi.

Et puis je viens d'avoir l'expérience toute récente en France de cette émission de Jean-Luc Delarue, où j'ai vraiment eu l'impression de tomber dans un traquenard parce que l'assistante m'avait assuré que c'était une émission de débat où il y aurait aussi bien des gens victimes de la chasse anti-sectes – le deuxième point de cet après-midi – que des gens qui s'estimaient victimes des sectes.

En fait ils ont effectivement invité les deux types de personnes mais les personnes victimes de la chasse anti-sectes n'ont jamais pu s'exprimer sur ce plateau. Le sujet a été traité, avec une arrogance rare, en reprenant des faits qui dataient parfois d'il y a vingt-cinq ans et en construisant tout sur l'affectif : les gens racontaient, la larme à l'œil des histoires émouvantes, bien souvent très anciennes. Et quand Monsieur par exemple (*un moine Krishna présent dans la salle*) a été invité pour témoigner, il pourra nous dire qu'il a seulement pu placer trois phrases, et encore, je pense qu'on l'a interrompu. Jean-Luc Delarue coupait sans arrêt la parole des intervenants qui n'étaient pas des victimes des « sectes », il a interrompu par deux fois un psychologue qui commençait à raconter son histoire, en lui disant : « *On ne va pas passer toute la nuit à vous écouter !* ».

Donc il y a vraiment deux poids deux mesures. On crée de l'empathie pour les victimes des « sectes », et aucune écoute pour les victimes de la chasse aux sectes. Et ce qui est plus grave, c'est que la MIVILUDES avait apparemment demandé un droit de regard sur l'émission. L'émission était prévue en direct, ils ont demandé à ce qu'elle soit enregistrée et passée en différé pour pouvoir couper ce qui les dérangeait.

⁴⁹ CIERL : Centre Interdisciplinaire d'Etudes des Religions et de la Laïcité – Université Libre de Bruxelles – <http://www.ulb.ac.be/phil/cierl/>.

On n'a évidemment pas vu qu'une dame dans le public, qui comptait intervenir, a été « vidée » sans ménagements...

On nous interpelle tout le temps avec la démocratie, la liberté d'expression, etc., on doit aller faire des missions dans le monde entier pour apporter ces valeurs aux peuples qui n'ont pas la chance de les connaître. Mais quand on voit comment ça se passe chez nous, évidemment c'est assez inquiétant. Quand l'émission s'est terminée, les gens de la MIVILUDES étaient très satisfaits : de leur point de vue l'émission avait été bonne. Je crois vraiment que c'était une émission de propagande pour réanimer l'angoisse anti-sectes, et donc pour leur assurer leur propre gagne-pain. Je pense qu'on est vraiment dans une situation assez inquiétante au point de vue du traitement, par les médias des phénomènes religieux. Il y a vraiment deux poids et deux mesures et un a priori tout à fait négatif envers les petits groupes.

Je voudrais revenir sur un petit détail et je laisserai ensuite la parole aux autres intervenants.

Quand on m'a téléphoné pour me dire que l'émission serait en différé, on m'a dit : « *J'avais oublié de vous dire quelque chose, Madame. Pour ne leur faire aucune publicité, vous ne pouvez donner le nom d'aucune secte.* » J'étais quand même un peu étonnée parce que j'avais l'intention de faire un parallèle entre le caractère irrationnel, ou rationnel comme vous voulez, des croyances des Chrétiens qui pensent ressusciter et celles des Raéliens qui attendent les extra-terrestres. J'ai appris à ce moment-là que si je voulais parler de Raël, je devais remplacer ça par « tititit » ou quelque chose comme ça. La journaliste est tombée dans le piège que je lui ai tendu lorsque je lui ai dit : « *Tiens, et si je veux parler des Jésuites, est-ce que je dois aussi éviter de les nommer ?* » « *Ah non, m'a-t-elle répondu, il n'y a aucun problème, pour eux vous pourrez dire leur nom.* » « *Mais ça n'est pas de la publicité ça ?* » « *Non, non, mais pour eux il n'y a pas de problème.* »

De mon point de vue c'est vraiment typique de ce « deux poids deux mesures » qu'on voit tout le temps dans la presse, dans les médias en général, et qui montre véritablement l'état de censure dans lequel on est à propos de ces sujets.

12.3. Me Laurent Hincker

Bonjour, mon nom est Laurent Hincker, je suis avocat au Barreau de Strasbourg et de Paris. J'enseigne également à l'université de Strasbourg, spécifiquement en sociologie juridique et je suis un militant des droits de l'homme depuis l'âge de vingt ans ; j'ai fait plusieurs missions, notamment pour Amnesty International⁵⁰, la Fédération internationale des Droits de l'Homme au Maroc, en Europe centrale, où les libertés étaient opprimées. Récemment, j'étais à Munich pour affaire, et je me suis rendu dans ce lieu de mémoire incontournable qu'est Dachau. Quand on pense qu'à Dachau n'est qu'à vingt minutes de Munich en métro...dans le cadre de l'exposition très documentée qui y est présentée, j'y ai découvert qu'outre les Tziganes, les Juifs, les opposants politiques, il y avait, dès 1933, les Témoins de Jéhovah qui étaient fichés, poursuivis et internés là-bas par le régime nazi. Si je suis là aujourd'hui, c'est pour vous faire part de ma réflexion et de ma pratique professionnelle sur votre thématique que j'articulerai autour de quatre concepts :

1. Les sectes et les tribunaux
2. Les sectes et les médias
3. Réflexion autour des dérives sectaires
4. Réflexion autour de la laïcité

⁵⁰ <http://www.amnesty.fr/>.

1. Les sectes et les tribunaux

C'est dans ce contexte-là, du lieu de ma pratique professionnelle, que j'ai été amené à m'intéresser au combat de la liberté de penser, d'expression et de religion. En effet, comme tout avocat, c'est dans le cadre d'un mandat professionnel que j'ai connu les écoles Steiner et le mouvement des Anthroposophes, bien connu en Suisse et dans les pays scandinaves. Ils sont venus me trouver en 1999 en me disant : « *Il paraît que nous sommes une secte, qu'est-ce qu'on peut faire ?* » Les bras m'en sont tombés comme à beaucoup d'autres ; nous avons commencé à entamer une procédure parce que comme vous le dites, il n'y a pas grand chose à faire sur le plan politique, il reste le plan juridique et là on se rend compte qu'il n'y a pas non plus grand chose à faire si ce n'est d'attaquer au niveau de la diffamation. Nous avons eu l'opportunité de poursuivre M. Guyard, qui était le rapporteur de la deuxième commission parlementaire sur le thème « Les sectes et l'argent ». En effet, il avait déclaré dans une interview à la télévision – je crois que c'était sur France 2 – que les Anthroposophes⁵¹ étaient une « *secte dangereuse et qu'ils faisaient tout et n'importe quoi* ».

Nous avons pu entamer une procédure juridique sur cette base-là parce que théoriquement les rapports parlementaires ne sont pas attaquables en droit. C'est donc devant la 17^e chambre correctionnelle de Paris que nous avons fait condamner M. Guyard pour les propos diffamatoires qu'il avait tenus...

A cette occasion-là, le Tribunal a notamment découvert comment étaient « fabriqués » les rapports parlementaires en France parce que, vous l'avez signalé à l'instant, à la télévision il n'y a pas de débat contradictoire, mais dans les rapports parlementaires il n'y en a pas non plus puisque c'est fait de façon absolument inquisitoire sur la base de rapports non signés (des « blancs ») des RG et de témoins qui sont entendus de manière anonyme, sans qu'on donne la parole aux associations intéressées pour permettre un débat contradictoire, tel que le prévoit l'article 6 de la CEDH. Malheureusement, en Appel, les juges ont botté en touche en disant qu'il y avait diffamation, certes, mais que Monsieur Guyard était de bonne foi, s'étant exprimé en qualité de Président de la Commission Parlementaire... Cela signifiait en clair : « *Passez, il n'y a rien à voir...* ».

Sur le plan international, à Strasbourg existe le Conseil de l'Europe (quarante-six pays européens sont membres de cette institution, parmi lesquels notamment la Russie, la Turquie, etc.). La Cour européenne des droits de l'homme, qui dépend du Conseil de l'Europe, est entre autres garante de la liberté d'expression, de pensée, de religion pour huit cent millions d'Européens et deux cent millions d'étrangers qui vivent dans ces pays et donc pour près d'un milliard de personnes... Le Conseil de l'Europe a toujours fait prévaloir qu'il ne fallait pas de loi spécifique dans les pays européens concernant les sectes et que dans tous les cas, s'il y avait quelque chose à faire, c'était d'avoir des lieux d'information et de formation où soient prises en compte de manière contradictoire les informations données non seulement par les associations de victimes, mais aussi par les associations qualifiées de sectes elles-mêmes... Le Conseil de l'Europe a également préconisé la mise en place d'un observatoire européen qui à ma connaissance n'a jamais vu le jour faute de moyens...

Évidemment, toutes les subventions données à des associations pour lutter contre les sectes dangereuses, ce qui est certes nécessaire, mais qui souvent détourne leur objet en attaquant tous azimuts toutes les associations qui ne sont pas dans la norme française, si cet argent était utilisé pour effectivement mettre en oeuvre les recommandations du Conseil de l'Europe en créant un observatoire européen, l'argent me semble-t-il serait mieux utilisé...

2. Les sectes et les médias

Par la suite, une autre association est venue me voir : la SRCM⁵² (Sri Ram Chandra Mission). L'objet de cette association était la pratique du yoga, pratique ancestrale pratiquée en Inde depuis

⁵¹ L'anthroposophie également appelée science de l'esprit a été fondée par Rudolf Steiner.

⁵² La Shri Ram Chandra Mission (SRCM) est un mouvement spirituel d'origine indienne.

des millénaires. Moi-même, je connaissais le hata yoga, le prana yoga ; dans cette association, les personnes pratiquaient le raja yoga, yoga de la méditation, yoga le plus élevé dans la hiérarchie.

Cette association avait elle aussi, du jour au lendemain, été cataloguée comme secte. Dans une émission de M. Dechavanne « Ciel mon mardi », de sinistre mémoire, M. Dechavanne avait fait venir un monsieur qui s'appelle M. Michel Gilbert qui commence à dire en pleurant : « *Je n'ai plus d'enfant, les sectes m'ont volé mon enfant, cette secte-là en particulier m'a volé mon enfant* ». Il invente toute une histoire... La Sri Ram Chandra Mission décide de porter l'affaire en Justice, et nous nous retrouvons à nouveau devant la 17e chambre correctionnelle de Paris. M. Michel Gilbert arrive et le juge lui demande : « *Monsieur, quels sont les éléments tangibles que vous avez pour prouver ce que vous dites ?* ». En fait il n'en avait aucun, tout était mensonger... De plus nous avons de son ex-femme une décision de Justice qui montrait que c'était un père maltraitant, que ses enfants avaient été confiés par les juges aux affaires familiales à la mère et que c'est dans ce contexte que les enfants étaient partis et ne pouvaient plus voir ce père que dans le cadre d'un point rencontre, comme c'est le cas de tous les enfants maltraités... Ceci pour vous montrer à quel point de manipulation et d'instrumentalisation on en arrive aujourd'hui et ce en toute impunité ; en effet, ce même Michel Gilbert condamné par la 17e chambre correctionnelle (décision confirmée par la Cour d'Appel de Paris), a été réentendu par M. Fenech dans le cadre de la troisième commission d'enquête parlementaire sur le thème « Sectes et enfants », il y a un an. Il a réaffirmé exactement les mêmes faits pour lesquels il avait été condamné... Comme quoi M Fenech, qui présidait cette fois-ci cette commission n'a absolument pas tenu compte de la condamnation de la 17e chambre correctionnelle de Paris qui avait condamné M. Michel Gilbert, qui était donc un délinquant... C'est ainsi qu'on recommence un nouveau rapport parlementaire sur les sectes et les enfants avec les mêmes propos mensongers, les mêmes affabulations, les mêmes fantasmes... pour lequel un témoin avait déjà été condamné... Ceci ne crédibilise évidemment pas la manière dont sont fabriqués les rapports parlementaires...

3. Réflexion autour des dérives sectaires

En fait, la réflexion qui m'intéresse, c'est celle de savoir : qu'appelle-t-on une secte ? Evidemment quand j'étais confronté à cela, il n'y avait pas de définition juridique. Mais au-delà de la secte, qu'est-ce qu'une dérive sectaire ? En effet, à juste titre, la MILS, Mission Interministérielle de Lutte contre les Sectes, est devenue MIVILUDES, Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires.

Je crois que pour comprendre ce qu'est une dérive sectaire, il faut élargir le débat. Il faut comprendre ce qu'est un phénomène de perversion. C'est plus facile, bien sûr, à repérer quand il s'agit d'une personne perverse que d'un système pervers. La perversion s'exprime au-delà de propos séducteurs par la manipulation, l'instrumentalisation, la projection (ce qu'on reproche aux autres, on le fait soi-même) autour d'une personnalité qui règne dans la toute-puissance. Vous trouvez ça parfois dans des entreprises ou des administrations où les dérives sectaires s'expriment notamment par le harcèlement moral. Depuis que Mme Marie-France Hirigoyen⁵³, dans deux livres célèbres, a mis en exergue ces problèmes, deux lois spécifiques existent pour traiter ces questions de harcèlement et ces dérives sectaires dans les entreprises... Mais nous rencontrons aujourd'hui ces problèmes dans les familles et là il n'y a aucune loi. Il y a des dizaines, des centaines, des milliers de personnes en France victimes de dérives sectaires dans le milieu familial... Cette violence psychologique, faite notamment aux femmes et aux enfants, mériterait là un rapport parlementaire. Il conviendrait que les parlementaires se penchent sur ce problème... Parce que si la violence physique est facile à repérer, il faut un minimum de discernement et d'intelligence pour détecter la violence psychologique... Certes, dans certaines associations qualifiées de sectes, il y a bien sûr des dérives sectaires... Mais il me semble que cela est tout à fait

⁵³ Marie-France Hirigoyen est docteur en médecine. Elle est aussi psychiatre, psychanalyste et psychothérapeute familiale. Publications : « Le harcèlement moral : la violence perverse au quotidien », Éditions La Découverte & Syros et édition de poche Pocket ; « Malaise au travail - Harcèlement moral : démêler le vrai du faux », Éditions La Découverte & Syros.

marginal par rapport à la problématique globale de la dérive sectaire dans notre société aujourd'hui telle qu'elle existe notamment dans les entreprises, les administrations et les familles...

4. Réflexion autour de la laïcité

Ce sont les quelques réflexions que je voulais traiter aujourd'hui... J'en aurai une dernière. Car si on veut contextualiser aujourd'hui au-delà de ce qui se passe en France, il conviendrait de réfléchir de ce qui se passe dans d'autres pays en Europe. Je vous parlais tout à l'heure de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH)⁵⁴. J'ai été amené à défendre Monsieur Erbakan⁵⁵ et le parti Refah Partisi en Turquie qui avait été élu démocratiquement et qui avait été renversé parce qu'on estimait qu'il incarnait la charia (alors que ce n'était que le prédécesseur d'Erdogan⁵⁶ qui était déjà dans l'ancien gouvernement d'Erbakan et était déjà maire d'Istanbul à l'époque, je crois.) L'enrobage aujourd'hui est un peu mieux réussi. C'est vrai que le rapport entre religions et sectes, on le retrouve communément : la Turquie toque à la porte de l'Union Européenne des vingt-sept, les pays membres les interrogent notamment sur leurs rapports entre religion et démocratie et notamment si la religion musulmane est compatible avec la démocratie à l'Européenne. Cela évidemment renvoie au problème de la laïcité car la Turquie est comme la France un pays laïc. C'est dans ce cadre que j'avais défendu également devant la Cour Européenne des Droits de l'homme une personne élue députée, voilée, à qui le Président du Parlement turc avait refusé de prêter serment devant le Parlement turc, et qui a donc dû s'exiler aux Etats-Unis. Tout cela pour dire que ce problème de la laïcité est particulièrement complexe. En effet, ces étudiantes turques qui peuvent tout à fait fréquenter les universités en France, ne peuvent pas aller voilées dans une université en Turquie, ce qui est quand même paradoxal... Comme quoi les concepts de laïcité peuvent varier d'un pays européen à un autre... Il en est de même des sectes... « *Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà* »... disait déjà Pascal au 17^e siècle. C'est toujours vrai... trois siècles plus tard. A ce niveau-là, les choses n'ont plus beaucoup évolué...

Je voulais vous livrer ces quelques réflexions. Vous voyez, il est plus facile de dresser des listes que de gérer intelligemment des problèmes complexes...

Merci.

12.4. Raphaël Liogier (Observatoire du Religieux)

Je me suis exprimé ce matin sur cette question et sur la teneur de mes opinions mais j'ajouterais que je crois que le système français est malade dans son ensemble ; pas seulement relativement au religieux car c'est presque un épiphénomène, j'allais dire, un phénomène qui provoque beaucoup de souffrances mais un épiphénomène quand même. Je crois que le système juridique français, et en particulier le système judiciaire français, est malade aujourd'hui. J'en tiens pour preuve une chose simple. Je pose souvent cette question aux étudiants de l'Institut d'Etudes Politiques : « *D'après vous, quelle différence y a-t-il entre un régime arbitraire et un régime autoritaire ?* ». Il y a une grande différence mais on emploie les mots un peu à tort et à travers. Et je reviendrais au système français pour montrer en quoi il est arbitraire, même s'il n'est pas autoritaire.

Dans un régime autoritaire, qui ne serait pas arbitraire, on a une autorité qui s'impose non démocratiquement, qui fait ce qu'elle veut mais qui énonce un certain nombre de règles autoritaires ; par exemple ceux qui ont un nez de plus de tant de centimètres vont se retrouver en prison, point final. C'est totalement injuste mais au moins ceux qui ont un nez de plus de tant de centimètres savent qu'ils vont se retrouver en prison. C'est autoritaire.

⁵⁴ <http://www.echr.coe.int/echr/>

⁵⁵ Necmettin Erbakan (né le 29 octobre 1926) est un homme politique turc, fondateur et membre successivement de différents partis politiques islamiques. Il fut Premier Ministre de Turquie de juin 1996 à juin 1997.

⁵⁶ Recep Tayyip Erdoğan (né le 26 février 1954) est le Premier Ministre de la Turquie depuis le 11 mars 2003.

Un régime arbitraire, c'est différent, parce que ça veut dire qu'on ne peut pas prévoir comment va agir le pouvoir ; le pouvoir ne se sent même pas lié par sa propre déclaration de l'instant T1 à l'instant T2. C'est-à-dire qu'à l'instant T1, il dit quelque chose, à l'instant T2, en fonction des rapports de force, il va changer, il va réinterpréter. Ce qui participait encore plus de la souffrance pendant la période nazie, c'était bien sûr que le régime était autoritaire, bien sûr c'était tout ce qu'on sait aujourd'hui : le côté anti-humain etc., mais en plus c'était arbitraire. Résultat, ça devenait une angoisse permanente de ne jamais savoir ce qui allait se passer.

Alors en France, je fais travailler un étudiant sur la sociologie de la production normative à travers les décisions des tribunaux. Pour l'instant il est en stage dans un tribunal et il me dit : *« C'est terrible parce que beaucoup d'avocats se trouvent dans une situation difficile non seulement sur le religieux mais pour de simples petits problèmes de mitoyenneté ; quelle que soit la règle de droit transgressée ou non transgressée, on ne sait pas à l'avance, statistiquement, quelle va être la décision du juge »*. Ça c'est quand même très grave. Ça veut dire que statistiquement, on n'arrive pas à trouver une régularité sociologique dans la décision alors qu'il y a des règles qui ont été votées à cet égard. C'est vraiment une maladie qui est extrêmement grave. Nous sommes en démocratie, les députés sont théoriquement payés pour faire des lois, qui parfois ne sont pas mauvaises (parfois ne servent à rien) mais ces lois ne sont pas appliquées. Je ne sais pas si vous avez vu le reportage de Depardon⁵⁷ avec un sociologue justement qui est devant le juge et lui dit : *« Je vais me défendre tout seul parce qu'on m'a arrêté en me disant que j'avais une arme de telle dimension mais ça n'est pas vrai parce que dans le code pénal, etc. »*. La juge lui répond : *« Vous n'allez pas m'apprendre le Droit, tout de même ? »*. Et pourquoi ne lui apprendrait-il pas le Droit ? Elle doit a priori faire respecter le Droit. La personne est condamnée quand même, même en dehors du Droit, en dehors de ce qui est prescrit par le code pénal, on s'en moque, c'est comme ça.

Quand on a dit qu'il y avait un problème avec la Justice en France, on a dit qu'il n'y avait pas assez de juges. Quelque part, il y en a trop. Qu'il y ait un problème de formation, je suis d'accord. Je participe indirectement à la formation des juges de la République française puisqu'à l'IEP, on a une préparation à l'Ecole Nationale de la Magistrature et on fait entrer un grand nombre d'étudiants dans cette école. J'ai envie de leur dire que je ne suis pas très fier de former des gens qui, ensuite, soit ne connaissent pas les principes de base du Droit, soit ne les appliquent pas, quelquefois pour des raisons, comment dire, chevaleresques. Mais justement le droit est là pour contraindre le juge à appliquer une loi au-delà du côté chevaleresque, au-delà des sentiments, au-delà de je ne sais quoi. C'est fait pour ça.

J'en ai parlé incidemment ce matin, il y avait eu un rapport du Conseil d'Etat sur la production législative française, disant qu'il y a une dérive : la dérive déclamatoire. Il y a une production législative de plus en plus déclamatoire mais peu importe, l'important n'est pas que ça s'applique, c'est que les députés travaillent pour vous. C'est à la mode ça, c'est un peu comme : *« Le Conseil Général travaille pour vous »* avec de grands panneaux qui coûtent presque aussi chers que les travaux en cours (j'exagère), véhiculant une image de bonheur consensuel, etc.

Ce qui se passe sur le religieux est caricaturalement arbitraire. Des rapports parlementaires qui sont supposés ne pas s'appliquer, qui ne sont pas juridiquement opposables, s'opposent en réalité, parce qu'on refuse des permis de construire, des visas, etc., et ils s'opposent du coup encore plus parce qu'ils ne sont pas opposables. Si quelqu'un dit : *« C'est à cause du rapport qu'on a refusé mon permis de construire »*, on répondra : *« Cela n'est pas possible puisqu'en théorie le rapport ne s'applique pas »*. On peut encore moins se défendre parce que c'est supposé ne pas s'appliquer. On est à un degré d'arbitraire dans la définition qui est

⁵⁷ Raymond Depardon (né le 6 juillet 1942) est un photographe, réalisateur, journaliste et scénariste français, considéré comme l'un des maîtres du film documentaire.

© CICNS 2007

tellement caricatural qu'il en est aveuglant, comme tout ce qui est devant notre nez, tellement près qu'on ne le voit pas.

Je vous donne une anecdote qui m'a vraiment choqué. Je me suis rarement engagé clairement dans la société civile pour des individus qui sont dans des nouveaux mouvements religieux et qui sont inquiétés. Mais je l'ai fait une fois pour une membre de la Soka Gakkai qui s'est trouvée dans une situation d'une telle injustice que je n'ai pu résister à écrire un témoignage d'expertise en tant que chercheur, puisque je crois être parmi les deux, trois chercheurs français maximum qui se sont intéressés à la Soka Gakkai. J'ai travaillé pendant quinze ans sur ce groupe, je connais assez bien comment il fonctionne.

Il s'agit donc d'une jeune femme qui a monté sa propre entreprise de conseil qui marchait assez bien. A un moment donné, un de ses clients rompt le contrat, illégalement selon les termes du contrat, en disant : « *On ne peut plus travailler avec vous, recevoir vos conseils et donc on ne vous paye plus, même pour les conseils que vous nous avez donnés, parce que vous êtes membre d'une secte, la Soka Gakkai* ».

J'ai envie de dire à ceux qui soi-disant défendent la modernité, la République, que la République est quand même fondée sur le contrat. Le « contrat » signifie que les individus sont supposés être capables d'échanger leur volonté et que cette volonté a des conséquences juridiques, il les engage. C'est valable en politique par ce qu'on appelle le contrat social et le vote, c'est mon engagement. C'est valable dans mes rapports individuels avec le contrat civil et le contrat commercial. Dans le cas cité, ce qu'on est en train de faire, c'est de piétiner le principe même du contrat social, du contrat civil, du contrat commercial, qui suppose que des individus soient responsables de leurs engagements.

En première instance, le Tribunal de Grande Instance a donné raison au client au motif que la demanderesse était membre d'une secte dont on pouvait se méfier et que donc il n'y avait pas discrimination religieuse. De toute façon, il y a discrimination indépendamment de la question secte/ pas secte. Entre la première instance et l'Appel (parce que bien évidemment il y a eu Appel), la demanderesse m'a demandé d'écrire un texte. Ce que je voulais écrire c'est que, que ce soit une religion, une secte ou n'importe quoi, de toutes façons on ne peut pas ne pas respecter ses obligations contractuelles, c'est plus grave par rapport aux bases de notre société que même s'il s'était agi d'une secte dangereuse. J'ai quand même fait ce que cette jeune femme souhaitait. J'ai écrit que la Soka Gakkai est un mouvement religieux japonais, issu du Nichérisme, qu'on peut critiquer comme on peut critiquer le Christianisme, qui a eu ses périodes de nationalisme, qui a eu différentes évolutions, qui aujourd'hui est comme ceci, comme cela, mais un mouvement religieux indéniablement, qui a pignon sur rue au Japon. Signé Raphaël Liogier, professeur des universités, directeur de l'Observatoire du religieux, EA (Equipe d'Accueil) 2211 national crédit ! Master de religion et société ! Diplôme d'Etat ! Parce qu'en France, soi-disant à partir de 1789, on a éliminé tout ce qui est statut, etc., et puis j'en ai rajouté encore d'autres. J'ai même mis une bibliographie montrant que tous les chercheurs au monde disent la même chose ; d'habitude on aime bien, quand on est chercheur, montrer qu'on est un peu original ; là personne au monde ne dit le contraire !

Cette jeune femme a perdu en Appel, alors que j'étais sûr qu'elle allait gagner. En première instance, on se dit que ce sont des juges débutants. En Appel, c'est censé être autre chose, pourtant ils en ont rajouté en citant le rapport parlementaire lui-même – il faut le voir pour le croire – alors qu'en théorie un rapport parlementaire n'est jamais opposable. En effet il ne devrait être qu'indicatif mais ils s'en sont néanmoins servi dans ce cas comme preuve irréfutable du caractère sectaire dudit mouvement.

Cette situation a été grave pour moi à titre personnel, j'avoue que ça m'a un petit peu choqué, pourtant il en faut. Parce qu'elle était embêtée par mon attestation, la partie adverse a demandé conseil à la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES). La MIVILUDES a répondu en la personne de sa secrétaire générale qui est magistrate. Elle a écrit une longue lettre à la partie adverse en disant que 1°)

On ne voyait pas pourquoi M. Raphaël Liogier pouvait prétendre à être expert auprès des tribunaux – que je sache, j’ai quand même été sélectionné à travers les fourches caudines de la République française, sur un domaine qui est la sociologie des religions et puis j’ai obtenu mon habilitation à diriger des recherches avec un travail sur la Soka Gakkai, si je ne peux pas être considéré comme expert devant les tribunaux, je voudrais bien savoir qui le pourrait ? – ; 2°) Ça n’est pas normal, M. Raphaël Liogier est directeur de l’Observatoire du religieux mais ce n’est pas l’observatoire des sectes, etc....

Un texte bourré de contradictions et à la fin une cerise sur le gâteau : l’avant-dernière phrase mentionnait qu’un chercheur nommé Louis Hourmant – qui effectivement a travaillé sur la Soka Gakkai – aurait déclaré lors d’une conférence que son étude doctorale était financée par la Soka Gakkai ; par conséquent Raphaël Liogier n’est pas légitime lorsqu’il parle de ce mouvement.

Premièrement, où sont les preuves que Louis Hourmant ait été financé par la Soka Gakkai ? Deuxièmement, il y a pas mal de thèses sur l’Eglise catholique financées par le Vatican, on trouve ça très bien si elles sont bien faites et si la méthodologie a été appliquée. Il y a même des bourses. Troisièmement, je n’ai aucun rapport avec Louis Hourmant, j’ai étudié de mon côté ce que j’ai eu à étudier. Imaginons que son étude ait été payée par la Soka Gakkai, moi par ricochet, même le connaissant à peine, par contagion, je n’ai plus le droit de parler de la Soka Gakkai. Signé Madame Katz, magistrate. Attention, cette signature s’inscrit dans le cadre d’un procès dans lequel elle n’agit pas en tant que magistrate. C’est interdit jusqu’à preuve du contraire, de signer de sa qualité de magistrate dans le cadre de fonctions qui sont différentes. Donc ces gens-là qui défendent la République en réalité marchent dessus copieusement. Cela me choque profondément. Et en particulier ils n’ont aucun respect pour les gens, je suis désolé de le dire, qui ont été sélectionnés par la République, c’est-à-dire mes collègues chercheurs et moi-même. S’ils ont du respect pour la République, le minimum c’est d’écouter ces chercheurs et pas seulement des gens qu’ils désignent eux-mêmes pour pouvoir répondre comme en écho à leurs propres préjugés.

J’avais prévu de lui répondre mais je me suis dit : à quoi ça sert ? Quand on voit cette jeune femme perdre en Appel devant quelque chose qui à l’évidence est arbitraire, profondément illégal, anti-constitutionnel, contre les droits de l’homme, on ne peut rien faire si ce n’est épuiser tous les recours et aller en Cour européenne.

Sur cette notion de neutralité, j’aimerais bien que l’on comprenne ce que j’essaie d’expliquer. Le fait que le système français intervienne très fortement dans le religieux n’est pas, comme on me le dit souvent, une imperfection du système. J’entends des choses comme : « *On ne peut pas éluder le religieux, c’est quand même important donc on est obligés d’intervenir un peu en France, même si on est laïcs* ». Je voudrais vous dire qu’en France, on intervient plus qu’ailleurs. Le mode de fonctionnement du système, c’est d’intervenir plus qu’au Royaume-Uni, plus qu’en Allemagne, pays qui ne sont pas supposés, du moins officiellement, être laïcs. Il faut donc bien se rendre à l’évidence, si on a un minimum de sérieux sociologique, et faire une description du système : il y a les principes laïcs mais dans le fonctionnement de la laïcité, on se rend compte qu’il y a les associations culturelles, les congrégations, les associations diocésaines, des lois qui nous expliquent que tel signe est religieux et que tel autre ne l’est pas (quelqu’un qui vient dans une cours d’école avec un énorme taiji qui est un signe ostensiblement taoïste, on ne lui dira rien parce que c’est le signe des surfeurs bourgeois et sympas, pourtant c’est objectivement religieux). La France est le pays qui, au nom de la laïcité, se permet de définir en permanence le religieux – et une définition du religieux est forcément elle-même religieuse parce qu’elle touche à la transcendance –, alors qu’ailleurs on ne se le permettrait pas. Quand au Royaume-Uni on devient « Charity » – l’équivalent d’intérêt général chez nous – c’est parce que le groupe en question favorise plus ou moins l’intérêt général, que ce soit vrai ou que ce soit faux, mais on n’essaie pas de dire que c’est parce que c’est religieux. En France, si.

Je me souviens d'une émission « Riposte » avec l'ancien ministre de la culture qui était venu pour parler du culte alors qu'il est ministre de la culture et disant qu'il allait falloir changer la loi de 1905 de façon à pouvoir donner des subventions pour réparer les mosquées. Pourtant c'est déjà prévu dans la loi ! La loi de 1905 est une loi de compromis et c'est bien. C'est donc un tissu de règles qui se contredisent dans les différents alinéas. La loi porte le titre : loi de séparation des Eglises et de l'Etat. C'est quand même le seul endroit où ça apparaît dans la loi « séparation des Eglises et de l'Etat ». Et le titre sous la IIIe République n'était pas opposable juridiquement. Ça en dit long sur les intentions du législateur.

Alors la neutralité, qu'est-ce que c'est ? C'est le fait de dire : « *Je suis nulle part, donc je suis partout* », ça veut dire : « *Je n'ai pas d'opinion* ». Est-ce que c'est possible de ne pas avoir d'opinion ? Non, on a forcément une opinion, donc ça veut dire : « *Mon opinion n'est pas une opinion* » donc elle est indiscutable, c'est la vérité. La neutralité n'est donc pas une manière de s'abstenir – ce que devrait être la vraie « séparation » – mais c'est une manière d'agir, et d'agir encore plus sans avoir à supporter la discussion sur l'agir. Alors que pourtant, qu'est-ce que la démocratie même au sens d'Habermas⁵⁸, c'est justement supporter la discussion sur nos agissements.

12.5. Me Olivier-Louis Ségué

On va enchaîner sur cette idée, en la conservant à l'esprit, pour donner la parole à Dominique Kounkou. L'idée qu'il avait avant de venir, pour nous parler aujourd'hui, était celle des « nouveaux hérétiques ».

12.6. Dominique Kounkou

Merci beaucoup et bonjour à tous.

Les nouveaux hérétiques

Ce thème, plus nous en discutons, plus on a le sentiment que les moyens de défense, les moyens d'arriver à une vie sereine sont réduits. Ce qui m'a donné l'idée de discuter, d'échanger avec vous, sur ce thème, c'est lorsque, il y a une semaine à peu près je crois, je suivais les informations à TF1 et tout d'un coup, on a parlé du Mandarom⁵⁹. Je n'ai pas compris d'où le discours venait, ni où il allait : « *Ils vont construire un temple en l'honneur de leur fondateur ... Ils avaient déjà une statue qui n'a pas de permis...* » et ainsi de suite. Or tout le monde sait maintenant qu'ils avaient bien le permis et on ne veut pas le dire. On ne comprenait pas le commentaire et comme disait Raphaël tout à l'heure, c'est un commentaire qui ne supporte pas la contradiction. Comme il n'y a pas de contradiction en face, évidemment on est dans une situation qui devient très difficile. Le monopole de l'information absolutise le pouvoir de retirer la connaissance à tout un peuple.

C'est donc de là que j'ai eu l'idée de traiter ce sujet. C'est une proposition que je vous fais : de lire désormais ce débat sur les sectes comme une sorte de résurgence du vieux débat sur les hérétiques. Et c'est ce que j'ai appelé les nouveaux hérétiques en France. Je dois dire que j'ai été très heureux de voir que la sociologue Susan Palmer⁶⁰ aussi, au Canada, est en train de travailler sur ce thème. Ce qui montre bien qu'il y a une communication de pensée qui peut-être ouvrira d'autres portes. La sociologie essaye de trouver des portes pour mieux cerner les problèmes qui nous préoccupent.

⁵⁸ Jürgen Habermas (né en 1929) est un philosophe et sociologue allemand.

⁵⁹ L'Aumisme est une religion mystique, fondée par Gilbert Bourdin (dit « Sa Sainteté le Seigneur Hamsah Manarah » et « Messie Cosmo-planétaire ») en 1969, qui se présente comme une synthèse de toutes les religions. Le Mandarom est la « cité sainte » de l'Aumisme.

⁶⁰ Susan Palmer est sociologue des religions et enseigne au Collège Dawson et à l'Université Concordia (Montréal).

Regardons les bases même de la notion de l'hérésie. Vous savez que « hérésie » vient du grec *haireisis* et que le sens propre signifie : le choix. Il y a un choix qui est fait. Mais ce choix est, dans l'absolu, une négation, un refus volontaire d'un dogme existant. Et en l'occurrence quand on parlait beaucoup des hérétiques, le dogme était particulièrement celui de la foi chrétienne. L'histoire du Christianisme est en effet jalonnée de groupes qui prêchaient des doctrines qui étaient différentes, différentes de ce qu'on appelait à l'époque : l'orthodoxie. Dans l'Antiquité, le Moyen-âge de l'Occident et je dirais même plus tard jusqu'à nos jours, les hérétiques ont tout de même eu une grande importance et une grande place. Et souvent cette place est étonnement une sorte de plaidoyer. Elle exprime un ressentiment social ou l'aspiration à une innovation spirituelle. Et au-delà même de l'innovation spirituelle, souvent, les hérésies, d'une certaine manière, ont été porteuses d'une certaine modernité.

Plus fréquemment les hérétiques, ceux qu'on connaît le plus, avaient une réaction surtout théologique par rapport au dogme existant. Et cette réaction va souvent de la protestation la plus simple jusqu'à l'exigence d'une réforme. Si la Réforme⁶¹ est arrivée, c'est aussi le fruit d'une certaine hérésie, d'une certaine façon.

Ce qui est particulier dans ce cas d'espèce, c'est que c'est la hiérarchie de l'Eglise, qui avait le monopole du savoir, qui attestait de l'orthodoxie. C'est elle-même qui sanctionnait et qui jouait le rôle, je dirais, du Procureur ; mais qui aussi jugeait et accusait d'apostasie les hérétiques.

En même temps qu'elle était juge de l'orthodoxie, elle exécutait. On verra plus loin qu'elle décidait de l'excommunication et à partir de Constantin⁶², c'est l'Etat qui devenait le bras séculier de l'exécution qui était prononcée.

Beaucoup ont subi la peine capitale pour un problème d'hérésie. On a en mémoire chez les Protestants un monsieur qui s'appelle Michel Servet⁶³ qui, à Genève, a simplement donné sa vie parce qu'il avait une opinion différente sur la divinité, au nom de Jésus-Christ.

Cela a été une réalité et cela fait partie de l'Histoire. Souvent les hérétiques sont allés jusqu'au schisme voire jusqu'à la naissance de nouvelles Eglises par séparation d'avec l'Eglise catholique ou réformée en position monopolistique.

Ce bref panorama nous interroge par rapport à la situation actuelle. J'ai le sentiment que nous vivons une situation comparable au temps des hérétiques. En effet dans ce monde qui est « mondialisé », l'individu, seul, est plongé dans une modernité sans limite, sans espace privé, dans laquelle la sphère nationale n'est plus privilégiée comme avant. Le marché traditionnel du bien religieux est devenu une sorte d'hypermarché à offres multiples. Et le choix – je parlais de l'hérésie comme un choix, le choix d'une forme religieuse, d'une culture, d'une religion – est instantané. A tout instant on peut choisir.

Mais une fois qu'on a choisi on est de facto placé dans une situation d'hérésie, par négation du dogme qui a alimenté son enfance. Beaucoup étaient catholiques depuis longtemps ; quand ils découvrent les protestants, peut-être deviennent-ils protestants ; quand ils découvrent la Scientologie, peut-être deviennent-ils Scientologues, et ainsi de suite. Malgré tout, eux-mêmes ont bien conscience qu'autour d'eux, on ne comprend pas, on se pose des

⁶¹ La Réforme protestante est le nom donné à la remise en cause des croyances et des pratiques de l'Eglise catholique romaine par de nombreux théologiens au XVI^e siècle. Cette contestation a conduit à une scission de l'Eglise catholique romaine et à la formation des Eglises protestantes.

⁶² Constantin (274–337), proclamé empereur romain en 306 est une figure prépondérante du IV^e siècle et le premier empereur romain à se convertir au Christianisme. Il est celui qui a permis à l'Eglise de prendre son essor.

⁶³ Michel Servet (1511–1553) est un théologien et médecin d'origine espagnole qui découvrit la façon dont le sang passe dans les poumons pour s'oxygéner. Il fut brûlé vif pour ses idées.

questions, on commence même à s'éloigner d'eux, on ne les considère plus comme faisant partie du groupe, de la famille, surtout dans les vieilles familles, les grandes familles, dans nos campagnes françaises. Parfois il n'est pas bon d'avoir une religion nouvelle parce qu'on n'est pas vraiment accepté, on est même pris pour un traître d'une certaine manière. Quand il y a un choix d'une divinité, qui était jusqu'alors innommée, on arrive à des situations parfois très difficiles.

Plus que jamais j'ai le sentiment que nous sommes devant des choix qui déstabilisent la tradition, des choix qui déstabilisent ce que l'on connaissait jusqu'à présent. Et d'autant plus que ces choix ne sont pas toujours des choix liés à la transcendance. Avant, quand on parlait de religion, il y avait Dieu derrière. Quand on parlait de Dieu, il y avait la sautériologie⁶⁴, il y avait le salut derrière ; quand on parlait du salut, on parlait de la vie éternelle. Mais on a le sentiment maintenant que, excusez-moi de l'expression, « *on s'en fout un peu de tout ça* ». Maintenant le religieux touche aussi – c'est pourquoi je parle d'hypermarché – au bien-être, c'est le bien vivre, c'est le tout de suite. C'est aussi comment se soigner, une alternative à la médecine traditionnelle, c'est aussi attaquer la psychiatrie, c'est aussi adopter une pédagogie alternative. Et tout cela est inscrit dans le cadre du « bien religieux ».

Et nous arrivons à une situation, pour ceux qui connaissent la Bible, que Paul décrivait au sujet de la Grèce Antique. Il disait : « *Vous êtes à bien des égards très religieux* ». Je dirais que le monde est devenu très religieux. Je crois qu'on ne s'en rend pas compte, il n'est pas bon actuellement pour quelqu'un de ne pas croire, de ne pas avoir une religion. Même dans un pays comme la France, les gens ont beau dire, même ceux qui font la loi, quand on va dans leurs vies privées, il y a une religion ; parfois même le Satanisme, bien entendu, mais il y a tout de même une religion qui existe.

J'ai vraiment le sentiment que le religieux est devenu pluriel. Et tellement pluriel qu'au fond il est devenu aussi multiforme. Paul disait aux Grecs : « *Vous avez un dieu inconnu* ». Maintenant en fait pour parler de Dieu il faut chercher ce dieu inconnu. Et du coup l'individu se retrouve en situation où il peut revendiquer un dieu inconnu. Paul parlait de : « *Ce dieu que vous ne connaissez pas* » parce qu'il y avait des stèles, avec le dieu Apollon, dieu ceci, dieu cela, et ainsi de suite ; on dirait maintenant le dieu de la Beauté, le dieu du Bien-Être, le dieu du Mieux Savoir, le dieu du Sexe, tout ce que vous voulez. Et ce dieu inconnu, Paul disait : « *Moi je vous l'annonce, ce Dieu c'est Jésus-Christ* ». Maintenant on ne peut plus dire cela. Maintenant on ne veut plus mettre un dieu à l'intérieur de ce dieu inconnu. Mais on y a mis une notion, qui sociologiquement me paraît très porteuse, même si très difficile à cerner, on y a mis la liberté de conscience.

Ce dieu inconnu est un dieu alimenté par la liberté de la conscience. C'est-à-dire : « *J'y mets moi ce que je veux. J'ai le droit d'une certaine manière d'y mettre ce que je veux y mettre. Si c'est mon bien-être et même si tout le monde est contre l'acupuncture, j'y mets l'acupuncture, parce que c'est ma part du dieu inconnu* », « *Si tout le monde est contre le type de consultation que font les Scientologues, eh bien moi je le fais parce que c'est ma part du dieu inconnu* ».

Tant qu'il y avait un dieu derrière, tant qu'on pouvait dire : « *C'est le Dieu chrétien* », ce dieu était attaquable. On pouvait être d'accord, ne pas être d'accord. Tant que ce dieu c'est Mahomet, on peut dire qu'on va construire des mosquées, ça fera un Islam républicain.

Mais si à l'intérieur ce n'est plus un dieu typique, qu'est-ce que vous allez construire ? Il devient difficile de construire quelque chose. Et c'est en cela que les nouveaux hérétiques posent problème, je crois. Ils posent problème d'abord simplement à l'Eglise traditionnelle qui n'existe plus, qui est émiétée d'une certaine manière. Ils posent problème à l'Etat puisqu'on est obligés de chercher : « *Qui sont ces nouvelles sectes ?* ». Chaque année on est

⁶⁴ Sautériologie : doctrine du salut.

obligés de chercher s'il y a une nouvelle secte qui est née parce qu'au fond on ne peut pas bien les cerner, il n'y a pas une typologie de base qui est donnée.

Maître Hincker, je crois, disait au sujet de la définition de ces sectes qu'on a beau prendre le problème dans tous les sens, même après la loi About-Picard, on n'est jamais arrivés à la vraie définition d'une secte. Au moins, pour la religion, à un certain moment on a dit : « *C'est le religare, c'est le lien qui unit les gens, qui rassemble les gens* ». Mais la secte, jusqu'à présent, on n'y est pas encore arrivés.

Et je crois que c'est très difficile d'y arriver parce qu'au fond, selon moi, le gros problème pour l'Occident c'est le fait que tant qu'il y avait l'Eglise, l'Eglise avait les moyens d'identifier ce qui était dangereux, au moins pour elle ; l'Eglise avait les moyens de dire : « *Toi, tu es hérétique* » ; elle avait des éléments dogmatiques qui permettaient de situer ceux qui étaient avec elle et ceux qui ne l'étaient pas. La disparition, d'une certaine manière, de l'Eglise a mis en danger l'Occident parce que cet Occident est fondé sur une certaine idée de la société et cette idée est née du Christianisme.

L'effondrement du Christianisme a créé une situation de parents pauvres. Cette société veut remplacer le Christianisme. Elle veut prendre la place du Christianisme, en ce sens que le Christianisme soupçonnait ce qui n'est pas comme lui. La société elle-même se met à soupçonner ce qui n'est pas comme le Christianisme. Mais ce Christianisme n'existe plus et la société, en référence à ce que disait Raphaël, n'a pas de normes de base pour dire : « *Si tu es Noir, tu sais que tu seras expulsé de France parce que voilà, on a décidé cela* ». On ne connaît pas les règles de base et en fait, nous avons une hérésie sans dogme. Je crois que le gros danger est là ! Nous avons une hérésie sans dogme : à la fois on ne sait pas où ça va commencer et on ne sait jamais où ça va finir. Celui qui sera le plus rapide et le plus ardent à dire : « *Toi, tu es une secte* », c'est lui qui aura la parole, c'est lui qui aura raison. Et surtout si les pratiques sont des pratiques difficiles, on n'aura même rien à lui opposer. Quand il y avait par exemple le dogme trinitaire avec le Père, l'Esprit du Père et Jésus qui est descendu, Jésus est homme mais il est aussi le Fils de Dieu, on pouvait dire : « *Oui d'accord, mais prouvez-moi qu'il est Fils de Dieu, prouvez-moi qu'il est descendu du Père, prouvez-moi telle affirmation dogmatique ou telle autre* ». Maintenant, avec les rapports parlementaires, qu'est-ce qu'on va nous prouver ? Il y a simplement une liste ; il y a des noms. Je crois qu'à un moment on a même commencé à attaquer les avocats ; on a dit simplement : « *Les avocats deviennent dangereux parce qu'ils manquent de discernement* », c'est tout. Mais on ne vous dira pas en quoi ils ont manqué de discernement, ce qu'ils ont fait exactement.

Du coup on est dans cette situation qui devient une situation de danger, pas global, mais danger total. Total parce qu'on n'est pas loin du totalitarisme aussi.

Au sujet des listes, j'ai proposé à un moment donné de donner aux gens au moins les outils de travail et des données d'enquête; on réunit des sociologues qui feront des analyses avec ces mêmes outils et les mêmes données. Si, à l'issue de ces analyses factuelles ou statistiques, on démontre tels actes de barbarie, tels actes de promiscuité, peut-être arrivera-t-on à tirer les mêmes leçons ou des conclusions divergentes mais au moins nous aurons une base de travail qui est commune. Si je travaille sur un champ donné, si Raphaël passe derrière, il pourra dire : « *Dominique a dit ça, moi voilà mon point de vue* » mais au moins les bases seront posées.

On est dans une situation de précarité continue de la conscience. Si la conscience en elle-même a des éléments de base sur lesquels elle peut se reposer, elle est fortifiée. Au moment des hérésies traditionnelles, il y avait ce qu'on appelle les *disputatio*, donc on pouvait discuter. On pouvait faire ces fameux conclaves, ces conciles. Peut-être était-on exclus par la suite, quand les positions tenues n'étaient pas celles de l'orthodoxie ou de la majorité, mais au moins il y avait des éléments sur lesquels on pouvait s'exprimer.

Or nous avons une situation, dont on ne peut pas dire qu'elle est terrible puisque de toutes façons il y a toujours une fin à toute chose, mais une situation avec de nouveaux hérétiques sans qu'on sache qui condamne, qui est procureur. Il y a une nébuleuse générale, et cette nébuleuse, elle a un pouvoir qui fait que toute conscience doit attendre que le pouvoir dise ce qu'il faut faire pour se conformer à une manière de penser. On est peut-être pas loin, je ne dirais pas du politiquement correct, ça a été dit, religieusement correct a été dit également, mais d'une sorte de pensée unique qui est en train d'émerger. Comme toute pensée unique, elle désigne ceux qui constituent l'hérésie. L'hérésie légitime que l'on puisse faire des autodafés, qu'on puisse jeter au feu, qu'on puisse stigmatiser, qu'on puisse lister, qu'on puisse proclamer au journal télévisé en plein 20 heures que des gens sont dangereux sans être obligés de justifier, sans être obligés de dire en quoi ils sont dangereux, sans être obligés de dire : « *A leur place, j'aurais fait autre chose* ».

Bon courage.

12.7. Eileen Barker (INFORM – UK)

Version anglaise : It's very easy for those of us who believe passionately in human rights to slip into the very thing that we are complaining about in others and increase the polarization rather than accommodation. And I think it's very important that we try to access those who are uncommitted in the middle without polarizing the situation.

There is a vast number of people, I believe, even in France, who are prepared to listen to logic and accurate information if they can become aware that it exists, which is why I very much hope that the enterprise I am hearing about possibly starting will develop.

Before I set up INFORM, the British Government could only turn to the anti-cult groups and the media for their information. But now what they say is that they don't use the anti-cultists – and this is the Government and the Police, several people in both have said this to me – and the reason they don't use them they say is that they already know what the anti-cultists will say.

But I think also that we have to listen to some of the things that the anti-cultists are saying, because there are bad things that have happened in the new religions, of course there are, just as there are bad things happening everywhere. And so we shouldn't allow the self-righteousness of those who point to the bad things to take over permission to define the whole scene.

Also those of us who are not members of new religions have got an important role to play. In dialogue with the new religions, trying to make sure that there is a process of accommodation rather than one of polarization between them and society so that we don't give them permission to say "All of society is against us".

There are a lot of people in new religions who are worried about some of the things that are going on in them but they don't do anything about it or seek outside help because they are so convinced of this "them and us" perspective and they feel it would be a betrayal. But you can think of lots of examples of situations where new religions have done bad things and put their house in order with the help of people who are not members. Just for example briefly, there was the sexual and physical child abuse in the ISKCON gurukulas and also in the Children of God.

And I would also like to say something to those who are in new religious movements. Very often, they want to have dialogue with people who are socially more accepted than they themselves are but not with those who are less accepted than they themselves are. In Britain, the Interfaith Network UK won't have anything to do with new religious movements, they make a clear line because they say, "Well, our Hindus, our Buddhists would get upset if we

had Soka Gakkai or whatever”. I have noticed that some of the so-called sects, on the (172) French and the (184) Belgian lists have fought that they should be defined as not being a sect rather than fighting to say this list is itself, to use the phrase you use, questionable bullshit.

I have tried to arrange meetings in England with a high-status Bishop in the Church of England, who was very willing to have a meeting where people would exchange different ideas, beliefs, from different theological perspectives, and I wanted to invite some of the new religions and initially they would say yes but then they would say, “But who else you’re going to have?” and then when they heard that they had to be in the same room with somebody from another new religious movement, they would say, “But they are a cult! We don’t want to be associated with them.”

So, may I just put out a plea, that we all try to put our own houses in order, rather than just saying, “They are the badies”, which is very satisfying and easy to do but there’s a lot more work to be done.

Traduction française : Il est très facile pour ceux d’entre nous qui croient passionnément dans les droits de l’homme de glisser dans le même travers dont nous nous plaignons chez les autres et d’accroître une radicalisation des rapports plutôt que de favoriser la conciliation. Et je pense qu’il est très important pour nous d’essayer de toucher ceux qui ne sont pas engagés, de façon équilibrée, sans radicaliser la situation.

Il y a un grand nombre de personnes, je crois, même en France, qui sont prêtes à entendre un propos logique et une information précise si seulement ils ont la possibilité de savoir qu’ils existent. C’est pourquoi j’espère sincèrement que les actions dont j’entends dire qu’elles pourraient commencer vont se développer.

Avant que je ne crée INFORM, le gouvernement britannique ne pouvait se tourner que vers les groupes anti-sectes et les médias pour obtenir des informations. Mais maintenant ils disent qu’ils n’utilisent pas les groupes anti-sectes – et il s’agit du gouvernement et de la police, plusieurs personnes dans les deux me l’ont dit – et la raison en est, disent-ils, qu’ils savent déjà ce que les anti-sectes vont dire.

Mais je pense aussi que nous devons écouter certains commentaires émis par les anti-sectes parce que des choses négatives se sont passées dans les nouvelles religions, bien sûr c’est arrivé, comme cela arrive partout. Et nous ne devrions pas permettre que l’arrogance de ceux qui montrent du doigt les choses négatives les autorisent à décrire la totalité de la situation.

Aussi, ceux d’entre nous qui ne sont pas membres de nouvelles religions ont un rôle important à jouer dans le dialogue avec les nouvelles religions, pour essayer de s’assurer qu’il y a là un processus de conciliation plutôt qu’une radicalisation entre eux et la société afin qu’ils n’aient pas le droit de dire : « *Toute la société est contre nous* ».

Il y a de nombreuses personnes dans les nouvelles religions qui sont préoccupées par certaines choses qui se produisent en leur sein mais elles ne font rien et ne recherchent pas d’aide extérieure parce qu’elles sont tellement convaincues par cette perspective du « eux et nous », elles pensent que ce serait une trahison. Mais on peut trouver de nombreux exemples de situations où des nouvelles religions ont commis des actes répréhensibles et remis leur maison en ordre avec l’aide de personnes qui n’étaient pas membres. Brièvement, par exemple, il y a eu des abus sexuels, des abus physiques d’enfants dans les gurukulas⁶⁵ d’ISKCON et aussi chez les Enfants de Dieu.

⁶⁵ Une *Gurukula* est une forme ancienne d’école hindoue, de nature résidentielle, où les étudiants et le maître (gourou) vivent à proximité, souvent dans la même maison.

Aussi je voudrais dire un mot à ceux qui sont dans les mouvements religieux. Très souvent, ils veulent dialoguer avec ceux qui sont socialement mieux acceptés qu'eux mais pas avec ceux qui le sont moins bien. En Angleterre, le Réseau Interconfessions UK (Interfaith Network UK) ne veut rien avoir à faire avec les nouveaux mouvements religieux, ils tracent une ligne claire parce qu'ils disent : « *Nos Hindous, nos Bouddhistes seraient mécontents si on avait la Soka Gakkai ou quelque chose comme ça* ». J'ai remarqué que lesdites « sectes », celles qui sont dans la liste des 172 en France ou des 184 en Belgique, se sont battues pour ne pas être désignées comme des sectes plutôt que de se battre pour déclarer que cette liste est, pour reprendre votre terme, n'importe quoi.

J'ai tenté d'organiser des rencontres en Angleterre avec un évêque haut placé dans l'Eglise d'Angleterre qui était tout à fait en faveur d'une rencontre où des gens échangeraient différentes idées, croyances, à partir de perspectives théologiques différentes et je voulais inviter quelques-unes des nouvelles religions. Au début elles étaient d'accord mais ensuite elles demandaient : « *Qui avez-vous invité d'autre ?* » Et quand elles entendaient qu'elles devraient se trouver dans la même pièce que quelqu'un d'un autre nouveau mouvement religieux, elles disaient : « *Mais c'est une secte ! Nous ne voulons pas être associés avec eux.* »

Alors je voudrais présenter cette requête, que nous essayions tous de mettre notre maison en ordre plutôt que de déclarer simplement : « *Ils sont les mauvais* », ce qui est très satisfaisant et facile à faire mais il y a beaucoup plus à accomplir que cela.

12.8. Anne Morelli

Trois petites choses, parce que si on ne s'exprime pas de manière serrée, on va arriver chacun dans un long discours. Des petites choses pour réagir d'une part à ce que mes collègues ont dit ici surtout.

Je suis tout à fait d'accord avec la dernière intervention. Je crois que c'est une très mauvaise politique pour chaque mouvement de contester le fait qu'il soit dans la liste. Il faut en fait contester le principe de la liste mais pas dire : « *Nous ne sommes pas comme les autres qui eux sont bien des sectes, mais ce n'est pas notre cas.* » Ça c'est une chose, il me semble, importante.

Une deuxième chose c'est qu'évidemment on n'a pas les mêmes poids et les mêmes mesures selon qu'on juge l'une des grande religions ou l'une des petites. Et je voudrais revenir à ce que vous avez dit à propos de Dachau et des Témoins de Jéhovah. J'ai lu dans une revue : « *Les Témoins de Jéhovah prétendent avoir été victimes des persécutions nazies* ». Imaginez si vous aviez mis dans ce même article : « *Les Juifs prétendent avoir été victimes des Nazis* », vous aviez tout de suite un procès pour négationnisme. Mais quand ce sont des Témoins de Jéhovah, vous pouvez y aller franchement. On voit bien que là, alors qu'on sait pertinemment qu'ils ont été persécutés, on dit : « *Ils prétendent avoir été victimes* ». Donc c'est un délit si c'est contre une des grandes religions et ce n'est pas un délit si c'est une petite.

Je voulais aussi dire que la limite entre « secte » et « religion » est extrêmement relative, bien entendu, et d'un pays à l'autre ce n'est pas la même chose. Vous avez donné l'exemple des écoles Steiner. Les écoles Steiner dans certains pays sont considérées comme un système pédagogique tout à fait honorable. Mais vous connaissez peut-être les problèmes absurdes de la Belgique. Eh bien en Belgique les écoles Steiner, au nord du pays, en Flandre, sont considérées comme un système pédagogique admirable et reçoivent les subsides de l'Etat ; ça c'est au nord de Bruxelles. Au sud de Bruxelles, c'est une secte dangereuse et la Ministre de l'Education Nationale a fait distribuer un petit tract pour les élèves des écoles qui s'appelle : « *Gare aux gourous* ». Et là-dedans vous avez l'école Steiner. Je crois que c'est intéressant de voir comme cette définition de « secte » et « religion » peut être relative.

Et dernière petite remarque, je crois effectivement avec Madame (*Eileen Barker*) qu'il ne suffit pas d'avoir des observatoires des religions qui soient officiels, qui soient politiques, parce que les dés sont pipés ; ça va être lié forcément à la politique de chaque gouvernement. Je crois qu'en dehors de ces observatoires politiques, gouvernementaux, il faut absolument qu'il y ait des observatoires de toutes les religions, pas seulement des sectes, ou des méchantes, ou de je ne sais quoi, mais de toutes les religions. Et ces observatoires du religieux doivent être autonomes et doivent être, par exemple, une particularité des universités qui s'intéressent aussi bien à la religion des anciens. C'est le cas de mon institut, on s'intéresse aussi bien à la religion des anciens Egyptiens qu'aux Raéliens, et on n'est pas obligés de croire que le Pharaon est la réincarnation du soleil, on n'est pas plus obligés de participer aux croyances des uns et des autres. Je crois que c'est important que des observatoires de ce genre-là soient impulsés dans tous les pays.

12.9. Raphaël Liogier

Moi je crois que la France a un problème avec la religion. Il y aurait peut-être aussi un travail un peu psychanalytique à faire avec le comportement de l'Etat français.

12.10. 1re intervention du public

Il y a une quinzaine d'années, les groupes persécutés ont été réunis pour organiser la riposte. Et on s'est aperçu que chacun faisait de « l'exclusivisme » pour ne pas dire du « sectarisme ». Chacun détenait la vérité et dès qu'on lui parlait d'un autre groupe : « Ah, c'est une secte ! ». Donc il y a un problème en France d'individualisme. Vous avez compris que la laïcité c'est une religion avec des dogmes, avec une pensée unique, il y a un conditionnement religieux par derrière. Il y a un problème d'intelligence, de solidarité, de fraternité. On a persécuté les Juifs, on a persécuté les homosexuels, il y a une mentalité en France d'individualisme.

Je suis pour la liberté, pour que les gens puissent se réunir, mais si on veut faire une nouvelle religion, qu'on ait au moins des textes qui résistent à l'examen, sinon on fabrique le bâton pour se faire taper dessus. On peut croire des choses mêmes farfelues, si on n'enfreint pas les lois en vigueur.

Et enfin je voudrais revenir sur la définition du mot secte. C'est une scission à partir d'un mouvement religieux et ensuite ça donne un schisme (*suite de l'intervention non enregistrée de façon audible*).

12.11. Me Olivier-Louis Séguy

J'aimerais revenir à Eileen Barker en lui proposant – si je ne suis pas victime de la rumeur –, d'évoquer une visite qu'elle aurait reçue d'un président d'une institution antisectes, chez INFORM, pour lui faire comprendre, car telle aurait été l'intention de ce président, ce qu'elle devrait faire correctement, peut-être pour appuyer sa propre vision ou sa carrière politique. Il y aurait invité l'Angleterre à comprendre toute l'intelligence de la politique française. Je ne le nomme pas mais je pense que tout le monde dans la salle voit de qui je parle...

12.12. Eileen Barker

Version anglaise : *Non, ce n'est pas vrai.* I did go and visit Alain Vivien in Paris, I was here for a UNESCO talk and I said I wanted to see him and he gave me 20 minutes, so we obviously didn't have time to talk very much. But he wasn't telling me what to do, I was more telling him what to do, I think; but we had a cordial exchange.

I did invite Mr Bottine when he was secretary general. I invited MIVILUDES generally and he came with Nathalie Luca and someone from the police, Dany someone. No, that was the Belgian one. But anyway Mr Bottine came and we explained about INFORM and showed him everything, and he expressed appreciation of the work that we did. And when I saw him later in Paris, on another occasion, he said that he had tried to implement some of the things that he had learnt from INFORM. A few days later, his contract came to an end and it wasn't renewed.

I am not suggesting his contract wasn't renewed because he came to INFORM!! But he didn't try to tell us how we should run INFORM. And then I invited the new MIVILUDES and Mrs Katz, Catherine Katz, came and we spent the day with her and someone – I don't remember who – and we told them what INFORM does. We again exchanged ideas. We obviously disagreed on a lot of things but there were other things where we agreed, and she said that she wanted information and we said we would be happy to give her information. And so, that was that.

And, I might add, I saw her again a second time in Brussels fairly recently. It was just after I had been attacked by a British anti-cultist in the Council of Europe (there is somebody here who was there and could probably tell more if you want) and she came up to me in Brussels and said that although she disagreed with me in a lot of respects, she wanted to distance herself from the attack that had been made on me in the Council of Europe by the British anti-cultist. So in a sense she was being not exactly in the middle but more on our side than might have been expected, because she had seen what INFORM did and she expressed a certain respect, although not similarity, compared to what the British anti-cultist was saying about me.

Traduction française : Non, ce n'est pas vrai. Je suis venue rendre visite à Alain Vivien à Paris où j'étais venue pour une conférence de l'UNESCO. J'ai dit que je souhaitais le rencontrer et il m'a accordé 20 minutes, donc nous n'avions évidemment pas beaucoup de temps pour parler. Mais il ne me disait pas ce que je devais faire, c'était plutôt moi qui lui disais ce qu'il devait faire, je crois. Mais nous avons eu un échange cordial.

J'ai invité M. Bottine quand il était secrétaire général de la MIVILUDES. J'ai invité la MIVILUDES de façon générale et il est venu avec Nathalie Luca⁶⁶ et quelqu'un de la police. Nous lui avons expliqué comment fonctionne INFORM, nous lui avons tout montré et il a exprimé son appréciation pour notre travail. Quand je l'ai revu à Paris, à une autre occasion, il a dit qu'il avait essayé d'implémenter quelques-unes des choses qu'il avait apprises d'INFORM. Quelques jours plus tard, son contrat est arrivé à sa fin et n'a pas été renouvelé.

Je ne suis pas en train de suggérer que son contrat n'a pas été renouvelé parce qu'il est venu à INFORM !! Mais il n'a pas essayé de nous dire comment nous devrions diriger INFORM. Puis j'ai invité la nouvelle MIVILUDES et Mme Katz, Catherine Katz, est venue. Nous avons passé la journée avec elle et quelqu'un dont j'ai oublié le nom, et nous leur avons expliqué ce que fait INFORM. Nous avons à nouveau échangé des idées, de toute évidence nous étions en désaccord sur de nombreux points mais il y avait d'autres points sur lesquels nous étions d'accord. Elle a dit qu'elle souhaitait des informations et nous lui avons dit que nous serions heureux de lui procurer ces informations. Voilà, c'est tout.

Je peux ajouter que je l'ai revue une deuxième fois à Bruxelles assez récemment. C'était juste après que j'ai été attaquée par un anti-sectes britannique au Conseil de l'Europe (il y a ici quelqu'un qui était là et qui pourrait vous en dire plus si vous le souhaitez) et elle est venue vers moi à Bruxelles et m'a dit que bien qu'elle soit en désaccord avec moi sur de nombreux points, elle souhaitait se démarquer des attaques dont j'avais été l'objet au Conseil de l'Europe par cet anti-sectes britannique. Donc d'une certaine façon, elle n'était pas exactement dans une position médiane mais plus de notre côté que ce qu'on aurait pu attendre, parce qu'elle avait vu ce qu'INFORM fait et elle exprimait un certain respect – à défaut d'une similitude de vues – comparé à ce que l'anti-sectes britannique disait sur moi.

⁶⁶ Nathalie Luca est chargée de recherche à l'EHESS (Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales).

12.13. 2e intervention du public

Je voudrais intervenir, je suis Christine Amory du Mandarom.

Je voudrais intervenir pour donner des précisions par rapport à l'émission de télévision sur TF1. On a été contactés par un journaliste qui s'appelle Patrick Ninine de TF1. On sait que l'émission a été demandée par un député de la région. On sait que notre maire ne va pas se présenter aux prochaines municipales et que c'était pour relancer une machine électorale. Donc le journaliste m'a demandé de participer à l'émission. Je lui ai dit non : « *Je suis désolée, je ne participe plus à ce genre d'émissions, j'ai d'autres choses à faire pour la planète* ». Alors il me dit : « *Quoi?* » Je lui ai répondu : « *Écoutez, il y a les pays en voie de développement, il y a plein de choses à faire et ce discours franco-français, la machine électorale d'un député, je n'y participerai pas* ».

Ce dialogue a duré une semaine où finalement, il était parti sur un truc très très dur et à la fin, deux heures avant l'émission, il m'a dit : « *Enfin on va passer aujourd'hui* », (il devait en fait passer le jeudi suivant). C'était pour passer avant l'émission de Delarue qui était programmée le lendemain, il fallait qu'ils aient un peu la primeur. Il m'a dit : « *Alors, qu'est-ce que je dis ?* ». Je lui ai dicté cinq lignes et il les a citées à la fin du commentaire : « *Ils sont ouverts, ils font des séminaires sur les religions, etc.* ». Quand j'ai analysé le script pour voir s'il y avait diffamation, s'il fallait faire des réponses (on fait des réponses sur Internet), il n'y avait pas de diffamation. On a analysé le script (c'est notre avocat qui a parlé, une moniale), on a regardé le temps de chacun et c'était très avantageux pour nous... par rapport au passé.

Pourquoi ? Parce que tout le monde croyait qu'on était fermés et du coup le dimanche suivant, on a eu plein de visiteurs qui sont venus : « *Ah bien, vous êtes ouverts.* » D'un seul coup, les médias ont rompu le silence qu'il y a eu après la chute de la statue, qu'ils ont analysée comme : « *Ils n'existent plus* ». A cette émission, au JT (Journal Télévisé), tout le monde s'est dit : « *Le Mandarom est toujours là* ». Donc en fait ils ont rouvert la porte. Alors on s'est demandé pourquoi, évidemment !

C'est parce que les municipales arrivent. Le maire ne va pas se représenter et c'est un débat politique. J'ai vu le maire et je lui ai apporté le script de l'émission. Il me dit : « *Mais j'ai pourtant beaucoup parlé avec eux* » et il n'est même pas passé à l'émission. Je lui fait remarquer : « *Vous avez noté, ils ont dit qu'on n'était plus dans les sectes* », le Maire justement au sujet d'un permis de sursis à statuer nous disant : « *Mais vous êtes dans les sectes* ». Il me répond : « *Ah bon, ils l'ont dit à la télé que vous n'êtes plus dans les sectes ?* » Je lui dis : « *Oui* ». Alors il me dit : « *Donnez-moi le script* ». Voilà où on en est. C'est de la folie.

Et entre-temps quand le journaliste m'a fait le chantage : « *Vous devez participer ... je ferais quand même l'émission !* » (parce que c'est un chantage !), je lui ai dit : « *Non, ça m'est égal, mon image ne participera pas, je ne prêterai pas mon visage à votre émission* ». En fait, j'ai senti que ce journaliste a cédé quand on lui a parlé de « *la machine électorale* ». J'ai interprété que toutes ces choses-là étaient toujours bien en cours. Je lui ai dit : « *Vous avez besoin de renseignements sur nous, alors allez voir la police, les renseignements généraux, les gendarmes* ». J'ai donc tout de suite téléphoné aux gendarmes, aux renseignements généraux qui m'ont dit : « *Bien sûr, Madame Amory, donnez nos téléphones, il peut nous téléphoner.* » J'ai précisé au journaliste : « *Écoutez ! Vous avez une certitude, vous leur demandez* ». Parce qu'ils étaient en train de dire que tous nos voisins se plaignaient de nous, enfin ils étaient repartis dans un scénario infernal : « *Pendant les visites, on manipulait les gens* »... Le scénario d'il y a dix ans. Et finalement l'émission est sortie de ce scénario-là.

Donc je suis allée voir les gendarmes, la police, les maires, j'ai fait tout le tour et j'ai donné le script. Concernant le journaliste, une porte s'est ouverte par rapport à la fermeture initiale. Mais soyons prudents : les cantonales, les municipales arrivent. A l'attention de tous ceux qui sont dans un endroit où la chasse aux sectes pourra servir aux maires, j'ai vu moi le démarrage des municipales. Voilà.

12.14. Anne Morelli

Juste une petite réflexion sur le Mandarom. Je pense que c'est un bel exemple où l'on voit qu'il y a de nouveau deux poids et deux mesures par rapport aux « petites » religions et aux grandes. On vous a fait exploser votre statue sous prétexte qu'elle « pollue » l'espace visuel. On peut avoir des points de vue différents sur son esthétique mais récemment en Bretagne une statue gigantesque du pape Jean-Paul II a été dressée et elle est aussi d'une esthétique discutable. Elle n'est en tous cas pas un modèle d'art contemporain. D'après mes goûts artistiques elle est d'un kitsch atroce mais là il n'y a personne qui va oser aller s'y attaquer évidemment. Et donc selon que vous soyez puissant ou misérable, on se comporte d'une manière totalement différente dans des cas qui sont tout à fait semblables.

12.15. Dominique Kounkou

Moi je trouve que c'est une bonne chose que le Mandarom puisse rebondir de cette manière-là. Je pense aussi que c'est un modèle de combat, le combat qu'il faut arriver à mener. Surtout le fait que vous puissiez prendre à témoin les instances administratives, comme la gendarmerie, et ainsi de suite.

Je crois que pour beaucoup de personnes, discriminées d'une certaine manière, il ne faudrait pas que l'on puisse négliger la communication ; la communication dans tous les sens. Et peut-être aussi, dans cette émission, c'est vrai que le concept « secte » est sorti, c'est vrai ; c'est vrai qu'il y a eu un rappel. Mais si derrière ce concept-là, on arrive à repositionner un mouvement dans sa réalité, c'est déjà un gain.

Et je voudrais répondre au monsieur qui tout à l'heure disait que la définition du mot secte existe. C'est vrai que la définition de « secte » en tant que telle, du point de vue du dictionnaire, existe ; mais il faut savoir que nous sommes dans un contexte déterminé où il y a un flou. Quand vous avez un dossier à défendre en tant qu'avocat, allez prendre le dictionnaire, ça ne vous servira pas à grand-chose. Voyez-vous ? Pardonnez-moi mais il y a un peu de naïveté. C'est un combat difficile, les gens utilisent des concepts pour salir les autres. C'est ça le problème. Il n'y a aucune discussion derrière cela ; on ne cherche pas à établir la vérité pour qu'on puisse vraiment travailler. Si ce n'était que ce que le dictionnaire peut dire, eh bien vous savez on ne serait même pas là, en train de perdre du temps.

12.16. 3e intervention du public

Merci pour cette excellente journée, je ne suis qu'une humble paysanne prolétaire. J'ai arrêté l'école à quinze ans, je n'ai que mon certificat d'études primaires et je souhaiterais poser une question naïve. Pouvez-vous m'expliquer la différence entre une secte et une obédience ?

12.17. Raphaël Liogier

Une obédience est une branche qui est reconnue par une orthodoxie ou à l'intérieur d'une école philosophique. Un courant qui n'est pas essentiellement distinct.

(L'interlocutrice du public demande de préciser la réponse en relation avec la Franc-maçonnerie)

Sur le rapport à la Maçonnerie : qui est au pouvoir ? Qui est derrière ? Je ne sais pas s'il faut rentrer dans ce genre de débat.

12.18. Anne Morelli

Là, j'aimerais bien intervenir parce qu'en fait je suis dans une université qui a été créée par la Maçonnerie en Belgique. Je ne suis pas dans la Franc-maçonnerie mais beaucoup de mes collègues en font partie. Ce que je leur dis toujours, c'est que vu de l'extérieur, il est évident que c'est une religion (ou une secte si vous préférez). Si vous étiez un petit martien à qui je fais visiter la terre et ses curiosités, je vous expliquerais : « *Vous voyez là, il y a un local spécial, on appelle cela une église, les gens y portent un costume particulier, ils y utilisent des mots particuliers et ils y font des gestes particuliers avec des objets particuliers ; ça c'est la religion catholique* ». Et puis je vous montrerais une synagogue, c'est un local spécial, les gens y portent un costume particulier, ils y utilisent des mots particuliers et ils y font des gestes particuliers avec des objets particuliers ; ça c'est la religion juive. Et puis je vous montrerais un troisième endroit : le temple maçonnique, un local spécial avec des gens portant un costume particulier, disant des mots particuliers, avec des outils particuliers, en ajoutant : « *Non, non, ça ce n'est pas une religion !* ». Je crois que le petit martien ne me comprendrait pas.

Pour qu'il y ait religion, il faut peut-être une idée d'une transcendance. Mais il y a des formes de Franc-maçonnerie qui invoquent le Grand Architecte. Pour moi ce n'est pas une secte mais plutôt une religion parce que la Maçonnerie s'est très bien développée et est représentée dans la plupart des pays (on appelle plutôt sectes les petits groupes tandis que les grands sont les religions).

12.19. Raphaël Liogier

A l'Observatoire du Religieux, on a fait des enquêtes sur la Franc-Maçonnerie. Il se trouve que l'ancien directeur de l'Observatoire et mon directeur de thèse, Bruno Etienne, est un Franc-maçon notoire. Il le dit ouvertement, il écrit des livres sur la Franc-maçonnerie. Il dit être très content d'être Franc-maçon, il dit même que c'est une spiritualité très bien adaptée pour l'Occident. J'ai eu accès par son intermédiaire aux textes maçonniques que j'ai pu lire. Il est indéniable qu'il y a une idée de la transcendance dans la Franc-maçonnerie y compris dans les versions qui sont prétendument les plus sécularisées. Il y a toujours cette idée de Grand Architecte de l'univers, on peut l'éluder, faire comme si ça n'y était pas tout en y étant. Bruno Etienne, qui a écrit beaucoup de livres sur la question, me disait : « *C'est une religion et je suis dans cette religion et c'est parfait* ». Il n'y a pas ce côté péjoratif parce qu'on a prononcé le mot religion, secte ou je ne sais quoi.

Lui serait d'ailleurs favorable à ce que ce soit complètement ouvert. Aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni, me semble-t-il, les Francs-maçons ont pignon sur rue. Ils peuvent écrire en gros « temple maçonnique », les gens sont fiers, ils se font prendre en photo, ça ne pose pas de problèmes.

12.20. Anne Morelli

Vous mentionnez que l'Observatoire du Religieux était dirigé par un Franc-maçon. Chez nous l'Observatoire des sectes a été dirigé pendant des années par un Jésuite, qui était évidemment peu objectif pour définir quelles sont les « bonnes » et les « mauvaises » religions...

12.21. Raphaël Liogier

J'ai une proposition simple à faire. Si les sectes constituent un véritable fléau social, partons de l'hypothèse que c'en est un, j'ai une solution pour pouvoir réguler ce problème. On considère en France qu'il y a des problèmes qui sont fondamentaux et donc on réagit en conséquence parce que ces problèmes sont fondamentaux. Par exemple, on considère que les enfants constituent une partie de la population qui doit être particulièrement protégée. Puisqu'elle doit être particulièrement protégée, eh bien on a constitué un juge pour enfants, c'est-à-dire des personnes qui sont formées, qui sont mieux formées sur ce problème spécifique parce qu'on a estimé que

© CICNS 2007

c'était un problème spécifique, et du coup ils sont mieux informés culturellement, sociologiquement, pas seulement du point de vue du Droit, sur ce que représente cette problématique sociale, pour pouvoir agir correctement.

Si vraiment un problème social important existe, alors il faut un juge des sectes parce que s'il y a un juge des sectes, on ne fonctionnera plus par rapport à des rapports parlementaires parce qu'on tombera dans le cadre de la procédure judiciaire – les rapports parlementaires ne sont même pas faits de façon inquisitoire puisqu'il n'y a même pas d'enquête au sens du mot inquisitoire, les rapports ne sont donc pas du tout contradictoires –. Il faudra qu'il y ait un certain nombre de protections, il faudra que ce soit contradictoire et on aura un juge qui sera formé en connaissance de cause au sein même de l'Ecole Nationale de la Magistrature. Il ne faut pas me dire que j'ai des positions extrêmes puisque ça, ce serait la position la plus rationnelle. Pourquoi n'est-ce jamais proposé ? Parce que dans leur for intérieur, je me demande si les députés considèrent vraiment que c'est un problème social important, je me demande s'ils ne considèrent pas que c'est seulement un levier politique.

12.22. 4e intervention du public

J'ai une remarque qui est la suivante. Vous avez exposé une situation relativement claire et précise depuis ce matin, les différents spécialistes, et en fait, on est face à une situation qui ne cesse de s'aggraver d'un côté, puis de nouveaux espoirs qui naissent avec différentes formes de spiritualité de l'autre. Ma question est relativement simple : maintenant, qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce qu'on se regroupe, qui quoi comment, de quelle manière ? D'un côté on a une partie d'un choc frontal qui se prépare avec un Etat français et tout son dispositif qui nous conduit quand même à des actions où eux vont vers le trouble à l'ordre public, vraiment, si on analyse bien la ruse de l'histoire qui est derrière. Et d'un autre côté nous, face à tous ces espoirs, face à toutes ces nouvelles formes de spiritualité, que fait-on, que met-on en place, sous quelle forme ? Voilà, je pose une question ouverte, très vaste mais je pense qu'il faudrait peut-être un jour la poser.

12.23. Marie-Christine Koenig (CICNS)

Je vais juste donner un élément de réponse en tant que porte-parole du CICNS puisque notre action va dans le sens de répondre à ce que dit ce monsieur qui vient d'intervenir. On en parlera peut-être un peu plus à la conclusion mais c'est justement par, non pas une fédération parce qu'il n'est pas question de fédérer les gens sous une forme associative, mais par des rassemblements et surtout un rassemblement au niveau de la prise de conscience nécessaire – ne plus rester dans la peur et le retranchement – qu'il y a une possibilité de faire avancer les choses. Et je crois que le problème avancera à partir du terrain parce qu'il ne faut peut-être pas compter aujourd'hui sur les politiques pour faire avancer la question.

12.24. 5e intervention du public

(Madame Christine Amory) Je le dis parce que c'est très important. Nous on a travaillé depuis 2001, depuis cinq ou six ans avec les gendarmes et les RG, régulièrement. Jusqu'au jour où un gendarme en a eu marre de voir ce qu'on subissait et a écrit une lettre à sa hiérarchie pour dire qu'on ne troublait pas l'ordre public. Eh bien maintenant, je vais dans tous les ministères avec la lettre et tout le monde arrête. Dans le système français, tous les fonctionnaires ne sont pas des « pourris » et des « ripoux ». Il y a forcément quelque part des fonctionnaires qui vont faire correctement leur travail. Quand vous êtes accusés d'une malversation ou de quoi que ce soit, vous allez à la gendarmerie et vous avez la main courante et vous pouvez aussi porter plainte sans que ça vous coûte de l'argent si quelqu'un dit n'importe quoi sur vous. Mais il ne faut surtout pas se laisser faire. Moi, j'ai des fois été porter plainte contre des journalistes et le gendarme est obligé de faire une enquête. Allez voir dans toutes les gendarmeries, c'est affiché. Ça vous coûte zéro centime – parce qu'on peut dire que ça peut coûter cher parfois – mais on n'a pas à se laisser faire.

Et après, comme le dit Eileen Barker, il faut le dialogue. On dialogue avec tous nos voisins. Après avoir montré qu'on ne se laissait pas faire, il faut passer à une phase plus douce : le dialogue. Je suis désolée, les fonctionnaires, ils sont là, vous avez des droits et on n'a pas le droit de vous traiter, de dire n'importe quoi sur vous, il y a des gens qui sont là pour vous défendre. Donc il faut aller voir les gens qui sont là pour défendre tout le monde, ils n'ont pas à défendre plus Pierre que Paul que Jacques. Et nous, on a été face à une rumeur terrible, la région PACA c'est une région mafieuse, donc en plus il faut voir avec qui on lutte parce qu'on ne lutte pas forcément avec des gens aussi simples que les anti-sectes. Et la seule chose qui nous en a sortis, c'est la gendarmerie. Parce qu'eux, ils savent, s'il y a la moindre rumeur qui part sur nous, ils me téléphonent. Et je réponds aux questions.

12.25. Me Olivier-Louis Séguy

Je reviens un peu en arrière sur ces deux interventions qui sont très fortes et qui correspondent à des thèmes qui vont être étudiés après la fin de la table ronde alors n'en soyez pas frustrés.

Je reprends la proposition que vous lancez, de dire : « *Lorsque le système judiciaire prend conscience de difficultés sur un problème fondamental : les enfants, il crée un juge pour enfants* ». Quand on regarde cette idée et qu'on la transpose sur vingt années de comportement franco-français en matière de sectes, on s'aperçoit qu'elle a été appliquée en matière d'expertise judiciaire. Quand il a fallu traiter des affaires, après les rapports parlementaires, il a fallu disposer d'experts parce que les magistrats aiment bien s'appuyer sur un avis extérieur. Qu'est-ce qui a été fait dans ce cas-là ? Déjà il n'en a pas été pris plusieurs, parmi ceux qui étaient habilités, ceux qui avaient fait des recherches, ceux qui ont des qualifications. Eh bien non, il n'en a été pris qu'un, toujours le même, et c'est lui qui est devenu « l'expert » en France. Donc la crainte que je vais avoir si on crée un juge des sectes – et on peut débattre avec mon confrère sur les avantages et inconvénients de cette éventualité – c'est que la partialité de la situation aujourd'hui en France fasse que ce soit par exemple Mme Katz qui soit nommée.

12.26. 6e intervention du public

Intervenant A

Bonjour à tous. Merci au CICNS pour le travail que vous faites, c'est remarquable.

J'entends parler beaucoup de critiques : « *Les magistrats, ils sont incompétents* » et ci et ça, et puis on aime bien se plaindre, et puis tout ça. Mais en fait je me demande, on dit aussi : « *A chaque fois, les décisions vont tout le temps dans un même sens ; donc ils semblent être organisés ; la chasse aux sorcières, elle a un but précis* ». Voilà, des choses comme ça. En fait tout a trait à une nouvelle secte, finalement. Défendre les minorités spirituelles, c'est bien mais ce serait bien aussi de faire de l'information sur les vraies sectes.

Les vraies sectes, j'ai commencé à en entendre parler un petit peu, des petites bribes et tout, alors...

Intervenant B

Qu'est-ce que vous appelez des vraies sectes ?

Intervenant C

C'est nous !

Intervenant A

Tout est secte. C'est vrai, la définition elle est...

Intervenant D

Ou bien on enlève le mot, on supprime le mot, et on revient à la loi normale pour tout le monde.

Intervenant A

Oui bon, voilà, c'est ça mais ...

Intervenant D

Si ! Regardez!

Intervenant A

C'est bon mais ce que je veux dire c'est que ces groupes de personnes qui agissent à l'encontre des minorités spirituelles, qui sont-ils ? Comment s'organisent-ils ? Là des personnes demandent : « *Qu'est-ce qu'on peut faire ?* » On peut toujours... Mieux on est informés et meilleur est notre champ d'action. C'est-à-dire les sociétés secrètes...

Intervenant E

Voilà, je voudrais répondre à notre ami, si vous voulez bien. Simplement ce que notre ami vient de dire me fait penser au principe de précaution. Il évoque, en quelque sorte, le principe de précaution. Alors je voudrais vous dire une chose : les personnes qui dorment dans un lit, levez la main s'il vous plaît. Vous pouvez descendre la main. Je tiens à vous dire que mon argument est absolument scientifique. Oui, statistiquement, 95% des gens meurent dans leur lit ! Réfléchissez !

12.27. Raphaël Liogier

S'il y a des plombiers qui se trouvent avoir violé leur client, à certains moments – ce qui est certainement possible statistiquement, ça a dû exister dans l'histoire de la plomberie – faudrait-il, pour essayer de défendre les plombiers, montrer quels sont les vrais « mauvais plombiers » ?

Je ne crois pas que ça ait du sens. L'essentiel c'est de dire qu'il est légitime d'être plombier et qu'il peut y avoir des dérives des plombiers comme il y a des dérives des religions, et qu'il est légitime d'être religieux, de croire en un certain nombre de choses.

Je ne pense pas que ça marche de dire : « *Voilà quelle est la vraie secte, ça c'est une vraie secte, il y en a qui ne sont pas de vraies sectes car ...* ». Parce qu'une « vraie secte », ça ne veut pas dire grand-chose ; à l'intérieur même d'un mouvement, il y a des gens qui ne sont pas responsables de ce que peuvent faire les leaders, ou de ce que peuvent faire ceux-ci ou ceux-là.

C'est trop complexe pour unifier, même sur un mouvement en particulier, en disant : « *C'est un mauvais mouvement !* ». C'est trop compliqué, il me semble.

12.28. 7e intervention du public

Je voulais prendre la parole par rapport à ce que Monsieur a dit (*Intervenant A de la sixième intervention du public*). Et je me suis aperçu que ce soir, on allait repartir d'ici et qu'il y aurait encore des personnes dans l'assemblée qui penseraient qu'il y a des bonnes sectes et des mauvaises sectes. Et je trouve ça vraiment dommage.

J'admire beaucoup le travail du CICNS. Je suis adhérente, une des premières adhérentes depuis quelques années, depuis le début presque. Et c'est vrai que j'aurais une proposition à faire. Moi j'ai adoré vous écouter aujourd'hui. Vous êtes tous brillants et on vous sent enthousiastes dans vos démarches, et c'est super ; merci d'être là.

Mais nous tous là, on aurait aussi des choses à dire je pense. Et j'ai envie de faire une proposition à tout le monde, et en même temps au CICNS, c'est-à-dire de multiplier un peu plus les assemblées comme celle d'aujourd'hui, de donner la parole à tout le monde, et que tous les gens qui appartiennent à des sectes – employons le mot positivement pas péjorativement – parlent de leur mouvement religieux, disent dans quel mouvement ils sont, ce qui s'y passe, ce qui est bien pour eux, ce qui est moins bien, pourquoi ils en sont partis. Et que tout le monde se connaisse de plus en plus. Et si on arrive à faire fonctionner le CICNS, avec vraiment une connaissance des uns et des autres, et des différents mouvements spirituels auxquels appartiennent les adhérents du CICNS, je pense que ça fera avancer beaucoup les choses. Voilà ce que j'avais envie de dire.

12.29. Me Olivier-Louis Séguy

Voilà, on termine avec les propos de Dominique Kounkou et puis on va enchaîner sur la suite.

12.30. Dominique Kounkou

La question qui a été posée, je crois qu'elle est essentielle. Que faire ? Qu'est-ce qu'il faut mettre en place maintenant ? Trois points à souligner.

Premier point : je pense qu'on peut rebondir sur la proposition qui a été faite par la dame qui vient de parler. En effet, il est peut-être temps de quitter cet individualisme. Si les mouvements se connaissent, arrivent à travailler ensemble, il y a déjà une force qui va être constituée.

Le deuxième point qui me paraît un point majeur, et c'est pourquoi j'ai abordé le problème sous l'angle des hérétiques, est le suivant : au fond quand on regarde, quand il y a eu une persécution, sociologiquement cela se révèle dans l'Histoire, ce sont ceux qui sont persécutés qui deviennent l'avenir d'une nation. Et peut-être que le problème, c'est que ceux qu'on appelle les sectes n'ont jamais pris conscience de cette sorte d'anticipation, une anticipation sociologique, même sociale, qu'ils constituent. C'est normal qu'il y ait des résistances. Quand on dit aux gens qu'on peut enseigner autrement aux enfants et qu'en face la réponse est : « *Moi j'ai mon système classique et je ne veux pas accéder à ta proposition* », il est normal qu'il y ait cette opposition. Et peut-être que si on arrive à être vraiment convaincus que les propositions faites par les mouvements appelés « sectes », sont des propositions d'avenir, il est alors temps de s'arc-bouter sur cette conviction et de travailler de manière fédérative.

Dernier point sur lequel j'interviendrai, c'est la proposition qui a été faite par Maître Hincker, qui me paraît être une très bonne proposition. Parce qu'au fond, quand on arrive maintenant à dire que le problème des sectes est un problème à part, on l'enlève de toute la logique de l'exclusion sociale. Mais si nous pouvons avoir l'intelligence – je ne sais comment cela est possible mais je crois bien que c'est possible - pour arriver à intégrer le combat pour la liberté de conscience dans l'ensemble des combats qui existent, on aura un rang plus grand. Et peut-être aussi faut-il arriver à dégager un combat dont la causalité sera plus profonde, qui va toucher peut-être toute la société, quitte à toucher même la marche politique d'un pays.

12.31. Me Olivier-Louis Séguy – Remerciements

Merci Dominique. Merci à tous les participants d'être venus, venus de loin pour certains. Merci de repartir tranquillement, merci par avance de revenir la prochaine fois qu'on organisera quelque chose ; des horaires impossibles que vous avez tenus aujourd'hui. Merci pour l'inconfort des traductions et bravo aux traducteurs aussi.

Merci beaucoup de votre présence.

13. Témoignages

13.1. Eric Bouzou (CICNS) – Introduction des témoignages

Ce matin nous avons mentionné les discriminations subies suite à la mise en place de l'arsenal de lutte contre les sectes français. Il nous semble important d'entendre les témoins de ces discriminations. Nous vous présentons maintenant un clip vidéo où trois mères de famille témoignent de l'impact de la psychose anti-sectes dans leur procédure de divorce.

Puis nous entendrons quatre membres de la communauté des Gens de Bernard – une communauté de la région toulousaine – qui nous parlerons de ce qui est arrivé à leur communauté.

(Clip vidéo sur le thème « Sectes et divorces »)⁶⁷

13.2. Gens de Bernard

Guy Delaunay

Bonjour.

Tout d'abord je voudrais remercier les gens du CICNS, pas simplement pour nous avoir invités mais aussi pour être les premiers à nous avoir tendu la main en février, à peu près huit à quinze jours après que notre affaire nous soit arrivée. Ils sont venus nous voir en disant : « *On vous donne la parole, on vous laisse la parole* » Alors ce n'est pas comme TF1, si il y a eu des coupures dans le montage vidéo c'est nous qui les avons faites, ce n'est pas eux. Donc, je tiens à les remercier parce que ça nous a vraiment beaucoup aidés.

Je vais maintenant parler de ce qui s'est passé, et puis on parlera aussi de l'histoire parce que l'histoire dure depuis à peu près une vingtaine d'années.

Nous sommes tous des soignants ou d'anciens soignants de malades mentaux. Je m'appelle Guy Delaunay, ici nous avons Philippe Suel qui est psychanalyste mais aussi comédien et metteur en scène, Nathalie Braun, psychothérapeute et directrice d'une entreprise d'insertion, et Fabienne Argueyrolles, psychanalyste et qui travaille aussi dans la communication. Nous avons travaillé ensemble dans le même centre de soins pendant, pour certains, vingt ou vingt-cinq ans.

Le 17 janvier dernier, nous avons eu la surprise de voir débarquer quarante gendarmes, avec une quinzaine de voitures. Nous vivons ensemble dans une résidence dans laquelle chacun a un appartement dans lequel il vit avec sa famille, j'ai des enfants, je vis avec mes enfants. Nous prenons certains repas en commun, nous avons des activités communes, nous avons une chapelle où, de temps en temps, des prêtres viennent de l'extérieur pour dire la messe ou faire des cérémonies, donc des choses tout à fait repérées, tout à fait simples. Tous les enfants vont à l'école primaire ou au collège ou au lycée ou à la Fac. Chacun de nous travaille sur Toulouse puisque nous habitons à côté de Toulouse, ou dans les villages environnants ; mais nous travaillons tous à l'extérieur.

Nous sommes à peu près vingt-cinq plus des enfants. Donc le 17 janvier, nous avons vu débarquer les gendarmes qui ont investi cinq appartements : l'appartement de celui qu'on a nommé « le gourou », les trois appartements de ceux qui avaient des responsabilités, soit au titre de la Société Civile Immobilière qui gère les bâtiments, soit au titre de l'association qui gère la vie quotidienne, soit au titre de l'association qui regroupait la psychanalyse et qui faisait de la formation et un autre appartement, celui de M et Mme Braun où là on est allé chercher un gamin de huit ans et demi pour l'interroger dans le cadre de la procédure *Noémie*, sans que ses parents puissent s'interposer.

⁶⁷ http://www.cicns.net/Divorce_Sectes.htm.

© CICNS 2007

Les gendarmes étaient parfaitement renseignés, ils savaient parfaitement où ils allaient. J'en ai vu six débarquer chez moi, Madame Argueyrolles aussi, avec gilets pare-balles, casque sur la tête, mitraillette au poing, comme pour des terroristes et en criant : « *N'ayez pas peur, Gendarmerie Française* ». J'ai dit : « *Je suis rassuré, il n'y a pas de problème...* ».

Fabienne Argueyrolles

Une précision, le « gourou » est un psychanalyste, on parlera tout à l'heure de lui et de son œuvre. Moi-même, quand ils sont venus à six chez moi, le ciel me tombait sur la tête, j'étais paralysée, je le dis dans l'interview du CICNS. Et puis à un moment je me suis mise à parler, simplement à parler... Et alors ils m'ont mis les menottes. Je voulais juste dire cela : *parce que je parlais !* Parce qu'on va parler de parole, après.

Guy Delaunay

Donc nous sommes quatre à avoir été emmenés en garde à vue, pendant 48 heures comme il se doit. Au bout de ces 48 heures, trois ont été relâchés et le « gourou », lui, a passé quatre mois et demi, presque cinq mois en prison, il a été relâché début juin mais l'instruction se poursuit.

Pendant cette garde à vue, c'était simple, soit vous étiez complice du « gourou », soit vous le dénonciez mais il n'y avait pas d'autres alternatives. On était soit complice, soit manipulé. J'ai entendu ça : « *Soit vous êtes suffisamment con pour avoir pendant trente ans écouté n'importe quoi,* » – je connais le « gourou » qui est un ami depuis à peu près trente-cinq ans – « *soit vous êtes complice et vous vous en foutez plein les poches* ». Pas d'autre choix. Quand j'ai dit : « *Eh bien non, il y a peut-être une troisième solution* », « *Non, non, il n'y a pas de troisième solution, il n'y a que ça* ».

Donc pendant tout ce temps-là, tous ceux qui ont été en garde à vue, on a essayé de nous démontrer que le gourou était un gourou, avec tous les slogans à la mode : attouchements sexuels, manipulation, sujétion psychologique (puisque le terme a été employé), abus de faiblesse, etc., etc.

Ce qui est très difficile, c'est ce que disaient les intervenants ce matin, c'est que votre parole ne vaut rien. On n'écoute que ceux qui sont soi-disant victimes, les apostats, ceux qui sont partis parce qu'ils en avaient marre, parce qu'ils voulaient faire autre chose (ça pourquoi pas) mais on n'écoute que ces paroles-là ; votre parole à vous qui dites : « *Moi je suis bien où je suis, j'assume mes choix, ça me permet de faire ceci de faire cela* », ça n'a aucune valeur : « *Si vous dites ça, c'est parce que vous êtes influencé* ».

Et il y a donc eu une campagne de presse médiatique, je voudrais juste finir par là et puis je laisserai la parole à mes amis. On a eu une chose absolument extraordinaire, un reportage sur TF1, de 19h à 20h le samedi soir je crois, où on a eu la surprise d'entendre le capitaine de gendarmerie, on peut même citer son nom puisqu'il se présente dans l'émission : le capitaine Belot, qui ose dire, et c'est tout à fait ce que disait Raphaël Liogier ce matin à propos du contrat social de Rousseau, qui ose dire : « *Ceux qui sont à la Balme – c'est comme ça que s'appelle la résidence –, ils n'ont rien compris mais il va falloir quand même qu'ils comprennent, on va leur expliquer* ».

(Question du public au sujet des plaintes)

Guy Delaunay

Les plaintes, c'est le discours actuel à la mode, c'est abus de faiblesse, c'est sujétion, ...

(Question du public)

Qui est-ce qui a dit aux gendarmes de venir ?

Guy Delaunay

C'est ce qu'on a vu tout à l'heure sur l'écran, des histoires de divorces, des gens qui sont partis, des apostats qui sont partis. Madame Braun parlera au sujet des enfants puisque les parents concernés ont créé un collectif parental.

Mais il y avait une femme qui était restée avec nous avec la garde de ses deux enfants. Il y avait eu un jugement devant le tribunal qui avait conclu que les enfants étaient beaucoup mieux là. Il y avait même eu un autre divorce auparavant où le psychiatre lui-même avait dit que les enfants étaient beaucoup plus équilibrés en restant dans le groupe où était la mère, plutôt que d'aller avec le père.

Donc cette femme avait deux petites filles, le mari qui est parti a porté plainte pour abus de faiblesse et les deux gamines ont été retirées à la mère sans qu'aucune enquête sociale n'ait été faite, sans qu'on se soit assuré que le père, qui est alcoolique, ait la possibilité d'héberger les enfants ; on sait qu'il n'a pas la possibilité d'héberger les enfants là où il vit. Les gamines dorment sur un matelas dans la chambre de la nouvelle enfant qu'il a eue avec sa nouvelle compagne... Mais à partir du moment – c'est ce que disaient tous les intervenants ce matin – où vous faite partie d'une « secte » entre guillemets, vous avez forcément tort, vous pouvez raconter tout ce que vous voulez, votre parole n'a aucune valeur !

Ça fait quand même un drôle d'effet d'apprendre ça, quand on arrive à peu près à 60 ans, votre parole n'a pas de valeur parce que vous êtes dans une « secte » : « *Oui, vous dites ça mais c'est parce que vous êtes sous influence* ».

C'est le problème qu'on a à traiter et à travailler maintenant parce que l'instruction continue, parce qu'il y a des manœuvres absolument épouvantables contre les gamins avec enquête sociale et comme on disait tout à l'heure à propos des experts, c'est toujours le même, l'expert psychologue qui a expertisé tous les apostats, c'est toujours le même. Il fait passer un Rorschach⁶⁸ en quinze minutes alors qu'il faut à peu près une heure ou une heure et demie... A propos des experts, je vais laisser la parole à mes amis qui vont continuer.

Philippe Suel

Oui, Monsieur Pénin, qui a sévi dans l'affaire Baudis, qui s'est illustré dans l'affaire Baudis...

Je vais dire un mot, puisque la question a été posée, expliquant pourquoi ça s'appelle l'association des Gens de Bernard.

Au départ, comme l'a dit Guy Delaunay, nous sommes principalement des gens qui avons travaillé pour soigner des malades mentaux dans le courant de la psychanalyse et aussi d'un autre mouvement issu du travail d'un monsieur qui s'appelle François Tosquelles, qui était un psychiatre catalan qui a fui l'Espagne au moment de l'arrivée de Franco et est venu en France et qui, dans un hôpital à Saint Alban, a expérimenté de fait un certain nombre de choses. A savoir : la meilleure façon de s'en sortir dans un hôpital, c'est en partageant un certain nombre de choses ensemble, en mettant en commun un certain nombre de biens, et en considérant que quelqu'un est capable par lui-même de décider surtout pour lui, de ce qu'il convient de faire pour sa propre vie.

Il avait d'ailleurs accueilli à l'hôpital psychiatrique de St Alban également des artistes catalans qui étaient réfugiés, et ces artistes catalans se retrouvaient à partager la vie au quotidien avec des personnes réputées malades mentales et incurables, et de cela est née toute une dynamique, du fait d'aller au-delà de l'image de celui qui était étiqueté « fou ».

⁶⁸ Le test de Rorschach ou psychodiagnostik, décrit par le psychiatre et psychanalyste Hermann Rorschach en 1921, est à la base de la psychologie projective.

Le travail amené par Claude David – celui qui sera étiqueté « gourou » – nous l'avons utilisé, certains qui étions à la faculté et qui l'avons rencontré. Nous avons travaillé dans un centre de soins qu'il avait mis sur pied et qui mettait en pratique, en allant un peu plus loin, ces principes notamment de la psychothérapie institutionnelle et de la psychanalyse.

Ce travail auprès des malades mentaux nous a fait prendre conscience que l'on mettait aussi en œuvre avec les malades mentaux un certain nombre de règles de vie qui permettaient que quelqu'un puisse, d'assujetti, devenir un peu plus sujet, de dépossédé de sa vie, devenir un peu plus acteur de sa vie et malgré ce que pouvait en dire la famille, malgré ce que pouvait en dire la psychiatrie, malgré ce que pouvait en dire la médecine, de peu à peu pouvoir accéder à un statut de sujet, de sujet responsable, responsable de sa vie, pouvant prendre des décisions pour les orientations de sa vie.

C'est par ce travail également qu'on a mesuré l'importance de la mise en place de ces règles- là et qu'on a été amenés à s'intéresser à d'autres formes de vie communautaire dont, notamment, la vie communautaire des moines cisterciens. C'est ainsi que s'est constituée il y a un peu plus de 10 ans une association qui s'appelle l'association des Gens de Bernard en hommage donc à Bernard de Clairvaux⁶⁹ et à la règle de Saint Benoît.

Voilà je voulais préciser l'origine de l'association des Gens de Bernard.

Nathalie Braun

Je parlerai un peu plus tard des enfants.

Mais sur cette histoire de foi, puisque c'est là-dessus qu'on nous a beaucoup interrogés, on a dit que le « gourou » mettait des chasubles, portait des choses à la chapelle... Le prêtre qui vient là mesure 1m50 et Monsieur David fait 1m80 mais ça ne gêne pas les journalistes du tout...

Il faut savoir qu'on s'est réuni effectivement autour d'une idée de foi ; moi par exemple je suis née protestante et je le reste. J'ai épousé un Israélite et notre fils est élevé à l'embranchement de ces deux religions comme d'autres sont catholiques, d'autres sont musulmans et c'est effectivement sur cette histoire de foi qu'on a été beaucoup interrogés. Je voudrais vous lire juste une petite chose qui régit un peu ce que nous faisons et qui pourra vous donner l'idée du travail de soin que Monsieur David fait et cette histoire de foi. On a des références puisque Monsieur David a travaillé avec Jacques Ellul, qui est un historien du Droit et un théologien. Ellul rappelait cette phrase : « *Il faut d'abord désespérer de tout ce qui trompe pour commencer à accepter ce qui est essentiel et oriente la vie. L'acte de foi : toute la question consiste à mettre en œuvre les conditions nécessaires pour que surgisse cet acte de foi. Il ne pourra soudain s'énoncer que d'un acte, d'une parole, d'une rencontre imprévisible non préparée, dans le surgissement d'un transfert, d'une cristallisation d'être, où ni l'un ni l'autre ne se trouve absorbé ou dépossédé par cette rencontre même. Ce refus de la possession de l'autre ne peut venir que si la fonction ne recouvre pas la personne, que si la personne peut perdre sans risque la couverture de sa fonction dans un partage d'acte sans intention de monstration, dans une surprise qui laissera les deux protagonistes aussi changés l'un que l'autre* ». C'est bien ça qui est en question parce que ça veut dire que moi comme vous, comme n'importe lequel d'entre vous peut être à un moment analyste, passeur d'âme, témoin du chemin qui s'accomplit pour l'un ou pour l'autre et que cela, nous avons décidé de le faire dans une communauté, dans une communauté d'esprit qui amène effectivement à des actes dans la vie de tous les jours. C'est aussi pour cela que Monsieur David est aussi peu suivi par le monde de la psychanalyse et de la psychothérapie parce que ça, ça va dans la vie et effectivement, ça coupe les barrières.

⁶⁹ Bernard de Fontaine, abbé de Clairvaux (1090–1153) est un moine et réformateur français. Il est canonisé par l'Église catholique en 1174 et devient ainsi Saint Bernard de Clairvaux.

Fabienne Argueyrolles

Je voudrais citer quelques faits que j'ai appris dans mon travail avec des groupes de soignants qui oeuvrent dans le soin mais au sens général, dans les hôpitaux, là où vous pouvez aller tous les jours, dans les maisons de retraite là où nous irons tous un jour, au soin à domicile, dans la psychiatrie, enfin je travaille avec des groupes de soignants et on parle.

Cette semaine, deux ou trois choses ; excusez-moi je vais d'abord prendre France Culture. Il y a des ouvriers de Peugeot qui ont osé parler. Vous savez qu'il y a eu cinq suicides, enfin les suicides reconnus comme tels. Il y en a un qui a dit la chose suivante : « *On demande aux femmes les dates de leurs règles pour savoir si c'est nécessaire qu'elles aillent aux toilettes* ». Il faut quand même savoir ce genre de choses ! Ils sont passés de trois mille personnes à mille personnes, c'est-à-dire qu'effectivement la mécanisation fait que là où il avait avant trois personnes, il n'y en a plus qu'une, là où avant ils parlaient, ils ne parlent plus. Ils disaient aussi la chose suivante : ils ont découvert la mort de quelqu'un qui n'est pas un suicide, il y a des morts par accident professionnel chez Peugeot et sûrement chez d'autres mais là ça fait quand même du bruit avec le nombre de suicides. Je ne connais pas bien les chaînes automobiles mais quelqu'un travaillait seul avec une machine là où avant il y avait un groupe. Il y a eu un accident, ils se sont rendus compte dans un autre endroit de la chaîne qu'il y avait un problème parce que ça s'arrête (quand un élément ne fonctionne plus la chaîne de production s'arrête). Ils ont été voir ce qui se passait et ils ont mis, tenez-vous bien, vingt minutes à trouver la personne qui était dans un coin, morte parce que la machine l'avait broyée. La direction dit aujourd'hui qu'il n'y a aucun problème avec les méthodes de travail. Ça c'est un fait.

Un deuxième fait, j'ai travaillé cette semaine avec des soignantes d'hôpitaux près de Toulouse, ça pourrait être ailleurs. Une jeune infirmière qui travaille en gériatrie – on le lui a d'ailleurs imposé parce que personne ne voulait y aller, et moi je comprends d'ailleurs pourquoi – parlait de ce qui se passait. Il faut savoir qu'il y a des vieilles personnes qui sont abandonnées sans famille, qu'on laisse mourir de faim et de soif à l'hôpital avec l'approbation des médecins. Je pourrais vous en citer plein, plein, plein, de choses comme ça. Donc c'est quelque chose de terrible, Monsieur Kounkou l'a dit, plusieurs personnes l'ont dit, c'est quelque chose de terrifiant ce qui se passe.

Alors on va donner quelques dates. On a un certain âge maintenant, tous, autour de cette table. J'ai connu Monsieur David en 1971, parce que moi-même j'avais des questions, des questions, on va dire, existentielles, je cherchais quelque chose. Au départ j'ai voulu le chercher dans la médecine, j'ai commencé ma médecine, ça marchait bien d'ailleurs (les médecins ça marche bien ... ils ne savent rien !). Je cherchais quelque chose dans la réalité, il se trouve que ce n'était pas dans la réalité ce dont j'avais besoin, ce quelque chose que je cherchais. Ma route a croisé celle de l'Institution où travaillait Monsieur David, là où il y avait donc, ceux qu'on dit « fous ». J'ai tout appris avec ces gens-là et avec les yeux ouverts, les yeux qu'effectivement Monsieur David avec d'autres personnes m'ont fait ouvrir sur ces gens-là. Mais ces gens-là, c'est moi. Ils m'ont fait ouvrir les yeux sur moi.

Je voudrais dire quelque chose : les sectes c'est quoi ? Pourquoi on parle des sectes ? Et pourquoi dit-on que ce sont des groupes délinquants ? Aujourd'hui l'homme est seul, s-e-u-l, *confer* Peugeot, *confer* les vieux qui meurent dans les hôpitaux, je pourrais vous dire aussi les expériences sexuelles qui se passent sur les malades mentaux abandonnés et sans famille, qui se passent dans les institutions de soin. Donc l'homme est seul mais pas d'une solitude créatrice et reliée à d'autres. Je suis complètement d'accord avec Monsieur Kounkou qui dit qu'effectivement le Christianisme s'effondre et on est dans le danger le plus total. La religion, c'était quand même *religare*, maintenant, qu'à l'intérieur d'une religion on aille chercher une réponse toute faite au lieu de penser soi-même, on ne va pas parler de ça mais il y avait quelque chose qui tenait les gens ensemble. Aujourd'hui l'homme est seul et il meurt, on le transforme en objet. La psychanalyse, du moins celle que vous avez encore avec des gens qui sont là, c'est quoi, si ce n'est encore quelque chose du sujet ? Quelqu'un a dit que le dernier espace de liberté aujourd'hui était le cabinet du psychanalyste. Regardez les lois qui sont en train d'être faites par le pouvoir, on veut supprimer les

psychanalystes, on veut faire des listes, il y aura les "bons" psychanalystes et les "mauvais", ça rappelle quelque chose ces listes, on parlait des listes tout à l'heure avec Monsieur Kounkou. Donc, on est dans l'ère des listes parce qu'on veut tuer ce qui est humain en nous. Pourquoi est-on réunis ici et pourquoi parle-t-on de spiritualité ? Le spirituel, la foi c'est quelque chose qui fait qu'on n'est pas objet, qu'on est un sujet humain, que quelque part il y a une transcendance – qu'on l'appelle Dieu, qu'on l'appelle ce qu'on voudra –, il y a cette question dans l'homme, si on la supprime, il n'y a plus d'humanité. Et vous voyez le lien, pourquoi on est ici devant vous et pourquoi on parle des « fous ».

Avec Claude David j'ai rencontré des psychotiques et j'ai travaillé avec des psychotiques. C'est quoi, la psychose ? C'est quelqu'un qui ne croit pas, qui ne peut croire ni en la vie, ni à l'amour. Alors il me vient là un souvenir parce que quelquefois on arrivait à être un petit peu juste en face de ces gens-là et puis souvent, moi, j'ai beaucoup appris d'eux, plus que moi je leur apprenais. Je me souviens d'une jeune schizophrène qui avait 30 ans, son prénom : Colette, j'étais monitrice de foyer à l'époque. Dans ce foyer on se couchait à 10h du soir, donc j'éteins les lumières, on avait passé la soirée ensemble et puis la journée finie, j'avais envie d'aller dormir. Je vais dans ma chambre de soignante et une demi-heure après, la lumière s'allume dans le couloir et j'entends quelqu'un marcher. Je me lève, je sors dans le couloir et je vois Colette qui l'arpentait, qui s'était rhabillée, avec son sac à main, elle arpentait le couloir en pleine crise d'angoisse. Qu'est-ce que je fais ? Première chose, je la ramène dans sa chambre, je lui dis : « *Allez, tu te couches* » ; j'attends et je repars pour dormir. Manque de chance, une heure après, même cinéma : la lumière se rallume, elle était rhabillée, etc... La deuxième fois je la ramène, la troisième fois je n'ai plus tenu, je suis allée chercher un médicament. On utilisait très peu les médicaments avec Monsieur David. J'arrive auprès de cette jeune fille qui s'était encore recouchée pour la troisième ou la quatrième fois et je lui dis : « *Là, écoute ! ...* ». Je ne pensais qu'à dormir, je voulais dormir et c'est normal aussi, et je lui tends le médicament. Alors là elle m'a dit quelque chose, je ne pourrais pas vous dire ce qui s'est passé mais je vais essayer de vous le transmettre, elle m'a regardée et m'a dit : « *Tu ne m'aimes pas* ». Eh bien je n'ai pas pu lui donner le médicament, je suis restée à côté d'elle, je n'avais plus du tout envie de dormir et elle, elle a bien dormi parce que je suis restée toute la nuit comme si c'était un enfant. « Comme si » parce qu'elle n'en était pas une.

La question de la foi, c'est la question de l'amour, Dieu est amour. La psychose, des gens comme ça, nous convient à dire : « *Mais à quoi tu crois ? Qu'est-ce que tu aimes ? C'est quoi la vie, pour toi ?* ». Eh bien Monsieur David, c'est quelqu'un qui a fait ça depuis trente ans.

Et je puis vous dire que depuis trente ans – on va vous donner les dates – on est poursuivis par l'ADFI⁷⁰. Il y a déjà plus de vingt ans à Nantes, on était étiquetés « secte », on pourrait vous parler de notre histoire, mais c'est trente ans d'histoire. C'était une communauté, oui, de foi et de travail. Freud a dit : « *Un malade mental, il ne peut plus aimer et il ne peut plus travailler* », mais au sens large ; aimer ce n'est pas simplement les relations sexuelles, c'est aimer la vie, c'est aimer rencontrer l'autre, c'est plein de choses. Et travailler c'est quoi ? C'est faire une œuvre, ce n'est pas ce qu'on fait chez Peugeot ! Donc il y a du sens, il y a une question de sens là-dedans ; c'est quoi vivre ?

Malgré tout ce qu'on a déjà enduré, je vous avoue que ça n'est pas fini, on est en pleine guerre, on se bat. J'ai été voir Monsieur David, on ne l'a pas dit tout à l'heure, il a passé 5 mois en prison. Les conditions de sa liberté aujourd'hui ? Il est en dehors de Midi-Pyrénées, il n'a plus droit d'exercer son métier de psychanalyste, il n'a plus droit d'écrire et de publier, il n'a plus droit de faire des conférences. Si ce n'est pas une atteinte aux libertés profondes des personnes, c'est quoi ? Un homme, encore une fois qui a soigné des gens dont aujourd'hui je peux vous dire qu'ils meurent partout. On est effectivement du côté des plus faibles, oui il y a les fous, il y a les gens de chez Peugeot qui meurent parce que dans les entreprises on se suicide, il y a les vieilles personnes qui meurent en maison de retraite ou à l'hôpital etc., etc. La question, elle est là : voulons-nous qu'il y

⁷⁰ ADFI : Association pour la Défense de la Famille et de l'Individu : principale association anti-sectes française : <http://www.unadfi.org/menu.htm>.

ait encore un être humain ? Quand j'ai été très secouée les premiers temps – excusez-moi, je saute un petit peu d'une idée à l'autre – j'ai été voir le Père abbé de l'Abbaye Cistercienne d'En Calcat, près de Toulouse, qui m'a reçue ; on a parlé une heure, il m'a dit : « *Vous savez les forces du mal se déchaînent dans le monde, il faut prier* ».

Nathalie Braun

Je voulais juste dire que parmi les personnes qui sont à la Résidence de la Balme, il y a aussi d'anciens soignés qui ont souhaité suivre l'équipe soignante quand elle est partie de Nantes et ces jours-ci, il y a un ancien soigné qui s'appelle Raphaël, qui a maintenant la quarantaine, et qui vient de réussir un master en fiscalité et ce garçon-là, il y a 20 ans de cela, il sortait d'un hôpital psychiatrique, il était bourré de médicaments et malgré ce qui s'est passé le 17 janvier, il a tenu ses engagements vis-à-vis de lui-même surtout, il vient d'avoir la plus belle récompense je crois de sa vie puisque son père a reconnu qu'il était fier d'avoir un fils, ce qu'il n'avait jamais fait jusqu'à présent. Donc c'est tout ça ce que nous faisons, c'est ça notre travail et notre vie.

Fabienne Argueyrolles

Je voudrais juste vous lire une lettre de Monsieur David qu'il a écrite en 88, en rapport avec la Fondation dont je vous parle et qui sortait de leur maladie des jeunes malades mentaux ; aujourd'hui, le même type de malades mentaux meurent, il faut que vous me croyiez là, dans les appartements soi-disant thérapeutiques, seuls, ils ne sont pas compétitifs ces gens-là, ils ne sont pas rentables, comme les vieux, etc. Donc Monsieur David avait écrit une lettre en 88 parce qu'on a été traités de secte, on s'est battu en 88 et rassurez-vous notre Institution a été tuée par les pouvoirs publics, Mitterrand et pouvoir socialiste, aujourd'hui gauche/droite, c'est pareil pour ces affaires-là. On a été tués, on a fait une grève de la faim pendant trois semaines. C'est dommage que les avocats soient partis (du colloque), ils croient encore à la loi ? Il n'y a plus de loi. On avait un jugement du Conseil Supérieur de l'Aide Sociale, on avait un rapport IGAS⁷¹, rapports des plus hautes instances qui pouvaient décider si on était une secte ou pas mais surtout si on pouvait continuer notre travail. Tenez-vous bien, on avait quand même un prix de journée quatre fois moindre que l'hôpital traditionnel psychiatrique, donc ce n'est pas une question d'argent, pas du tout. Donc la loi disait : « *C'est une expérience originale, il faut les laisser continuer, il faut leur donner les moyens de vivre* », parce qu'on nous coupait les sources d'argent, le nerf de la guerre c'est l'argent. Suite à ce jugement on s'est dit : « *On est sauvés* » et on n'a rien vu venir. Claude Evin, le ministre de la santé de l'époque, n'a pas donné le chèque qui aurait permis qu'on puisse continuer. Devant ça Monsieur David, en l'occurrence, est parti, et une partie de l'équipe aussi est partie. On ne voulait pas rentrer dans le rang de tout ce dont on parle, c'est-à-dire de la normalisation, dans le rang de ce que dit l'ADFI. A l'ADFI ils ont des idées très précises sur la normalisation. J'ai lu avec passion tout ce qu'a fait le CICNS et vraiment je les en remercie, et j'ai retrouvé l'ADFI qui est dans notre histoire : issue d'une association américaine qui a des psychiatres normalisants qui déprogramment comme on disait tout à l'heure, qui lobotomisent.

Or qu'est-ce que disait David et qu'est-ce que dit toujours David (c'est pour ça qu'on veut lui fermer le bec et que je vous ai raconté le petit exemple avec Colette) ? Il disait : « *La schizophrénie est un crime impuni* ». Le schizophrène dans la famille, quelque part il est comme vous et nous. Qu'est-ce que lui dit sa mère au psychotique ? Elle lui dit : « *De toutes façons tu ne penses pas, c'est moi qui pense pour toi, tu ne sais pas quoi penser pour toi* ». Pendant deux fois 11 heures, j'ai eu des militaires en face de moi qui me disaient la même chose : « *Vous ne savez pas ce que vous pensez* ». Eh bien dans ces cas-là, moi je ne suis pas zen, c'était niet. Je n'ai pas mangé, ça aurait pu durer 10 jours, j'aurais fait la grève de la faim, jamais ils ne m'auraient eue. Et ils n'étaient pas contents parce qu'ils n'avaient rien à se mettre sous la dent...

Donc Monsieur David en 88, suite à cette attaque contre cette œuvre qu'il avait faite pendant 20 ans et qui a sorti de leur maladie de jeunes malades mentaux comme Raphaël, dont Nathalie a

⁷¹ IGAS : Inspection générale des affaires sociales.

parlé – il y en a d'autres également – a écrit cette lettre qu'il pourrait écrire aujourd'hui en 2007, vingt ans après :

« Qu'ai-je fait ? Traîné au rang des accusés comme un malfaiteur par la presse », c'est exactement ça aujourd'hui, « être considéré comme un être sans scrupules, ni éthique, ni compétence par l'administration, mon nom devenu synonyme de manipulateur », c'est tout à fait ça aujourd'hui aussi, « de brocanteur ou de dirigeant de secte », c'est ce dont on l'accuse. « Mes analysants ne pourront plus avoir confiance en moi, ayant désormais presque honte de dire qui je suis, ne pouvant plus trouver les conditions nécessaires au déroulement de mes séminaires et de mon enseignement, voilà que je me demande ce que j'ai pu faire. Pendant plus de 20 années j'ai essayé de me consacrer à rendre quelque espoir aux plus faibles d'entre nous, à ceux que l'on dit fous, à leur rendre parole et dignité, à leur permettre de pouvoir se regarder et s'aimer, à leur rendre possible de désirer un travail et de l'effectuer sans danger. J'ai peu à peu inventé les conditions d'une existence autre que celle réservée aux assistés, aux exclus et même aux malades. J'ai voulu que chaque soignant soit fier de ce qu'il fait sans que jamais il ne se sente supérieur pour autant à ce soigné qu'il rencontre, j'ai souhaité qu'il soit et devienne jour après jour plus capable de ne pas avoir peur de celui qui est différent, étranger, replié, dans un monde lointain. Et l'on m'accuse, et il se dit qu'ici les malades ne sont pas respectés, qu'il leur est fait un sort difficile et invivable. ». C'est ce qu'on dit actuellement sur ce qu'il fait avec les enfants chez nous, les adultes, etc. « Tout ce travail est une œuvre de civilisation, c'est comme un livre qui se lit à plusieurs chaque jour, jour après jour, c'est le résultat d'une chaîne de rencontres et d'échanges profonds et vrais, d'une foi en l'homme et en son devenir. Voilà ce que j'ai fait. Il s'agit que chaque regard, que chaque sourire soit si sincère et si franc qu'il puisse exprimer alors sécurité et respect. Ce que j'ai fait c'est un peu, un tout petit peu, que les hommes se reconnaissent et travaillent ensemble. Alors ce que j'ai fait, disons que nous l'avons fait tous ensemble et que chacun y trouve sa part. Je ne vois rien d'autre à dire, je ne peux rien dire d'autre que cela et dire cela semble soudain être devenu un crime. »

C'est une inversion totale des choses, ce qui est amour devient crime. Eh bien la secte c'est tout sauf nous, c'est la société qui est une secte !

Guy Delaunay

Juste pour faire écho à ce qui vient d'être dit, si vous voulez, je peux vous lire trois lignes du Canard Enchaîné, ça date aussi de 88, ils disaient : *« Une nouvelle approche du traitement des malades mentaux psychotiques... késaco ? On renonce à les gaver de médicaments et de tranquillisants qui, à terme, en font des légumes à vie. Les rapports soignants / soignés sont constants, confiants, le malade est responsabilisé »*. Là, ils ne vont pas assez loin, il faut aller plus loin et dire que la structure qui avait été créée faisait que les malades mentaux, on ne leur donnait pas la parole, ils la prenaient, même quand on ne voulait pas qu'ils la prennent, et c'est complètement différent parce qu'ils remettaient en question, y compris ce qu'éventuellement l'équipe soignante faisait.

Dans le centre où l'on travaillait – et là on rejoint la question qui était posée tout à l'heure par les juristes, la fameuse question des statuts – on avait supprimé tous les statuts ; c'est-à-dire il n'y avait plus de psychologues, plus de psychiatres, il y avait une fonction unique de soignant. Suppression des statuts, ça ne veut pas dire suppression des fonctions, ce n'est pas la même chose, attention. Pourquoi ? C'est le psychotique qui nous confronte à ça ; si vous voulez le soigner, vous ne pouvez pas arriver avec votre blouse blanche en disant : *« Moi je suis psychiatre, je sais ce qu'il faut pour toi »*, parce que lui il va rigoler, il ne vous dira peut-être rien mais ça ne marchera jamais. La seule manière de le rejoindre dans sa souffrance, dans son délire, c'est effectivement de laisser tomber le statut et d'accepter d'être interrogé, y compris par ce qu'il dit. Alors c'est évident que ça ne peut se faire qu'en équipe, d'où l'embryon aussi de la communauté parce que ce n'est pas un travail que l'on peut faire seul. Cela je crois que c'est très important.

Il y a une très belle définition de la schizophrénie qui est due à Tosquelles. Pourquoi des gens comme Tosquelles et Bonafé ont-ils créé le mouvement de la psychothérapie institutionnelle ?

C'est parce qu'ils ont eu affaire aux camps de concentration. Tosquelles, quand il a franchi la frontière en tant que psychiatre catalan des armées républicaines, a été enfermé dans un camp en France, donc il sait ce que ça veut dire « être enfermé ». Et il avait tout à fait compris que si on ne soignait pas d'abord les murs de l'asile, on ne pouvait pas soigner les gens. Bonafé était un résistant, un marxiste, etc., etc. Donc, ce sont des gens qui ont eu affaire eux-mêmes à l'enferment, comme Bettelheim qui a été enfermé à Dachau. C'est extrêmement important, ça veut dire que pour nous, le psychotique c'est une personne humaine comme tout un chacun.

Pour nous, la foi et la psychanalyse sont indissociables, liées, et quand je dis la psychanalyse, c'est l'enseignement de Freud et l'enseignement de Lacan. Et donc c'est lié, pourquoi ? Il faut bien comprendre, il n'y a pas de différence de nature entre un malade mental et nous, il y a une différence de degré éventuellement parce que devant tous les problèmes que nous rencontrons, on arrive un peu à gérer, quelquefois on pète un plomb mais on arrive quand même à gérer, à avoir une vie sociale, à avoir une vie de relations. Le malade mental, tout d'un coup il ne peut plus, et la très belle définition de Tosquelles à laquelle je voulais arriver, c'est de dire que *le schizophrène souffre d'un collapsus de la transcendance*, ce n'est pas qu'il ne veut pas croire, c'est qu'il ne peut pas, c'est l'a-croyance (a privatif). Et si ce n'est pas la question de notre époque en ce moment, qu'est-ce que c'est ? C'est-à-dire que le psychotique nous montre la question de notre époque, on en est bien là. Et c'est pourquoi il y a une telle haine à l'encontre des « sectes », c'est parce que ce sont des lieux où l'on dit : « *On croit à quelque chose* ».

Nathalie Braun

Je voulais terminer un peu par les enfants parce que les enfants, c'est quoi ? C'est notre avenir. J'étais tout à l'heure dans la file d'attente pour la cafétéria avec un monsieur qui disait : « *Ben oui, mais c'est aussi pour l'avenir qu'il faut se battre* », parce que qu'est-ce qu'on a essayé de faire croire à nos enfants pendant tous les interrogatoires ? Notre fils, un moment j'ai bien cru qu'on allait le perdre psychologiquement tellement il était... Baptiste est par ailleurs un petit garçon que nous avons adopté et qui a pris ses racines au fur et à mesure et en l'espace de 2h sur 48 h, on lui a dit que tout ce qu'il avait vécu, c'était faux, que son père le tapait à coup de bâton, puisqu'on est rentré chez nous, on a ouvert les armoires chez nous en disant : « *On cherche le bâton avec lequel vous tapez votre fils tous les jours* ». Notre fils il est danseur professionnel à l'âge qu'il a, parce qu'il a décidé de devenir danseur classique et tous les jours il est à poil (il se déshabille entièrement) dans un vestiaire avec cinquante gamins... Donc, pour les coups de bâton, les flics ils pouvaient quand même repasser. Mais on a cru qu'on allait perdre nos enfants parce qu'on leur a dit que ce qu'on leur transmettait, ce qu'on leur enseignait, la foi, l'éthique, le respect de l'autre, cela ne valait rien.

Fabienne Argueyrolles

Ils ont été interrogés les enfants, jusqu'à une petite fille de quatre ans interrogée plusieurs heures par la police.

Nathalie Braun

Et quand mon fils est rentré de chez les gendarmes, il a dit : « *Maman on a retourné mes paroles* », à 10 ans ! Mais il en a été malade et nous aussi, je ne vous dis pas la tête qu'on faisait et dans quel état on était. Ensuite comme on ne nous croyait pas, on nous a dit : « *Mais les parents vous n'avez rien à dire, donc administrateur ad hoc* ». On va chez l'administrateur ad hoc avec notre fils : « *Je n'ai pas lu le dossier mais je me porte partie civile* ». Résultat quand même, ce qu'on a pu faire, tous les parents que nous sommes, c'est d'une part d'entourer nos enfants, de les réassurer de leur généalogie et de la justesse de la vie qu'ils avaient et ensuite de leur faire confiance, et je crois que c'est là le plus difficile, c'est de se retirer et de laisser au sujet sa parole, c'est-à-dire qu'on en revient à ce dont on parlait, et le jour où notre fils est passé devant le juge d'instruction, il a dit : « *Monsieur David est un homme juste et bon, il n'a jamais fait de mal à personne quant aux fessées d'éternité* », parce que les enfants étaient censés être fessés à l'éternité, « *Je ne me souviens plus ce que ça veut dire* ». Il est sorti, il a dit : « *Maman j'ai menti, je me*

souviens très bien de ce qu'on m'avait fait dire mais je n'ai pas voulu le redire. J'ai menti mais ce n'est pas grave, Dieu me pardonnera ». A 10 ans !

(Intervention du public non enregistrée de façon audible)

Philippe Suel

Je peux raconter ce qui s'est passé pour le théâtre parce que je suis aussi comédien et metteur en scène et on devait jouer une pièce de théâtre dont je vous dirai le nom tout à l'heure, vous verrez là où se niche la subversion.

Donc, on devait jouer une pièce de théâtre qui dure 2h15 à 2h20, à quatre, c'est assez long, ça demande un gros travail de répétition et on devait la jouer dans un grand amphithéâtre d'une école nationale supérieure à Toulouse. Notre compagnie s'appelle la Comédie de l'Epidaure, nous avons des contacts avec cette école où nous allons répéter régulièrement. On leur avait demandé si on pouvait représenter cette pièce dans le cadre de l'école, il n'y avait aucun problème et je suis allé signer la convention par laquelle nous pouvions jouer. On fait des affiches, on fait des distributions de tracts, vous savez bien ce que c'est, on fait des répétitions, tout se passe bien.

Quarante-huit heures avant la première, coup de téléphone de la direction de l'école, disant : « *Monsieur Suel, on voudrait vous voir, on a quelque chose d'important à vous dire* ». Ça, ça remonte au mois de mai et je réponds : « *Vous ne pouvez pas me le dire par téléphone, enfin bon ?* ». « *Non, non, non, non, il faut vous rencontrer pour vous le dire.* » Donc je suis allé avec la présidente de la compagnie théâtrale et là on nous a dit : « *C'est-à-dire qu'il y a quelqu'un qui nous a envoyé un message, un mail disant que votre compagnie serait liée à un mouvement sectaire, donc dans ces conditions, on ne peut pas vous laisser jouer* ». Très bien ! Alors on a argumenté, ça a duré une heure, vous pensez bien qu'ils ne nous ont pas dit qui. La direction de l'école s'est renseignée auprès de la DRAC (*Direction Régionale des Affaires Culturelles*) pour faire ce qu'ont dit mes collègues et peut-être la MIVILUDES derrière, sans doute. Bref, pas possible de jouer. Alors le jour de la représentation, on est allés accueillir quand même notre public, c'est le minimum qu'on devait faire, et leur distribuer un document qu'on avait écrit, pour expliquer pourquoi on ne pouvait pas faire cette représentation. Ensuite on a aussi demandé à un huissier de venir constater qu'il n'y avait pas la représentation et l'huissier a demandé au directeur de l'Ecole de justifier pourquoi la représentation avait été interdite. Je ne peux pas voir plus lâche ou hypocrite que cet homme qui a dit : « *Mais si nous, on a pris la décision de ne pas laisser la Comédie de l'Epidaure jouer sa pièce de théâtre, c'est pour des questions de sécurité et la mairie de Toulouse, pour ces raisons-là, n'a pas permis la représentation* ». Pas un mot de ce dont ils nous ont parlé pendant une heure, une heure ! C'est d'une lâcheté totale.

Alors la pièce de théâtre, c'est une très belle pièce, magnifique pièce : *Le Visiteur*, d'Eric-Emmanuel Schmitt⁷².

(Intervention du public non enregistrée de façon audible)

Philippe Suel

Je suis allé à la Mairie de Toulouse, parce que l'autorisation était avec le tampon de la Mairie de Toulouse, je suis allé les voir la semaine dernière pour leur dire : « *Voilà, je suis directeur artistique d'une compagnie, on nous a empêché de jouer et il paraît qu'il y aurait eu des raisons de sécurité et la municipalité de Toulouse aurait refusé l'accès à la salle* ». Ils ont cherché et ils n'ont rien trouvé évidemment. Ils ont ajouté : « *De toutes façons, une commission de sécurité n'attend pas quarante-huit heures avant une manifestation pour se prononcer sur une question de sécurité* ». Alors on ne va pas lâcher, on va continuer notre affaire. Inutile de dire qu'en ce qui

⁷² Éric-Emmanuel Schmitt, né le 28 mars 1960, est un écrivain et dramaturge français. Il vit à présent en Belgique, à Ixelles.

© CICNS 2007

concerne les ateliers de théâtre quand tout ça a éclaté, ça s'est vidé. Donc il y a des conséquences financières, des conséquences de communication, des conséquences de réputation, etc.

Nathalie Braun

C'est vraiment fait pour tuer.

Guy Delaunay

Au sujet du centre de soins quand nous avons arrêté en 88/89, il y a eu quelques manifestations houleuses entre deux groupes d'éducateurs, un qui est parti, un qui est resté. A la suite, nous avons été huit à être condamnés pour « association de malfaiteurs » ! Quand on sait ce que c'est ! Malgré la défense avec Henri Leclerc et tout un panel de juristes, rien n'y a fait, nous avons été condamnés – ça a fait jurisprudence maintenant – avec une amende à payer à l'Etat Français, énorme puisque nous étions des malfaiteurs, de 292 francs... Cela vous montre le ridicule de l'affaire. Quand on est arrivés à l'audience, c'était en correctionnelle, il était évident que tout était fait d'avance.

Nous avons eu un autre avatar, pour finir avec l'histoire, avec la Dépêche du Midi. Lorsque nous sommes arrivés sur Toulouse, nous devions acheter un centre spirituel qui était tenu par les Jésuites mais l'ADFI a envoyé un rapport aux Jésuites en disant : « *Attention, c'est une secte* ». Les Jésuites nous ont défendus en disant : « *On a fait une enquête* », il y avait aussi le Prieur de Cenon qui avait fait un papier mais n'empêche que ça a quand même eu des effets et nous avons à l'époque porté plainte contre La Dépêche pour diffamation – c'était en 97 – et nous avons gagné. Alors maintenant ils l'ont mauvaise.

Fabienne veut vous lire un petit mot.

Fabienne Argueyrolles

Concernant la Comédie de l'Epidaure, on a été assassinés par La Dépêche du Midi qui avait perdu contre nous dix ans avant. On parlait tout à l'heure du harcèlement, on est harcelés depuis trente ans. On a été assassinés par le journal : c'est par ça que le CICNS est venu vers nous, parce qu'il y avait des grands placards : « *A Toulouse, le château mystérieux, le château des sévices* » etc., etc. Les gens s'arrêtaient devant le domaine pour regarder qui était là, pour les enfants... Il y a un danger très grave parce qu'on ne pense plus, il y a une pensée unique, ça c'est sûr, il y a un formatage. Le même journal qui nous assassine sur des pages entières dans différents numéros, publie tout d'un coup un article dans un de ces numéros où on nous assassine, un article sur la Comédie de l'Epidaure, en mentionnant qu'il s'agit d'une troupe vraiment remarquable, et ils disent : « *Chapeau bas* ». Or cette troupe est issue de notre communauté... C'est dire qu'ils ne savent pas du tout de quoi ils parlent.

Philippe Suel

C'est paru le jour même de la déboulée des flics...

Nathalie Braun

Le 17 janvier, il y avait ça dans La Dépêche.

(Intervention du public non enregistrée de façon audible)

Guy Delaunay

On a porté plainte pour atteinte à la vie privée contre TF1, FR3, la Dépêche et le Parisien.

(Intervention du public)

Ça ne veut pas dire qu'ils ne reviendront pas. C'est vrai qu'ils vont revenir de toutes façons.

Fabienne Argueyrolles

Je voudrais juste, par rapport à l'absence de réalité, vous lire quelques extraits d'un jugement, d'un premier jugement, il y en a plein, il y en a pour les familles, les parents, les enfants. Je suis gérante de la SCI du domaine. Les gens qui sont partis et nous ont attaqués, sont partis sans payer des loyers. En tant que gérante, j'ai fait la procédure civile habituelle d'appel des loyers et ils ont porté plainte avec Info-sectes⁷³ qui s'est porté partie civile contre Monsieur David. Ils ont porté plainte en disant qu'ils étaient dans une secte et donc qu'ils ne pouvaient pas payer les loyers. On mélange le civil et le pénal. Les avocats de Toulouse ont dit : « *On n'a jamais vu ça* ».

Donc quelques petites lignes de la décision du tribunal de Villefranche de Lauragais, là où on a été aussi en garde à vue. Ecoutez ça :

« *Il n'est pas dénié par la SCI La Balme que ses membres et associés font parti d'un mouvement sectaire* ». Quand j'ai lu ça : on n'a pas dit qu'on n'était pas une secte, donc on est une secte ! Enfin c'est fou ! C'est la folie la plus complète. Tout ça parce que notre avocat avait dit que c'était une affaire civile qui n'avait rien à voir avec l'affaire pénale de Monsieur David. Voilà l'interprétation ! Ensuite, écoutez ça : « *Même si une copie des réquisitions d'ouverture et d'information par le ministère public et de la procédure pénale en cours n'est pas produite par les défendeurs* », ils n'avaient même pas apporté de papiers, on les croyait sur parole, « *la réalité de celles-ci n'est pas contestable au vu des articles de presse produits* », d'accord ?

Vous allez dénoncer n'importe qui, votre voisin, c'est ce qui se passe, c'est comme avec les Juifs, la personne va en prison. La suite du jugement : « *L'affirmation que Claude David, principal dirigeant de la SCI* », c'est moi la dirigeante, « *serait actuellement dans ce cadre en détention provisoire n'a pas été contredite à l'audience. Il convient donc d'ordonner un sursis à statuer sur les demandes de la SCI dirigées contre les défendeurs, ainsi que celle de ces derniers dans le cadre du bail dans la mesure où il y a lieu de s'interroger sur la réalité du contrat de bail conclu entre les parties en raison du caractère sectaire de la partie demanderesse* ».

(Intervention du public non enregistrée de façon audible : certaines personnes ont néanmoins mentionné que la nature inique de ce jugement était une cause de délocalisation du procès)

Fabienne Argueyrolles

Ma fille de 19 ans a dit à ce moment-là : « *Mais enfin maman, même dans une secte on paye des loyers !* »

Et ça c'est un exemple, on en a plein d'autres...

Guy Delaunay

On va conclure par deux petites choses. On a parlé de Dachau tout à l'heure, je vais vous lire un poème qui a été écrit à Dachau et attribué au Pasteur Niemöller⁷⁴, qu'on a cité en partie d'ailleurs tout à l'heure dans la salle :

*Lorsque les nazis sont venus chercher les communistes
Je n'ai rien dit
Je n'étais pas communiste.
Lorsqu'ils sont venus chercher les socialistes
Je n'ai rien dit*

⁷³ Info-sectes est une délégation régionale du CCMM (Centre Contre les Manipulations Mentales), une des deux principales associations anti-sectes françaises: <http://www.infos-sectes-midipy.org/>.

⁷⁴ Martin Niemöller (né le 14 janvier 1892 et mort le 6 mars 1984) fut un pasteur et théologien allemand.

*Je n'étais pas socialiste.
 Quand ils sont venus chercher les syndicalistes
 Je n'ai rien dit
 Je n'étais pas syndicaliste.
 Quand ils sont venus chercher les Catholiques
 Je n'ai rien dit
 Je n'étais pas catholique.
 Quand ils sont venus chercher les Juifs
 Je n'ai rien dit
 Je n'étais pas juif.
 Puis ils sont venus me chercher
 Et il ne restait plus personne pour protester.*

Cela a été écrit à Dachau.

Je voudrais finir par une histoire. J'ai la chance d'avoir pour ami quelqu'un que je trouve remarquable, qui s'appelle Emile Shoufani qui est curé de Nazareth, certains le connaissent peut-être, il est passé à *Apostrophes*⁷⁵. Il a trois handicaps : il est Arabe, prêtre catholique de rite oriental mais rattaché à Rome et citoyen israélien. Et hier soir nous avons regardé avec les amis, pour préparer un petit peu ce congrès, une interview qu'il donne dans une émission qui est passée à ARTE, assez remarquable, sur les minorités chrétiennes en pays musulman. Et il commence en disant : « *En 1948 – donc lors de la première guerre pour la libération d'Israël –, l'armée israélienne est venue et a entouré un village chrétien de 650 habitants qui étaient tous réfugiés dans l'église ; ils ont fait sortir 16 jeunes adultes qu'ils ont fusillés* ». Là-dedans, il y avait son oncle et son grand-père. Et il continue en disant : « *Ma grand-mère nous a cachés et, lorsque quelque temps après, on a voulu faire une cérémonie, rouvrir la tombe, que les Israéliens se sont excusés, elle n'a pas voulu y aller, en disant : « Moi je suis pour la vie, Dieu leur pardonne, il ne faut pas faire comme eux » et elle a pris son cheval et elle est partie labourer son champ* ».

En 2002 Emile Shoufani a emmené 500 personnes à Auschwitz, quelque chose d'assez remarquable, voyage dans lequel il y avait des Juifs, des Musulmans, des Catholiques, des athées, des Francs-maçons, tous ceux qui ont voulu venir. Je l'ai connu, j'avais 18 ans, on a fait quelques études ensemble pendant plusieurs années à Paris, lui en avait 20, moi j'étais un peu plus jeune et il m'avait déjà raconté cette histoire. Il m'a dit : « *Lorsque je suis allé à Auschwitz, je n'ai pas pu en vouloir aux Juifs après, parce que j'ai compris* ». Et il a emmené ces gens à Auschwitz pourquoi ? Pour dire : « *Les Musulmans, les Arabes n'ont pas à se faire pardonner la Shoah, ils n'ont pas participé à la Shoah* » mais ils sont allés là-bas pour dire aux Juifs : « *Prenez-nous dans votre souffrance, on est avec vous dans votre souffrance et en retour on ne demande rien* » et les Juifs ont été complètement subvertis. C'est une très belle histoire parce qu'il continue en disant : « *Nous étions dans un lieu où tout le monde était touché parce que c'est le lieu de la déshumanisation la plus totale et malgré ça, avec le souffle de l'esprit qui a soufflé là entre nous pendant ces quatre jours, quelque chose de l'humanité pouvait renaître* ». Et il dit : « *Ça nous a tous libérés* ». Ce qui est très important quand on est à Auschwitz, ce n'est pas que l'on soit catholique, musulman, qu'on soit habillé comme ci ou comme ça, ça n'a aucune espèce d'importance, c'est l'homme nu. Et je voudrais terminer par là, parce que le travail qu'on a essayé de faire avec Claude David par rapport aux psychotiques, c'est la même chose. Comme je le disais tout à l'heure, si vous abordez un malade mental avec votre statut d'infirmier, de psychologue, de psychiatre, de machin, il va partir en courant, ou vous n'obtiendrez rien ou il va devenir violent. Et je crois que ça, c'est très important, ça veut dire que c'est un travail intérieur qu'il y a à faire, il y a à se battre sur le plan juridique, ça c'est absolument évident, mais on ne comprend rien si on ne fait pas un travail sur soi-même.

Merci de nous avoir écoutés.

⁷⁵ Ancienne émission de télévision littéraire animée par Bernard Pivot.

14. Me Olivier-Louis Séguy – Eléments de synthèse

Encore quelques minutes d'attention pour qu'on achève notre programme, on va tâcher d'être assez brefs. Normalement, il m'échoit maintenant de faire une synthèse de la journée. C'est un exercice assez difficile voire quasiment impossible – bien que j'aie accepté avant de venir, en toute connaissance de cause, de m'y essayer – parce qu'embrasser les problématiques et les sujets qui ont été évoqués aujourd'hui d'une manière synthétique, cela nécessite un temps « confortable » alors que le temps imparti n'est que de dix minutes. C'est une gageure alors autorisez- moi, je vous prie, à adopter une approche d'empathie qui s'éloigne de la froide raison.

Donc je vais commencer mon propos par ce que vous n'avez pas entendu. Il était prévu aujourd'hui que quelqu'un parle, et il n'a pas pu rester pour des problèmes de contrainte (ndlr : Christian Paturel). Il est venu ce matin, il est reparti mais je crois que son cas est extrêmement intéressant, je vais essayer de le résumer très brièvement en quelques mots. Il y a deux phases dans son histoire.

Première phase, il est avocat en province, à Privas je crois, je ne suis pas tout à fait sûr, et il a un exercice assez traditionnel. C'est quelqu'un d'assez sportif et il accepte des dossiers où il faut un peu se battre au sens du débat pénal, où il faut imposer des versions contre d'autres versions, c'est ce type de combats que j'évoque. Et il évolue doucement vers une réflexion sur la Justice qui l'amène à postuler pour entrer dans la magistrature. Il dépose un dossier qui se présente très bien. Mais il écrit un livre avec une plume assez légère sur grosso modo « les sectes en France » et comment le sujet est traité notamment par une des associations antisectes. Il montre en fait des ressorts, des constantes, des stigmatisations qui ne sont pas fondés. Certes une légèreté de la plume l'amène plus loin que ce que j'aurais écrit moi-même mais ça reste relativement des évidences. Aussitôt après la publication, il lui est intenté un procès en diffamation. Ici n'est pas en cause la diffamation de celui qui est dans la secte mais celle alléguée contre un avocat qui a défendu des gens qui étaient accusés d'être dans une secte et qui dit : « *On stigmatise trop* ». Il est accusé de diffamation. En France, il est condamné au tribunal par la Cour d'Appel et c'est confirmé par la Cour de cassation. De plus, il est radié et n'a plus de métier. Alors calmement il prend sa plus belle plume et fait un recours devant la Cour de Justice Européenne et, après quelques années, obtient une décision suivant laquelle il avait été traité de manière inéquitable par la Justice française. Il défendait au départ essentiellement des jeunes Témoins de Jéhovah qui refusaient d'effectuer leur service militaire ; or il y a toujours eu un statut d'objection de conscience, donc il pouvait parfaitement faire ça et il travaillait en toute légalité, voilà la première partie de l'histoire.

Deuxième partie de l'histoire. Il y a eu un certain retentissement dans nos milieux, de cette décision de la Cour Européenne de Justice, disant que la France l'avait traité de manière inéquitable. Et alors du jour au lendemain, sa femme qui travaille dans les services sociaux dans un département de la région parisienne, a fait l'objet d'une campagne pour qu'elle soit destituée de ses fonctions de cadre au sein de l'administration sociale dudit département. Et parce qu'il ne faut jamais désespérer de rien, alors que le mécanisme est parfaitement inadmissible – la notoriété de l'injustice causée au mari débouchait sur la culpabilité (par contagion) de la femme – pour une fois un directeur de service a dit : « *Attendez je regarde ses états de service, je vois ce qu'elle a fait depuis x années, les notes sont parfaites, c'est vrai, vous me racontez des tas de choses, c'est abominable mais cette femme-là n'a pas commis ce dont vous l'accusez* ». Elle a été sanctionnée une première fois mais en fait, ils sont revenus sur la sanction. En tant qu'ex-avocat, notre témoin absent a négocié la façon de revenir sur la décision parce que le système aurait bien voulu cacher le fait qu'il faille revenir sur la sanction prononcée. Je sais que dans la salle il y a des gens qui ont subi des choses administratives pas très éloignées et qui n'ont pas connu encore les mêmes « happy ends⁷⁶ », si vous me passez l'expression, mais je pense que ça permet de garder l'espoir.

Deuxième façon de rester optimiste, c'est de réaliser qu'ici, ce n'est pas pareil qu'ailleurs. Ce que nous avons voulu faire dans l'organisation du programme aujourd'hui c'est de vous dire : il y a un

⁷⁶ Heureux dénouements.

grand absent c'est Bergeron, mais vous aviez des présents, c'est Jean-Claude Basset et Mme Barker qui viennent vous montrer qu'ailleurs il y a une autre démarche. Et je crois que s'il fallait avoir un mot pour comprendre en quoi la démarche de ces pays voisins ou plus lointains est différente, c'est un attachement, un non décrochement, vis-à-vis de l'altérité. Parce qu'ils restent en dialogue, ils restent en contact avec l'autre et restant dans une relation d'altérité, il n'y a pas ce rejet, cette stigmatisation définitive qui permet de dire n'importe quoi, et c'est mon troisième propos.

Mon troisième propos est de dire : si vous êtes attaqué, comment vous défendre ? Si vous commencez à croire que vous pouvez argumenter sur l'attaque, vous n'êtes pas dans le même champ, vous êtes dans la « cinquième dimension » alors qu'il faut rester dans les trois dimensions, dans la réalité concrète. Il me semble que cela ne sert à rien de crier à la violation de vos droits et libertés, vous épuisez vos capacités de raisonnement, votre énergie, ça ne sert à rien car ceux qui attaquent par idéologie n'entendent rien parce qu'ils estiment qu'ils peuvent vous en priver. Ces espaces-là, notamment les espaces d'enquête, de garde à vue, de « descente policière », ne sont pas des espaces de dialogue.

Je reviens un petit peu en arrière par rapport à ma motivation profonde pour participer à ce nième colloque. Ceux qui me suivent depuis un moment savent que, sur vingt ans, j'ai participé à pas mal de colloques. Fondamentalement, mon ressort pour participer à cette défense de la liberté de conscience provient de mon adolescence au cours de laquelle j'ai visité les châteaux cathares, en partant des Corbières et jusqu'à Montségur. Et je me disais : c'est incroyable qu'on en arrive à de telles extrémités, des conflits de groupe – qu'on pourrait percevoir a priori comme généreux ; je les percevais comme tels à l'époque, car il y avait une dimension religieuse – mais quand on en arrive au champ des Crémats, en bas de Montségur et que l'on réalise que la seule alternative était : « *Vous abjurez ou vous montez sur le bûcher* », j'étais impressionné par ces gens qui ont dit : « *Ok, je monte sur le bûcher* ». C'est ça, mon fil conducteur.

Alors évidemment, la violence que certains subissent je ne la banalise pas mais malheureusement il y a une constante. Quand j'entends La Balme (ndlr : les Gens de Bernard) me raconter le litige sur le bail, je suis désolé de vous dire que le « coup du bail », on l'a fait il y a quinze ans à l'Office Culturel de Cluny⁷⁷, on a fait strictement la même chose et c'est absolument affligeant qu'on retrouve cette même pauvreté du débat judiciaire. La pauvreté du débat judiciaire antisectes – et là je m'inscris dans ce qui a été dit tout à l'heure – c'est en fait une rupture de conception, de philosophie, de perspective dans le traitement du dossier. Le dossier arrive et il faut en faire ce que la hiérarchie ou ce que le système ou ce que les directives ont dit qu'il fallait en faire, et on ne s'occupe pas du contenu du dossier. C'est malheureusement une dérive qui n'appartient pas aujourd'hui seulement à ceux qui sont emportés dans ce qu'on appelle le phénomène sectaire, il y a plein d'autres matières, je ne vais pas le décrire ici mais je pourrais le faire avec des choses aussi basiques que certains articles du code de la route. Il y a une dérive et il y a une perte de sens, il y a une perte de perspective et ça, vous butez dessus. Je vais faire court : le juge Burgaud⁷⁸, tout le monde le connaît, tout le monde le sait, il a été mis au pilori dans cette commission d'enquête où tout le monde l'interrogeait. Mais en réalité le système judiciaire quand il a fait l'enquête, a dit qu'il n'avait pas commis de faute, c'est-à-dire que les enquêteurs ont regardé ce qu'il avait fait, ont regardé le Code de procédure pénale et ont vu qu'il était resté dans ce cadre. Quand l'avis de l'institution judiciaire considère qu'il a « bien fait » alors que plusieurs personnes sont allées en prison pour rien, vous savez que la notion de Justice s'est évaporée. Si le système fonctionne bien quand il emmène les gens en prison pour rien, on est quand même devant une anomalie.

Alors la loi qui défend, la loi qui ne défend pas, etc., c'est la problématique d'un précédent colloque, où certains sont venus. Emile Poulat⁷⁹ a parlé à ce moment-là du fait qu'il y a la loi, c'est-

⁷⁷ L'Office Culturel de Cluny (OCC) est une association fondée en 1963 par Olivier Fenoy, comédien. L'OCC constitue une communauté mixte de laïcs souhaitant vivre leur foi au travers d'activités artistiques et culturelles.

⁷⁸ Fabrice Burgaud : juge de l'affaire Outreau, affaire qui a conduit à une commission d'enquête parlementaire sur les dysfonctionnements de la Justice française.

⁷⁹ Emile Poulat est directeur d'Etudes émérite à l'École de Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS).

à-dire les choses telles que théoriquement elles devraient être, et puis il y a des comportements factuels. C'est un système qui oublie les principes tout en trouvant particulièrement inadmissible de les lui rappeler. La France reste un pays qui se prétend leader et phare en matière de droits de l'homme alors qu'en réalité concrètement sur le terrain il y a des choses qui sont extrêmement affolantes. Je ne suis pas en mesure statistiquement de vous dire : les dérives représentent vingt, trente, quarante pour cent mais je dirais à la limite, n'y aurait-il qu'un cas de dérive, il faudrait sérieusement travailler ; mais il y a un vrai travail à effectuer, comme par exemple sur la capacité de la Justice à ne pas être dupe des capacités névrotiques et manipulatoires de certains accusateurs (cf. la mère des enfants victimes dans l'affaire dite d'Outreau).

Ensuite il faut s'interroger sur comment se défendre. Comment se défendre, c'est difficile et puis de toutes façons, j'ai une concurrente dans la salle, celle qui a exposé beaucoup de choses déjà tout à l'heure, qui a considérablement défloré le sujet. Il reste qu'il y a plusieurs pistes.

Si on est attaqué individuellement, c'est plus dur que quand on est attaqué en groupe. Par exemple quand la Balme raconte son histoire, il y a eu des dégâts, ça a été difficile, c'est dur mais imaginez s'ils avaient été seuls. Celui qui est attaqué seul est dans une situation beaucoup plus délicate. Il est inaudible s'il dit : « *Mais mon droit, ma liberté de conscience, mon principe constitutionnel, ma convention européenne des droits de l'homme...* », il n'est pas alors entendu. Je pense qu'il faut savoir que quand on est attaqué individuellement, il ne faut pas rester dans le ressenti émotionnel car les mécanismes de l'interrogatoire, la violence de la garde à vue, sont extrêmement destructurants ; si en plus de cette attaque vous restez dans l'émotion, c'est prendre un risque d'y laisser la raison si on n'est pas équilibré. Deuxièmement, attendre le temps où il va falloir préparer quelque chose et en même temps la défense institutionnelle, la défense par avocat, la défense au tribunal, ce n'est pas forcément quelque chose qui est à la portée de tout le monde ; quand l'attaque est extrêmement structurée, injuste et ciblée contre un individu, la chance qu'il a de rétablir la justice est quand même assez faible, il faut le savoir avant de s'engager.

J'ai un contre-exemple cocasse pour tenter de détendre un peu l'atmosphère. Dans un dossier de fraude en matière d'alcool – vous me concéderez que ce n'est vraiment pas le même domaine – des individus trafiquaient avec de l'alcool sans droit de circulation, impôts non payés, etc. Ils dirigeaient une boîte de nuit et trichaient sur la billetterie de façon à ce que tout cela soit parfaitement cohérent avec les achats officiels d'alcool, c'est-à-dire dans les mêmes proportions déclaratives. Et puis cinq personnes sont mises en garde à vue. Il y en a quatre qui n'avaient aucune expérience de la garde à vue, qui se « déboutonnent » dont au moins trois qui tombent en dépression nerveuse et un qui fait un séjour prolongé en hôpital psychiatrique. Mais il y en a un qui, pendant sa garde à vue, dès qu'il était mis dans sa cellule parfaitement insalubre, monstrueuse, dormait. Il était d'origine insulaire et avait une certaine habitude des pressions. Il n'a pas du tout été déstabilisé et il a attendu patiemment que ça se passe. Je ne vous recommande pas cela, ce n'est pas une technique de défense mais c'est pour vous dire qu'il ne faut surtout pas rentrer dans la violence de l'attaque, il faut se décaler comme le roseau qui résiste aux coups de vent.

Le deuxième aspect, c'est la défense du groupe. Il est plus compliqué mais normalement on a plus de moyens. Je pense que là il y a deux grandes stratégies aujourd'hui – il y en a certainement plus mais il faut que je fasse court –. La première grande piste c'est les Témoins de Jéhovah : ils ont organisé un service juridique, ils ont des avocats permanents, ils ont décidé d'un certain type de débats, ils ont finement choisi le juge qui était peut-être le moins sensible aux attaques anti-sectes puis ils ont « pilonné » pour imposer : « *L'association qui construit un bâtiment culturel à tel endroit agit conformément à la loi de 1905* »... Ils ont circonscrit un débat. Le juge administratif qui est en-dehors des polémiques des médias et qui n'est pas l'immédiateté, n'offre pas d'audience théâtrale ; tout se fait par écrit. Quand le dossier vient à l'audience, il est abordé par brèves observations. Ils ont choisi de procéder ainsi. Il faut voir ce que ça veut dire, un service juridique, des avocats permanents, un investissement dans le temps, ça veut dire vingt-cinq ans de procédure administrative et puis on peut constater aujourd'hui que s'ils sont encore un peu dans la polémique, il y a beaucoup de recadrage. Ils vivent relativement paisiblement.

Et puis il y a l'autre technique qui consiste à être dans le contact individuel. Vous êtes quelque part à un endroit déterminé, il y a un policier, un gendarme, éventuellement un inspecteur des Renseignements Généraux, des journalistes et il y en a un qui écoute. Il y a d'autres mouvements religieux ou d'autres mouvements spirituels qui sont proches de votre démarche. Il faut engager à fond le contact personnel, individuel, concret, humain. Quelqu'un accuse quelqu'un d'autre d'être un abominable « gourou », il faut aller le voir, il faut lui dire pourquoi, comment, il faut lui faire vider son sac parce qu'en fait beaucoup d'attaques anti-sectes sont des attaques exactement de la même logique que le procédé utilisé contre Dreyfus. Dans la première partie de l'affaire Dreyfus⁸⁰, il était péremptoirement affirmé par les accusateurs « *Dreyfus est coupable, nous avons la preuve* ». Et « *la preuve de la culpabilité de Dreyfus est tellement forte et indiscutable qu'on n'a même pas besoin de vous la donner en Justice* ». Ainsi terminé, Dreyfus fut déclaré coupable. C'est exactement la même chose pour les accusations de sectes qui sont en elles-mêmes des verdicts. Pour en sortir, il faut ramener l'interlocuteur à la réalité, à des choses simples, aux prétendus éléments probants...

Alors évidemment il y a des moments où c'est possible et des moments où ce n'est pas possible. Il y a un mouvement qui n'est pas représenté ici, qui vit au fond de l'Aveyron, une petite vallée très isolée, qui, un jour à six heures du matin, a vu quatre-vingt gardes mobiles investir leurs quatre maisons occupées par une douzaine de personnes, la force publique équipée de gilets pare-balles, de boucliers, de casques, de pistolets-mitrailleurs, brisant les portes des habitations, jetant les occupants au sol face contre terre, leur retournant les mains dans le dos, etc. Il y a des enfants qui trois ou quatre ans après sont toujours en psychothérapie tellement ils ont été traumatisés. Et toute cette débauche de moyens de coercition pour déboucher sur une condamnation pour avoir prétendu à une allocation sociale au-delà d'un seuil, d'avoir violé les règles de permis de construire pour une caravane non déclarée et commis un abus de bien social de quelques centaines d'euros suite à une erreur comptable. Mais la juge d'instruction avait mis un syndicaliste agricole et moustachu en détention pour avoir cassé l'établissement de restauration rapide quelque temps avant et qui était emportée par l'idée que ce dossier intéresserait la scène médiatique, apporterait une reconnaissance... Quand les gendarmes deux heures après l'opération ont réalisé que le prétendu gourou était un homme lambda, ils ont fini par lui dire : « *On nous avait dit que tu volais* ». Les policiers étaient arrivés en se disant : « *Il faut qu'il arrête de voler, il faut le coller du sol* ». Ils sont venus de Montauban pour aller du côté de St Affrique. Et tout ça pour ça ? Ne peut-on pas relever un élément, à tout le moins, dont les contribuables pourraient se plaindre : l'utilisation des fonds publics ? Comment justifier de monopoliser quatre-vingt gendarmes, des juges, des greffiers, dans ce cas ? Cela pourrait apparaître comme une (mauvaise) plaisanterie quand on voit l'absence de moyens dans d'autres affaires autrement plus attentatoires à l'ordre public. Quid pour retrouver l'argent des frégates⁸¹, par exemple ? En revanche, quel tapage avec les chaussures de Roland Dumas et les statuettes de sa maîtresse. En attendant, les commissions n'ont jamais été retrouvées – à supposer d'ailleurs qu'elles étaient perdues – et elles demeurent « couvertes » par le « secret défense », quel que soit le ministre de la défense et les alternances. Parenthèse refermée.

Alors que faire quand on est attaqué ? Pas facile. Judiciariser le conflit ? Prudence, il ne s'agit pas d'intenter de nombreuses actions dans toutes les directions. Il faut cibler, discerner, dans le calme, sachant que, d'après un « brillant » rapport parlementaire paru en janvier 1996, un des « critères » de la secte résulte de l'existence de démêlés judiciaires sans distinction de l'origine de l'instance. De plus, il faut savoir malheureusement que c'est un phénomène constant.

Ainsi je voudrais terminer mon propos sur ce mot de constance bien qu'il puisse sembler pessimiste. Alors que la lutte en faveur de la liberté de conscience apparaît aussi légitime que celle

⁸⁰ L'affaire Dreyfus a pour origine une erreur judiciaire sur fond d'espionnage et d'antisémitisme, dont la victime est le capitaine Alfred Dreyfus (1859–1935), Juif et Alsacien d'origine, et qui pendant douze ans, de 1894 à 1906, a bouleversé la société française.

⁸¹ L'affaire des frégates inclut une affaire de corruption lors la vente par la France à Taïwan de six frégates pour la somme de 2,8 milliards de dollars. Le Ministère des Affaires Etrangères était alors dirigé par Roland Dumas.

contre les auteurs d'infraction, les processus de marginalisation d'autrui ne sont-ils pas aussi anciens que l'Homme ? Cela me rappelle l'ouvrage de René Girard⁸² dans lequel il commente le livre de Job, texte de l'Ancien testament. Je vous en propose quelques extraits :

Son idée principale et premier extrait : « *Le mimétisme envieux présente cet intérêt principal qu'il déclenche le mécanisme du bouc émissaire* », sachant que Job constitue l'archétype du bouc émissaire.

Deuxième proposition : « *Job est la victime du retournement massif et soudain de l'opinion publique visiblement instable, capricieuse, étrangère à toute modération, les membres de la communauté s'influencent réciproquement, ils s'imitent les uns les autres dans l'adulation fanatique puis dans l'hostilité plus fanatique encore* ». Et enfin : « *Un homme, condamné par la vox populi, la voix publique, l'opinion publique, ne saurait être innocent* ».

Ce n'est pas mon propos définitif parce que ce qui m'apparaît incontestablement positif, vous allez l'entendre maintenant et je suis extrêmement heureux de tout le travail qui est fait en ce sens par le CICNS. Ce que je veux dire, c'est qu'il y a une permanence dans la mesure où il n'y a pas de vie sociale sans que les hommes ne soient en conflit. Or la stratégie militaire depuis la guerre de 14 a progressé, la guerre des tranchées est périmée et lui est préférée l'action ponctuelle et dynamique. Par analogie, je pense qu'il faut préférer la tactique du commando qui est très sélective, réfléchie, préparée, mesurée, et ne pas répondre à l'attaque « œil pour œil » qui multiplie les effets destructeurs. Parce que « *tout ce qui ne détruit pas grandit* », c'est en cela que je reste profondément positif. Il faut subir des attaques injustes, ne pas s'arrêter au caractère scandaleux de l'attaque injuste et faire face à cette attaque injuste – ne prenez pas ça pour un propos moraliste – sans utiliser les mêmes armes. Changer de registre me semble impératif.

Le travail du CICNS que j'ai découvert depuis maintenant pas mal de temps s'inscrit dans cette perspective de contribution vigilante et mesurée et génère un très fort écho. C'est une démarche indépendante, courageuse, solidaire, une volonté de fédérer les efforts, une réserve dans la parole. Je suis heureux de leur apporter mon aide modeste et ponctuelle. Il n'y a pas de propos violents et vous savez que je pourrais développer cette idée que d'autres se sont lancés pour défendre les autres, se sont laissés emporter, sont allés trop loin, se sont faits accrochés, pour ensuite malheureusement abandonner ou sombrer.

La mesure du propos et en même temps l'insistance, le fait qu'ils peuvent argumenter calmement, donner des outils, rassembler des énergies et ce qui est très novateur dans leur démarche, c'est qu'ils ne s'arrêtent pas à vous donner des écrits, parce que finalement les écrits qui pourraient vous aider quotidiennement, il y en a plein. Mais est-ce que vous avez le temps de lire les ouvrages qui sont au fond de la salle⁸³, par exemple ? Est-ce que tout le monde est persuadé de la pertinence de tous ces ouvrages pour les avoir lus, compris, assimilés et utilisés au quotidien ? Ce n'est pas faire injure à leurs auteurs d'envisager une réponse négative. Mais l'autre spécificité du CICNS, ce sont les images, des images parlantes ou plus exactement instructives parce que parfois voire souvent quelques bonnes images comme par exemple celles projetées précédemment, valent mieux... qu'un long discours.

⁸² René Girard, né en 1923, est professeur émérite de littérature comparée à l'université de Stanford et à l'Université Duke (États-Unis) et membre de l'Académie Française depuis 2005. Il se définit lui-même comme un anthropologue de la violence et du religieux.

⁸³ Au fond de la salle où sur des stands sont présentés des livres des intervenants du colloque.

15. Marie-Christine Koenig (CICNS) – Clôture du colloque

Je ne vais plus avoir grand-chose à dire après toutes ces remarques positives sur le CICNS...

Nous devons conclure, bien que nous pourrions encore développer ce sujet délicat sur lequel nous avons essayé d'apporter un éclairage pacifique, c'est important de le souligner. Nous avons beaucoup apprécié l'attitude de la salle qui est restée très pacifique, ce qui n'est pas toujours le cas dans des débats comme celui-ci. Donc merci aussi à vous tous d'être là, tranquillement, à la fois par vos questions et votre quiétude.

Ce que nous avons pu voir à travers cette journée constructive, c'est combien les débats sur les nouvelles spiritualités se verraient enrichis et tellement plus équilibrés si la voix des sociologues, des universitaires et des juristes qui se sont réellement penchés sur la question comme l'ont fait ceux qui étaient là aujourd'hui était entendue par les pouvoirs publics et les médias qui traitent actuellement le sujet avec un parti pris absolument inadmissible.

L'intolérance qui règne en France nous interpelle sur l'urgence d'une action et le CICNS s'est fondé à partir de ce constat de l'urgence à agir. Alors vous demandez : « *Qu'est-ce qu'on peut faire ?* » Nous n'avons pas de réponses toutes faites mais nous avons des propositions qui ont besoin de votre soutien parce que nous ne pouvons agir sans le soutien des personnes concernées. Une des propositions du CICNS, pour aller dans la direction prise en Angleterre avec INFORM et dans d'autres pays également, est de susciter la création d'un observatoire des minorités religieuses et spirituelles qui serait constitué par des universitaires, des sociologues, des chercheurs en psychologie, des représentants du monde de la psychiatrie, également en psychothérapie nouvelle, des travailleurs sociaux, des juristes, des associations militant pour les droits de l'homme et quelques représentants des minorités spirituelles.

Il faut dire que le Conseil de l'Europe en 1999 invitait déjà les Etats à créer des centres capables de produire une information objective sur les mouvements spirituels et religieux, dans le cadre de la liberté de conscience et de religion.

Ce serait un organe consultatif qui pourrait émettre des avis et des recommandations auprès du Gouvernement et du Parlement. Il pourrait également, et c'est important, servir de médiateur entre les mouvements et leurs membres en cas de conflit, avant toute action en Justice et avant que les médias ne s'en emparent de la façon que nous connaissons. Cet observatoire établirait une charte respectueuse de la diversité des croyances, à laquelle toutes les minorités spirituelles devraient souscrire, en tous cas celles qui voudraient se faire reconnaître et se faire connaître.

Il rendrait compte de son action dans un rapport annuel adressé au Président de la République, au Premier Ministre et au Parlement, rendu public par voie d'Internet et par tous médias qui accepteraient de le diffuser.

Un tel organisme, qui n'existe pas en France, viendrait combler un manque flagrant d'informations objectives et impartiales.

A l'issue de ce colloque, nous allons rédiger les actes du colloque et nous ferons une proposition au Gouvernement, une suggestion en tous cas, de créer un tel observatoire, et nous espérons que les universitaires qui ont envie d'émettre leur avis sur la question soutiendront ce projet.

En préambule à cet observatoire, nous allons essayer d'initier une Commission d'Enquête Citoyenne. Puisque comme nous l'avons vu à travers les témoignages, les extraits de film que nous avons regardé ce matin, ce n'est pas sur la commission parlementaire que nous pouvons compter pour avoir des données objectives. C'est sans doute sur le terrain que l'on peut faire ces études, et là encore c'est avec le soutien de juristes, de sociologues et d'universitaires que nous pouvons mener ce projet. Et pour mener ce projet à bien, nous avons lancé une pétition de soutien pour laquelle vous trouverez des feuillets à remplir, si vous voulez bien laisser vos noms avec votre adresse Internet et votre signature. Nous avons actuellement recueilli plus de 800 signatures

et nous attendons d'avoir atteint le millier symbolique pour faire savoir au gouvernement que nous avons un certain nombre de signatures représentant les personnes concernées qui demandent à ce qu'une enquête soit faite avec des données scientifiques et pas des partis pris comme nous l'avons vu.

Quant à l'action du CICNS, je crois que vous avez compris ce que nous faisons. Il est important de dire que nous ne représentons aucun mouvement spirituel. Le CICNS n'est lié à aucun des mouvements spirituels de la liste parlementaire des sectes ni à aucun autre mouvement médiatisé et c'est important parce que pour nous, c'est un gage de neutralité, et cette neutralité nous paraît absolument indispensable pour rester totalement impartial, parce que nous ne voulons pas porter de jugements sur aucune doctrine quelle qu'elle soit, ce n'est pas notre travail. Notre travail est d'informer puisque actuellement personne ne le fait en France. Quand je dis informer, c'est informer autant les autorités, les médias, que le grand public et les minorités spirituelles elles-mêmes.

On a dit tout à l'heure qu'au sein des minorités nous entendons malheureusement – parce que nous interviewons souvent des minorités spirituelles – que la peur de la secte existe dans les minorités vis-à-vis des autres minorités. C'est-à-dire que ce n'est malheureusement pas au sein des milieux spirituels qu'il y a le moins d'accusations de secte. Il est vraiment important de prendre conscience comment le conditionnement collectif est à l'oeuvre chez les personnes concernées par ce problème d'accusation de secte, il conduit à porter des jugements hâtifs sur l'autre. Et comme quelqu'un le disait tout à l'heure, la défensive c'est de dire : « *Mais moi je ne suis pas une secte* ». Ce qu'il faut, c'est remettre en question cette notion de secte.

Se défendre en disant : « *Moi je ne suis pas une secte* », c'est sous-entendre que les autres en sont. Un de nos messages à faire passer auprès des mouvements spirituels, c'est : « *Attention* ». Et j'ai une petite anecdote. Je me souviens avoir discuté avec l'épouse d'une personne qui est dans la salle aujourd'hui. Son mouvement avait été accusé, il avait défrayé la chronique, je peux le dire, d'ailleurs, il s'agit de l'Ecole d'Anthroposophie. Elle me racontait que quand elle entendait parler des mouvements comme celui de Raël, la Scientologie ou d'autres pour elle c'était sûr, ils étaient des sectes dangereuses. Et un jour, elle a vu dans le journal tout ce qui se disait du mouvement anthroposophe. Et là elle a dit : « *Mais c'est absolument incroyable ce qu'on raconte sur nous !* » Elle a pris conscience qu'elle-même s'était fait une idée à travers ce qu'avait dit la presse, d'autres mouvements qu'elle ne connaissait absolument pas. Et à partir de là, ce qu'elle nous racontait, c'était qu'avant de juger un mouvement, elle essayait de se renseigner et ne se contentait plus de ce que la presse disait. Donc attention au conditionnement collectif, je crois qu'on en est tous victimes à un certain degré.

Une autre de nos actions également, c'est le soutien : donner des droits de réponse aux personnes victimes de discriminations. Nous sommes un peu un organe de veille de tout ce qui se passe dans ce domaine. Nous invitons les gens à nous signaler les cas de discriminations, nous avons un site Internet avec des adresses emails très accessibles. Donc n'hésitez pas à venir témoigner, nous faisons des interviews filmées pour les personnes qui acceptent que les films soient diffusés. C'est important de voir des témoignages d'autres personnes, comme vous l'avez vu, afin que celles qui vivent ces discriminations et ces diffamations puissent être entendues par d'autres qui ne les ont pas vécues mais qui pourraient le vivre un jour. Et il ne faut pas attendre que ça vous arrive pour vous sentir concernés. Ce n'est pas parce que les gendarmes ne sont pas encore venus chez vous que vous n'êtes pas déjà un suspect potentiel, nous sommes tous des suspects potentiels dans cette salle.

Je crois que j'ai dit l'essentiel sur notre action. Vous allez trouver au fond de la salle les films documentaires que nous avons réalisés. C'est un film dont vous avez vu des extraits, qui est réalisé en trois parties. Les deux premières parties sont donc terminées et disponibles à la vente. Nous vous invitons à l'acheter car notre action est totalement bénévole, nous n'avons pas de subventions. C'est avec nos petits moyens personnels et notre énergie que nous réalisons le travail que nous réalisons, et notre foi on peut dire aussi, et grâce aux cotisations, aux dons qui nous sont

© CICNS 2007

faits et aussi aux ventes des documentaires que nous réalisons que nous pouvons continuer cette action. Nous vous invitons vivement à acheter ces documentaires et à les faire voir autour de vous. Bien entendu vous pouvez organiser des réunions.

Nous avons parlé de refaire des colloques, il est évident que c'est quelque chose à organiser à plus grande échelle mais cela demande des moyens, voyez aujourd'hui, il n'y a pas plus de cent personnes qui sont venues, on en espérait un petit peu plus mais c'est déjà bien. Mais cela demande des moyens et nous n'avons pas réellement ces moyens.

Pour avoir les moyens, donnez-nous les moyens, les personnes concernées, soutenez le CICNS. Si cette action vous paraît juste et si vous sentez qu'à travers la voix que nous portons, nous pouvons représenter l'intérêt des mouvements spirituels, des démarches alternatives, qu'elles soient thérapeutiques ou qu'elles soient éducatives, si vous sentez que notre voix peut faire entendre celle qui ne peut pas être entendue de façon isolée, alors donnez-nous votre soutien et je crois que nous pouvons faire beaucoup de choses, et nous pouvons considérer que cette journée serait le début d'un grand mouvement solidaire, que l'on peut créer ensemble. Vous pouvez rester en contact avec nous à travers notre site Internet, en vous abonnant à notre lettre d'information sur laquelle nous diffusons l'actualité de tout ce que nous faisons, l'actualité que nous constatons de ce qui se passe sur le sujet mais aussi l'actualité de notre travail. Vous recevrez cette lettre tous les quinze jours sur votre email, elle est gratuite. Nous avons également un projet de sortir un livre. Je ne vais pas en parler puisqu'il n'a pas encore trouvé l'éditeur parce que c'est un sujet qui inquiète donc forcément les éditeurs ne se précipitent pas pour le publier. On a peut-être un éditeur dans la salle qui va lever la main.

Donc pour conclure, je tiens à remercier au nom de toute notre équipe les intervenants qui se sont déplacés de loin pour certains, Eileen Barker qui est venue d'Angleterre est toujours présente et je la remercie de tout cœur. Merci à chacun. Merci aux témoins, qui nous ont fait partager courageusement leur expérience et leur témoignage. Merci de tout cœur à Olivier, qui a été un animateur efficace, qui a réussi à tenir un tempo qui n'était pas facile, nous avions des problèmes d'organisation ce matin qui nous ont fait prendre beaucoup de retard. Et merci à vous pour votre présence, comme je disais tout à l'heure, très pacifique, et c'était vraiment une joie pour nous de voir se réaliser ce colloque, cette réunion, et nous espérons que le prochain rassemblera encore plus de monde.

Vous pouvez être des relais de ce message que nous essayons de porter. Et ce qui nous semble le plus important peut-être, que je n'ai pas dit, c'est : cessez de vous cacher. Ne nous cachons plus, osons affirmer notre foi, osons affirmer notre droit de naissance, qui est notre droit fondamental à la liberté de croire, de penser, en notre âme et conscience, et pas selon des schémas et des normes pré-mâchés par un système sans âme.

